



REPUBLIQUE DU CONGO

Programme d'appui au processus REDD+

Date de soumission:
Février 2012 (pour le 8^{ème} Conseil d'orientation d'ONU-REDD)

Version révisée finale :
Octobre 2012

Forest Carbon Partnership Facility
(FCPF)

The United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from
Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries

(UN-REDD)

NOTE:

La République du Congo dispose depuis 2010 d'un plan de préparation à la REDD+ (dit R-PP), qui a été révisé et approuvé internationalement au niveau du Comité des participants du FCPF en 2011 (R-PP 2011). Le présent document (R-PP 2012) spécifie l'engagement du Programme ONU-REDD en République du Congo, afin d'appuyer son processus REDD+ et la mise en œuvre de son R-PP. Cette proposition reste donc basée sur le R-PP originale du pays (R-PP 2011).

La version originale de ce document est la version française.

Ce programme a été avalisé lors d'un atelier participatif sur le processus REDD+, tenu à Brazzaville le 25 janvier 2012 avec la participation de plus de 100 représentants du secteur public, des organisations de la société civile, des peuples autochtones et du secteur privé. Le Communiqué final dudit atelier figure à l'Annexe 1.

Disclaimer: The World Bank and the UN-REDD Programme do not guarantee the accuracy of the data included in the Readiness Preparation Proposals (R-PPs) submitted by REDD Country Participants and accepts no responsibility whatsoever for any consequence of their use. The boundaries, colors, denominations, and other information shown on any map in the R-PPs do not imply on the part of the World Bank any judgment on the legal status of any territory or the endorsement or acceptance of such boundaries.

Table des matières

Table des matières.....	2
A. Informations générales	3
Équipe nationale REDD+	3
Équipe conjointe ONU-REDD, FCPF et EFI (UE-REDD) d'appui à la République du Congo	4
Profil du R-PP et de ce programme	5
Carte administrative de la République du Congo.....	6
Liste d'acronymes et d'abréviations	7
B. Résumé exécutif de l'engagement ONU-REDD en République du Congo.....	9
C. Description du programme d'appui de l'ONU-REDD au processus REDD+.....	22
Composante 1 : Organisation et consultation	22
1a. Dispositifs nationaux de gestion du processus de préparation à la REDD+	22
1b. Partage de l'information et dialogue précoce avec les parties prenantes clé	26
1c. Consultation et participation	26
Composante 2 : Préparation de la Stratégie REDD+.....	29
2a. Evaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance	29
2b. Options stratégiques de REDD+	40
2c. Cadre de mise en œuvre de REDD+	53
2d. Impacts sociaux et environnementaux autour de la REDD+	54
Composante 3 : Développement d'un Niveau d'Emissions de Référence et/ou d'un Niveau de Référence nationales pour les forêts.....	57
Composante 4 : Conception de systèmes nationaux pour la surveillance des forêts et d'information sur les sauvegardes	60
4a. Système de suivi forestier national	60
4b. Système d'information pour les bénéfices multiples, les autres impacts, la gouvernance et les mesures de sauvegarde.....	68
Composante 5 : Plan intégré d'activités et budget du processus REDD+ et de l'appui ONU-REDD	70
Composante 6 : Cadre de suivi et d'évaluation du programme	78
D. Annexes	81
Annexe 1a: Communiqué final de l'atelier participatif sur la REDD+ (texte).....	81
Annexe 1b: Communiqué final de l'atelier participatif sur la REDD+ (originale & signatures).....	85
Annexe 2: <i>Principes et Critères Environnementaux & Sociaux</i> (schéma ONU-REDD).....	91
Annexe 3: Analyse comparative entre ce programme et le R-PP concernant la composante 3	93
Annexe 4: Analyse comparative entre ce programme et le R-PP concernant la composante 4	94
Appendice : R-PP de la République du Congo (septembre 2011) – document séparé	96

***Le R-PP 2011 est le document de référence du pays pour la REDD+ ;
il accompagne cette proposition comme document de base et source de détails.***

A. Informations générales

Équipe nationale REDD+

I. Point Focal REDD+ du Gouvernement de la République du Congo

Nom	Georges Claver BOUNDZANGA
Titre	Coordonnateur national REDD+
Organisation	Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD)
Adresse	Palais des Verts, B.P. 98, Brazzaville, République du Congo
Téléphone	+242 666 73 21 / +242 531 74 11
Courriel	bouzgege@yahoo.fr / cabc_george@yahoo.fr

II. Coordination nationale REDD+

Noms des membres de l'équipe	Fonctions et contacts
Georges Claver BOUNDZANGA	Coordonnateur national REDD+ Tel : + 242 06 666 73 21. Email : bouzgege@yahoo.fr / cabc_george@yahoo.fr
Gervais ITSOUA MADZOUS	Responsable de la Cellule Information, Education, Communication (IEC) Tel : + 242 05 531 74 11. Email : imadzous@yahoo.fr
Chérubins Brice OUISSIKA	Responsable de la Cellule MNV Tel : + 242 06 628 61 53. Email : ocherubins@yahoo.fr
Michel NIAMA	Responsable de la Cellule Modélisation et scénario de référence Tel : + 242 06 966 86 83. Email : michel_niama@yahoo.fr
Farel MOUYANGOU	Responsable de la Cellule Evaluation Tel : + 242 05 547 03 59. Email : farelmou@yahoo.fr
Brice Séverin PONGUI	Responsable de la Cellule Juridique Tel : + 242 06 665 77 35. Email : juristenvironnement@yahoo.fr
Adélaïde ITOUA	Responsable de la Cellule Action Tel : + 242 06 666 99 71. Email : adelaideitoua@yahoo.fr

III. Représentants de la société civile et des peuples autochtones

III/a) Commission Intérimaire de la société civile pour la REDD+ (CI-REDD+), 2010-2011

Noms	Plateformes non-gouvernementales
HOMB Marguerite	Training Congo
PELLA Irma Séraphine	Association Femme-Energies
BAYEKOLA Berthe	ONG Forêt et Développement
NDINGA APENDI Gaëlle Carmela	Association pour l'environnement et la Solidarité Internationale (AESI)
NGANGA Jean	Association de Défense et Promotion des Peuples Autochtones (ADPPA)
MOUSSELE DISEKE Guy	Réseau National des Populations Autochtones
MOYENGO Géry Frédy	Réseau National des Populations Autochtones
NGOMA Guy Serge	Association Congolaise des Minorités Ethniques Autochtones (ACMEA)
MACKITA Jean Pierre Rufins	CONADEC
MBOUTA – BAFOUIDIZO	CEPAREC / OSC
Maixent Fortunin HANIMBAT EMEKA	Plateforme de la société civile pour la gestion durable des forêts
IWANGOU Désiré	FENAJEICO
NSOSSO Dominique	AMEA

III/b) Comité de pilotage conjoint du CACO-REDD+ (Cadre de Concertation des organisations de la société civile et des populations autochtones sur la REDD+), depuis janvier 2012

Pilier/Composante	Noms
SOCIETE CIVILE	Berthe BAYEKOLA
	Sylvie nadège MFOUTOU BANGA
	Roch Euloge N'ZOBO
	Daldy YOUNBOU
	Arsène GUELELE KOUENE
	MBOUTA BAFUIDIZIO
	Maixent Fortunin HANIMBAT EMEKA
	Desiré IWANGOU
	Majep LIMOUNAH
	Oscar KIBIMA
	Angelique NTINO
	Thérèse PANDI
	Hélène BIGNANGA
	Guy MOUSSELE DISEKE
POPULATIONS AUTOCHTONES	Gery freddy MOYONGO
	Jean NGANGA
	Louis NGOUELE IBARRA
	Guy NGOMA
	Sandrine NGANGA
	NGOUEBARA NGUENOBI

Équipe conjointe ONU-REDD, FCPF et EFI (UE-REDD) d'appui à la République du Congo

Agence		Nom, fonction et coordonnées
ONU-REDD	FAO	Danae Maniatis , Officiel de forêts et Spécialiste en MNV (Rome) < danae.maniatis@fao.org > Antoine Mugnier , Expert-conseil en forêts (Rome) < antoine.mugnier@fao.org >
	PNUD	Josep A. Garí , Conseiller régional pour l'Afrique (Nairobi) < josep.gari@undp.org > Jean-Felix Issang , Conseiller Environnement (Brazzaville) < jean-felix.issang@undp.org >
	PNUE	Thomas Sembres , Chargé de programmes (Nairobi) < thomas.sembres@unep.org >
FCPF (BM)		André Aquino , Spécialiste Environnement (Kinshasa) < adeaquino@worldbank.org >
EFI (EU-REDD)		Christophe Van Orshoven , Spécialiste REDD+ (Barcelone) < christophe.vanorshoven@efi.int >

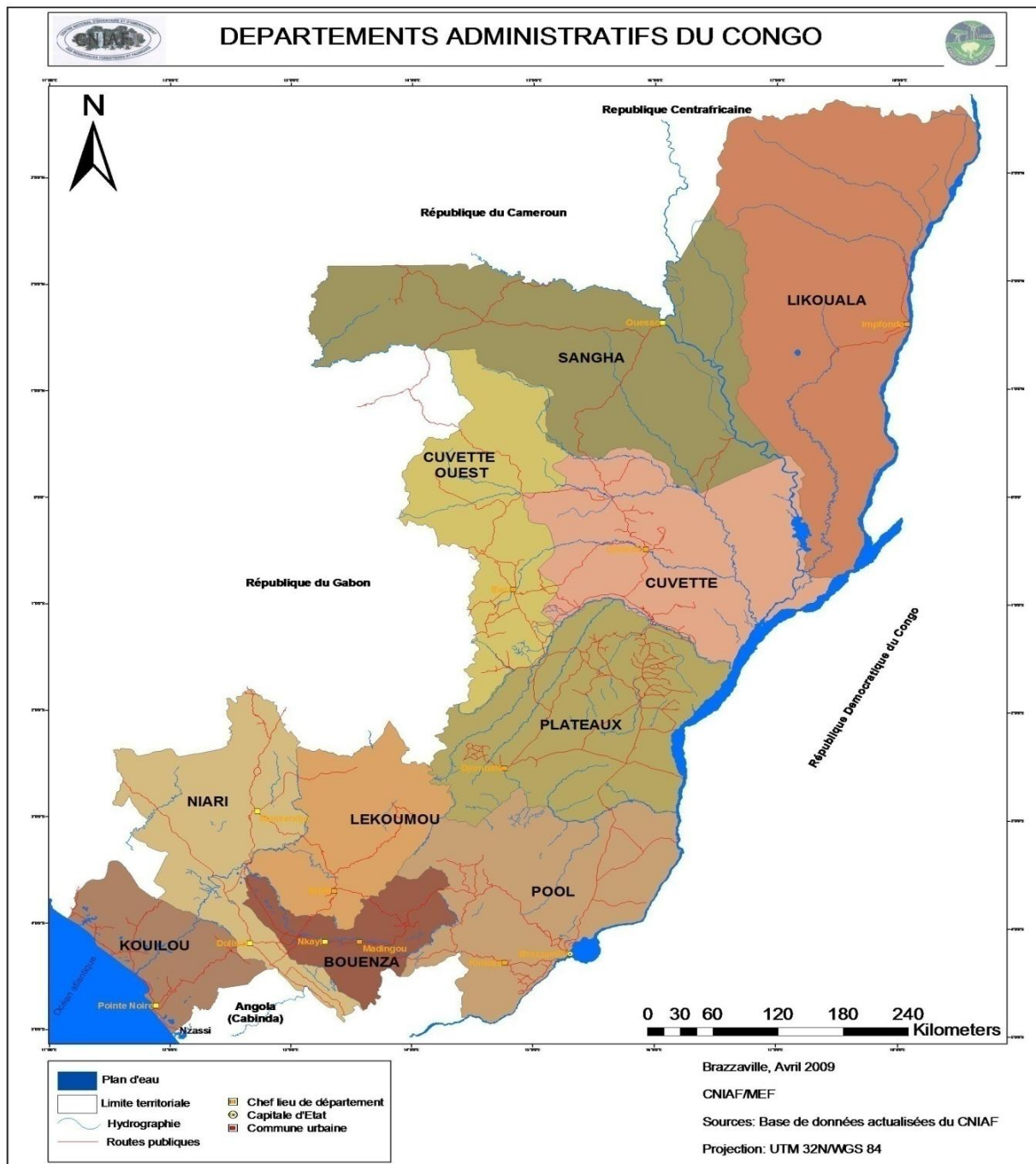
Profil du R-PP et de ce programme

Période de préparation du R-PP	2010-2011 (dernière version : septembre 2011)	
Période de formulation de ce programme (proposition ONU-REDD)	2011-2012 (soumission : février 2012, pour le Conseil d'Orientation ONU-REDD de mars 2012)	
Période prévue de mise en œuvre du R-PP (et de ce programme)	2012-2014	
Estimation budgétaire totale R-PP (original)	US\$ 15 500 000 (approximativement 7 735 millions Fcfa)	
Estimation budgétaire totale (mise à jour)	US\$ 17 654 246 (approximativement 8 812 millions Fcfa)	
Sources de financement prévues (*)	Gouvernement FCPF (Banque mondiale) ONU-REDD (requête en cours) <i>Lacune financière</i>	US\$ 600 000 US\$ 3 400 000 US\$ 4 000 000 US\$ 9 654 246
Signataire pour le Gouvernement de cette requête	Son Excellence Henri Djombo, Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement	
Résultats attendus de la mise en œuvre de ce Programme d'appui au processus REDD+ (programme ONU-REDD)	1. Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif (composante 1) 2. Le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+, avec la prise en compte des sauvegardes (composantes 2 & 3) 3. Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel (composante 4)	

(*) Les financements confondus du Gouvernement, du FCPF et de l'ONU-REDD (total de US\$ 8 millions) assureraient une base solide au processus REDD+. La lacune financière identifiée, si elle était comblée, permettrait l'exécution de projets pilotes et d'un système REDD+ complet.

Figure 1.

Carte administrative de la République du Congo



Liste d'acronymes et d'abréviations

APV	Accord de Partenariat Volontaire
AQ/CQ	Assurance de la Qualité / Contrôle de la Qualité
BM	Banque mondiale
C	Composante
CACO-REDD+	Cadre de Concertation des organisations de la société civile congolaise et des populations autochtones pour la REDD+
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CEPAREC	Centre de Promotion, d'Appui et de Renforcement de Capacités des organisations de la société civile du Congo
Cf.	<i>Confer</i> [voir]
CGES	Cadre de Gestion Environnemental et Social (de l'EESS)
CI-REDD	Commission Intérimaire REDD+ Société Civile
CNIAF	Centre National des Inventaires et Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
CN-REDD	Coordination Nationale REDD
CODEPA	Comité Départemental (CODEPA-REDD)
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CONADEC	Convention Nationale des Associations et ONG de Développement et de l'Environnement du Congo
CONA-REDD+	Comité national REDD+
COP	Conférence des Parties (de l'anglais, "Conference of the Parties")
CTP	Conseiller technique principal
DA	Données d'Activités
DFNP	Domaine Forestier Non Permanent
DFP	Domaine Forestier Permanent
DSRP	Document de stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
EES	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
EFI	Institut européen de la forêt (de l'anglais: European Forest Institute)
FAO	Organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
Fcfa	Franc de la Communauté financière africaine (monnaie de la République du Congo)
FCPF	Forest Carbon Partnership Facility (Fonds de Partenariat du Carbone Forestier)
FE	Facteurs d'Emission
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade (processus de renforcement de la légalité de la production et commercialisation du bois)
FRA	Forest Resource Assessment (Evaluation des ressources forestières)
FSC	Forest Stewardship Council
GIEC	Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (IPPC en anglais)
ha	Hectare
IEC	Information, Education et Communication
IFN	Inventaire forestier national
IGES	Inventaire de Gaz à Effet de Serre
IIASA	International Institute for Applied Science Analysis

MEFDD	Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MNV	Mesure, Notification et Vérification
NAMAs	Mesures d'Atténuation Nationales Appropriées (de l'anglais)
NER	Niveau d'Emissions de Référence
NR	Niveau de Référence
O	Option
OFAC	Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
OIF	Observatoire Indépendant du secteur Forestier
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU-REDD	Programme des Nations unies pour la REDD+ (partenariat FAO-PNUD-PNUE)
PAFN	Plan d'Action Forestier National
PCES	Principes et Critères Environnementaux et Sociaux (de l'ONU-REDD)
PCIV	Principes, Critères, Indicateurs et Vérificateurs
PIB	Produit intérieur brut
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNAT	Plan National d'Affectation des Terres
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRoNAR	Programme National d'Aforestation et de Reboisement
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et la Dégradation des forêts avec inclusion de la Gestion Forestière Durable, de la Conservation Forestière Durable et de l'Accroissement des stocks de carbone y compris le reboisement
RIFFEAC	Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale
R-PP	Plan de Préparation à la REDD+ (de l'anglais: REDD+ Readiness Preparation Proposal)
S	Surveillance
S&MNV	Surveillance & Mesure, Notification et Vérification
SIGEF	Système d'Information et Gestion Forestier
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNDR	Schéma National de Développement Rural
SNR	Service National de Reboisement
SO	Sous Option
UE-REDD	Facilité REDD+ de l'Union européenne (sous EFI)
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UN-REDD	Programme REDD+ des Nations Unies (acronyme en anglais d'ONU-REDD)
USD / US\$	Dollar des Etats unis d'Amérique

B. Résumé exécutif de l'engagement ONU-REDD en République du Congo

Contexte

La République du Congo se trouve au cœur du bassin forestier du Congo, le deuxième massif forestier mondial. Le pays s'étend sur 342 000 km², avec un couvert forestier de 224 713 km², soit environ deux tiers (2/3) de la superficie du pays. La population congolaise est estimée à 3,8 millions d'habitants, ce qui correspond à une densité moyenne relativement faible de 11 habitants au km². Bien que près de 60% de la population habite les cinq principales villes du pays (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi et Ouessou), la plus grande partie de la population dépend toujours des forêts pour ses besoins vitaux alimentaires et énergétiques. En fait, l'économie congolaise est fortement basée sur l'exploitation des ressources naturelles, notamment le pétrole et le bois, qui contribuent à près de 70% du PIB. L'agriculture, qui occupe 40% de la population active, ne contribue que pour 6% au PIB. La majorité de la population, et surtout la population rurale, reste encore en situation de pauvreté et de forte dépendance à l'exploitation des ressources naturelles pour sa survie. Le pays entend explorer des voies d'amélioration des moyens d'existence de la population et de revitalisation de l'économie dans l'optique d'un développement durable.

Le taux de déforestation du pays est resté négligeable jusqu'à présent, à moins de 0,1%, faisant de la République du Congo un des derniers pays au monde possédant aujourd'hui un patrimoine forestier notable et à peu près intact. Le pays est néanmoins conscient des risques d'une accélération de la déforestation et de la dégradation des écosystèmes forestiers dans le contexte de la mondialisation économique, propice à l'expansion des secteurs de l'agriculture, de la bioénergie et des industries extractives au détriment des forêts naturelles. En conséquence le pays souhaite entreprendre des réformes et des investissements importants pour prévenir ces risques, optimiser l'aménagement territorial pour les investissements, et s'orienter vers une économie et un développement verts.

Consciente du rôle de ses forêts dans l'atténuation des changements climatiques globaux, la République du Congo souhaite s'engager dans les nouveaux mécanismes politiques et financiers internationaux sur le climat. Le pays a un intérêt particulier pour la REDD+, ce nouveau mécanisme international de finance verte, issu des négociations sur le changement climatique, qui vise à compenser les efforts observables des pays forestiers en développement sur la réduction de la déforestation et la limitation de la dégradation des forêts. Tant le gouvernement que la société civile et les communautés locales sont parties prenantes actives de la REDD+ ; le défi est de construire un mécanisme REDD+ national consensuel et solide qui puisse fournir les résultats attendus.

La République du Congo perçoit le mécanisme REDD+ non pas seulement comme la mise en place d'une série d'éléments techniques pour suivre, anticiper et maîtriser les dynamiques de déforestation, mais comme une opportunité d'enclencher des changements stratégiques et de

développement plus profonds, dynamisant le dialogue national sur la forêt et l'usage des terres, introduisant des réformes politiques et institutionnelles, et promouvant l'économie verte avec l'appui international. C'est ainsi que la phase de préparation à la REDD+ est conçue comme une étape cruciale qui servira pour concevoir et préparer les éléments politiques et opérationnels suivants :

- la stratégie nationale REDD+ elle-même, comme pilier d'une démarche vers le développement vert, y compris les dispositions pour la protection de la forêt, ainsi que pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques ;
- les réformes structurelles, notamment sur l'aménagement du territoire et la gestion des terres ;
- les dispositifs pour gérer la REDD+, y compris le développement d'un niveau d'émissions de référence (ou niveau de référence), un système complet de Surveillance et de Mesure, Notification et Vérification (S&MNV), un système de sauvegardes sociales et environnementales et un mécanisme financier ; et
- un schéma détaillé d'investissements à grande échelle, spécialement dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et de la foresterie, qui sont les plus déterminants pour la REDD+ et le développement vert.

En accord avec les décisions internationales sur le climat/REDD+, la République du Congo conçoit une progression graduelle de ces ambitions, suivant trois phases d'un processus REDD+ qui s'inscrit dans le long terme : d'abord, une phase de préparation aboutissant à un consensus national sur les actions à mettre en œuvre, ainsi qu'un renforcement de capacités pour assurer une réelle capacité d'exécution (phase 1) ; puis une phase de mise en œuvre des réformes et des investissements engageant le pays sur un développement vert et un traitement durable des causes de la déforestation (phase 2), qui peut chevaucher la fin de la phase 1 ; et enfin une phase d'opération pleine du mécanisme REDD+ financée en fonction de la réduction constatée de la déforestation et de la dégradation forestière (phase 3) et selon des modalités encore à définir internationalement.

La République du Congo est en fait bien engagée dans le processus de préparation au mécanisme de la REDD+ depuis 2008. Le pays est membre des deux plateformes multilatérales d'appui à la REDD+, à savoir : le Fonds du Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), de la Banque mondiale, et le Programme de Nations unies pour la REDD+ (ONU-REDD), un partenariat de la FAO, du PNUD et du PNUE. La République du Congo figure parmi les "pays pilotes" participants au processus du FCPF depuis le début, en 2008, et a obtenu le "statut de membre" de l'ONU-REDD en 2010.

Dans le cadre du FCPF, le pays a élaboré de façon participative son plan de préparation à la REDD+, connu sous l'acronyme R-PP. Le R-PP de la République du Congo a pris plus d'un an pour sa formulation, avec des consultations et des revues techniques aux niveaux national et international. Le document du R-PP de la République du Congo, exhaustif et très détaillé avec plus de 200 pages dans sa dernière version de septembre 2011, contient les principales

considérations stratégiques, techniques, financières et méthodologiques préconisées par le pays et ses parties prenantes pour la préparation à la mise en œuvre de la REDD+. Il a été reconnu internationalement pour sa qualité technique après plusieurs révisions. Il est joint comme appendice à cette proposition pour l'ONU-REDD car il est le document politique de référence pour la REDD+ en République du Congo. L'ONU-REDD s'engage à appuyer sa mise en œuvre dans les domaines de compétence des agences ONU-REDD, ainsi que de façon coordonnée et complémentaire à l'action du FCPF et des autres partenaires.

Le R-PP de la République du Congo est structuré en six composantes, conformément au canevas conjoint FCPF et ONU-REDD, qui a légèrement évolué depuis, et que l'on utilise dans le document présent (section C). Cela comprend quatre composantes d'intervention suivies de deux composantes de planification-suivi de la mise en œuvre, à savoir : (i) organisation du processus de préparation REDD+ et consultation des parties prenantes; (ii) préparation de la stratégie nationale REDD+, qui sera l'aboutissement concret de la phase de préparation ; (iii) développement d'un niveau d'émissions de référence ou niveau de référence ; (iv) conception d'un système national pour la surveillance des forêts et d'information sur les sauvegardes ; (v) calendrier et budget ; et (vi) cadre de suivi et d'évaluation de la phase de préparation.

Le budget total du R-PP qui permettrait au pays d'être prêt à participer au mécanisme REDD+ (c'est-à-dire correspondant à la phase 1) est de US\$ 15,5 millions (soit environ 8 000 millions de Fcfa) ; lors de la 3^{ème} mission conjointe REDD+ internationale au pays, les coûts de la préparation à la REDD+ ont été légèrement révisés et sont actuellement estimés à US\$ 17,7 millions. Environ la moitié de ce budget financera le cœur des activités de préparation à la REDD+, comprenant notamment la coordination, l'information et la dynamisation du dialogue national entre les parties prenantes (gouvernementales et non-gouvernementales), le renforcement de capacités, la décentralisation de la REDD+, les analyses techniques, l'élaboration participative de la stratégie nationale REDD+, la préparation du cadre de mise en œuvre de la REDD+, la conception et mise en place du dispositif pour le suivi des dimensions sociales et environnementales de la REDD+ (risques et bénéfices multiples), la définition du niveau d'émissions de référence (ou niveau de référence) et le développement du système S&MNV. L'autre moitié du budget correspond à la mise en œuvre de *projets pilotes REDD+* afin de dégager des expériences de terrain concrètes et de permettre aux populations de s'engager directement et de percevoir des bénéfices multiples et tangibles que le processus REDD+ pourra apporter au-delà de la phase de préparation.

Engagement ONU-REDD

Le R-PP de la République du Congo a été initialement approuvé par le Comité de direction du FCPF en 2010 et a été ratifié en 2011 suite à des améliorations, avec une dotation de US\$ 3,4 millions (environ 1,7 milliards de Fcfa). La mise en œuvre des activités du R-PP financées par le FCPF démarrera au début de 2012. En 2011 le pays a aussi été retenu comme pays prioritaire de l'Afrique par le Conseil d'orientation de l'ONU-REDD, l'invitant à soumettre une proposition technique et financière afin de renforcer et cofinancer la mise en œuvre du R-PP, en synergie avec l'appui initial du FCPF et du Gouvernement.

Le FCPF et l'ONU-REDD travaillent ensemble en République du Congo dès 2010 lors d'une première mission conjointe dont l'objectif était d'améliorer les aspects de dialogue national sur la REDD+ et de structuration des parties prenantes du processus REDD+. Le FCPF et l'ONU-REDD ont aussi préparé le terrain depuis 2010 pour un appui technique et financier conjoint, étant donné le haut niveau d'engagement du pays sur la REDD+ et l'importance de sa forêt. Une deuxième mission conjointe FCPF et ONU-REDD s'est tenue en septembre 2011 afin de définir et planifier leurs rôles respectifs sur le R-PP. Enfin, une troisième mission conjointe FCPF et ONU-REDD, accompagnée également d'un délégué de l'UE-REDD (EFI), s'est tenue du 23 au 27 janvier 2012 pour finaliser et valider cette proposition ONU-REDD, en dialogue avec toutes les parties prenantes nationales.

Suite à ce travail de dialogue et de coordination, les parties prenantes se sont mises d'accord sur les domaines suivants pour l'engagement ONU-REDD en République du Congo :

- appui-conseil de qualité internationale à la Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD), ainsi que l'appui au fonctionnement des structures de gestion de la REDD+ et à la collaboration interinstitutionnelle ;
- appui à l'engagement des parties prenantes, aux consultations et au dialogue national ;
- soutien au lancement de la décentralisation de la REDD+ et au dialogue local ;
- appui à l'Information, l'Education et la Communication (IEC) sur la REDD+ ;
- appui sur l'analyse des options stratégiques, la finalisation et validation de la stratégie nationale REDD+ et la planification des investissements REDD+ (en synergie avec le rôle principale du FCPF en la construction de la stratégie nationale REDD+) ;
- appui-conseil technique et participatif aux projets et initiatives pilotes REDD+, y compris la mise en place d'un programme d'incitation à des expérimentations REDD+ locales ;
- contribution à la définition du cadre de mise en œuvre de la REDD+, notamment sur les questions de partage de revenus, du système de gouvernance des fonds REDD+, des outils fiscaux et économiques d'incitation pour la REDD+, et la mise en place d'un registre national pour les projets et initiatives REDD+ ;
- développement participatif des mesures de sauvegarde sociales et environnementales pour la REDD+, en utilisant l'outil PCES de l'ONU-REDD (cf. annexe 2 pour le schéma provisoire), et en synergie avec l'exercice d'Evaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) préconisé dans le R-PP et piloté avec l'appui-conseil du FCPF ;
- développement du Niveau de référence ;
- établissement du Système de surveillance forestier national et du MNV (S&MNV) ; et
- conception du système d'information et de suivi des bénéfices et impacts de la REDD+, y compris l'appui à la création d'un Observatoire REDD+ indépendant.

En essence, l'engagement de l'ONU-REDD assurera un apport financier et technique crucial pour aider le Gouvernement congolais, avec les autres parties prenantes, à mettre en œuvre le R-PP, en synergie avec l'appui déjà défini du FCPF, ainsi que d'autres partenaires importants tels que la facilité UE-REDD (qui a participé à la définition de cette proposition). La requête financière auprès de l'ONU-REDD, pour un total de US\$ 4 millions (autour de 2 000 millions Fcfa), permettrait d'engager les activités d'appui à la préparation au mécanisme REDD+ sur une période de deux ans et demi, de juillet 2012 à décembre 2014, en ligne avec l'ambition nationale d'achever la phase de préparation à la REDD+ vers la fin 2014 (de façon à lancer la phase d'investissement en 2015, ou plus tôt si possible).

Le R-PP, ainsi que cette proposition d'appui d'ONU-REDD, sont alignés avec les priorités politiques du pays et avec les documents nationaux stratégiques de développement. Ils sont aussi en phase avec les politiques et pratiques préconisées par l'ONU-REDD, notamment celles liées à la participation de la société civile et des représentants des peuples forestiers dans les processus REDD+, à la gouvernance démocratique autour de la REDD+ et à la mise en place de mesures de sauvegardes sociales et environnementales pour la REDD+ (telles qu'aussi agréées dans les négociations de la *Convention cadre de Nations unies sur les changements climatiques*).

Synthèse du programme

Le ***Programme d'appui au processus REDD+***, qui serait financé par l'ONU-REDD, s'inscrit dans le processus REDD+ national permettant au pays d'être prêt à appliquer sa stratégie nationale REDD+ à l'horizon 2015, dans le cadre d'un développement vert. L'objectif attendu de l'appui d'ONU-REDD est d'aider à développer les capacités nationales d'organisation, de dialogue, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir le mécanisme REDD+. Le programme, structuré en quatre composantes opérationnelles (tel que prévu dans le canevas conjoint FCPF et ONU-REDD, ainsi que dans le R-PP du pays), vise trois résultats : le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif (composante 1) ; le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+, avec la prise en compte de sauvegardes (composantes 2 & 3) ; et un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel (composante 4).

Le cadre de résultats de la proposition ONU-REDD se trouve dans la Tableau 1 ci-dessous. Une matrice simplifiée des activités et budget se trouve dans la Tableau 2 à la fin de ce résumé exécutif. La matrice détaillée des activités, du budget et du partage de rôles entre les agences ONU-REDD, en harmonisation avec les engagements du FCPF et du Gouvernement congolais, se trouve dans la section C5 (cette matrice, tableau de bord du processus REDD+ national, illustre la recherche de complémentarités à tous les niveaux entre les activités financées par le FCPF et le Gouvernement congolais, d'une part, et celles soumises aux financements ONU-REDD, d'autre part).

Tableau 1. Cadre de résultats du programme

PROGRAMME D'APPUI DE L'ONU-REDD AU PROCESSUS REDD+ DE LA REPUBLIQUE DU CONGO	
But (du processus REDD+) : Le pays est prêt à appliquer sa stratégie nationale REDD+ à l'horizon 2015, dans le cadre d'un développement vert.	
Objectif (de l'appui ONU-REDD) : Les capacités nationales d'organisation, de dialogue, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir le mécanisme REDD+ sont développées.	
Résultats attendus	Indicateurs principaux
1. Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif (<u>composante 1 du RPP</u>)	1. Au moins 1 500 personnes, aux rôles spécifiques, impliquées dans le processus REDD+, tant au niveau central que décentralisé ; avec un minimum de 25% de femmes engagées. 1.1 Les organes de gestion et de consultation sur la REDD+ prennent les mesures et actions correspondant à leur cahier des charges, dans les délais adéquats (cible : décembre 2014) : trois réunions annuelles de la CONA-REDD+ et trois rencontres annuelles des structures de participation publique autour de la REDD+. 1.2 Le cahier des charges, l'ancrage institutionnel et les budgets de fonctionnement des trois cellules REDD+ décentralisés de gestion et de consultation sur la REDD+ sont adoptés (cible : à mi-parcours). 1.3 La REDD+ est communiquée à travers de au moins cinq media différents, y compris via des communications ciblées au niveau communautaire (ex. journaux, radio, brochures, théâtre, matériel de formation, etc.)
2. Le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+, avec la prise en compte de sauvegardes (<u>composantes 2 & 3 du RPP</u>)	2. Une stratégie nationale adoptée à haut niveau politique, de façon consensuelle, accompagnée d'un plan d'investissement multisectoriel crédible pour la phase 2 de la REDD+, est disponible. 2.1 Etude prospective du potentiel REDD+ réalisée (cible : à mi-parcours) (cette étude est une étape cruciale pour la construction et l'adoption de la stratégie nationale). 2.2 La CN-REDD fournit de l'appui-conseil technique pour le développement d'au moins cinq projets et initiatives REDD+ pilotes. 2.3 Un registre des projets et initiatives REDD+ est en place et ses procédures d'encadrement sont suivies par tous les projets pilotes. 2.4 Les projets et initiatives REDD+ explicitent la manière dont ils vont appliquer et suivre les mesures du respect des sauvegardes sociales et environnementales. 2.5 Un niveau de référence consensuel préliminaire est en place.
3. Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel (<u>composante 4 du RPP</u>)	3. L'état des forêts et les impacts des activités REDD+ sont suivis au niveau national. 3.1 L'inventaire forestier national entamé (cible : à mi-parcours). 3.2 Un réseau de professionnels et d'institutions est établi et formé afin de soutenir le système d'information sur les risques et les bénéfices multiples de la REDD+.

L'appui sur la composante 1 (organisation et consultation) permettra de renforcer la qualité du travail de la CN-REDD, notamment en mettant à disposition un conseiller technique international qui fournira un appui de haut niveau en gestion, conseil stratégique et mobilisation financière pour le processus REDD+, soutenant la gestion efficace de la mise en

œuvre de ce programme d'appui d'ONU-REDD selon les meilleures pratiques de l'ONU. En plus, l'ONU-REDD soutiendra la décentralisation de la REDD+ en créant trois cellules départementales et en finançant le dialogue décentralisé (départemental et local) autour de la REDD+. L'ONU-REDD financera aussi l'information, l'éducation et la communication (IEC) autour de la REDD+, ainsi que diverses campagnes de consultations techniques et de dialogue entre les parties prenantes.

La contribution à la composante 2 (préparation de la stratégie nationale REDD+) sera tout à fait déterminante pour atteindre les objectifs de la phase de préparation ; l'ONU-REDD concentrera ses activités sur les sept domaines suivants :

- Analyses préalables, spécialement celles non prévues par le financement FCPF, notamment sur la gouvernance.
- Contribution à l'analyse et aux consultations sur les options stratégiques sur la REDD+, particulièrement en finançant et encadrant une étude prospective du potentiel REDD+ et en organisant des consultations thématiques et sectorielles.
- Appui à la consolidation et l'adoption de la stratégie nationale REDD+, y compris la discussion politique à haut niveau, l'achèvement du consensus national et préparation de plans d'investissement (afin de démarrer la phase 2 de la REDD+).
- Financement significatif pour l'appui-conseil aux initiatives d'expérimentation REDD+ locales via les projets pilotes (dont l'exécution sera financée par d'autres bailleurs, qui restent à identifier) et un programme de petites subventions ouvertes par concours aux initiatives communautaires et à des "entrepreneurs de la REDD+", sur la base de plans d'affaires REDD+ locaux innovants. Ces expérimentations permettront de tirer des leçons pour affiner la stratégie nationale REDD+.
- Appui ciblé au cadre de mise en œuvre de la REDD+, spécialement sur l'analyse participative des options et règles de partage des bénéfices REDD+, sur l'élaboration du système de gouvernance du Fonds REDD+, et avec une étude sur des outils fiscaux et économiques d'incitation pour la REDD+.
- Mise en place d'un registre national des projets et initiatives REDD+, avec des procédures d'homologation, qui sera un élément central du cadre de mise en œuvre de la REDD+.
- Appui au développement participatif de mesures des sauvegardes sociales et environnementales pour la REDD+, en ligne avec les accords internationaux souscrits à la CCNUCC (notamment les *Accords de Cancun*), en utilisant les Principes et Critères environnementaux et sociaux (PCES) de l'ONU-REDD et en harmonie avec les travaux sur l'EESS qui seront conduits par le FCPF.

La composante 3 (niveau de référence) porte sur la définition des niveaux de référence / niveau d'émissions de référence (NR/NER). Les NR et NER servent à définir l'impact futur probable, en termes d'émissions et d'absorptions de gaz à effets de serre, des activités anthropiques touchant à la forêt en l'absence d'efforts spécifiques REDD+. La construction des NR/NER en République du Congo s'appuiera en partie sur la détermination de l'impact

historique des activités anthropiques considérées et éventuellement sur la prise en compte d'autres variables, si les travaux entrepris par les partenaires IIASA et Banque mondiale le permettent sur la période considérée. Le programme ONU-REDD apportera essentiellement une aide pour assurer l'appropriation locale de la problématique.

La composante 4 (système de surveillance et MNV et bénéfices multiples) vise à l'établissement d'un cadre complet de suivi des diverses dimensions de la REDD+. Ce cadre comprendra, en premier lieu, un système de surveillance des dynamiques des écosystèmes forestiers et des implications sur les flux carbone en particulier. Il s'agira d'établir un système effectif de Surveillance et de Mesure, Notification et Vérification (S&MNV) de ces flux. Ce système doit permettre de proposer des estimations de l'impact des activités anthropiques du secteur forestier en termes d'émissions et d'absorptions de gaz à effets de serre, avec une fréquence importante (annuelle). Ces résultats seront comparés aux NR/NRE afin de mesurer l'efficacité de chacune des activités et mesures REDD+ déployées au niveau national. Dans ce cadre, l'appui du programme ONU-REDD portera sur le déploiement (i) de l'Inventaire Forestier National et sa traduction en terme de carbone stocké dans les forêts ; (ii) du Suivi des Changements du Couvert Forestier par analyse d'imagerie satellite afin d'identifier les surfaces de forêt et changements de surface de forêt liées aux activités anthropiques ; (iii) de l'Inventaire de Gaz à Effets de Serre permettant d'exprimer l'impact sur le climat des activités anthropiques considérées ; (iv) du Système de Surveillance permettant de compiler, conserver et partager l'ensemble des informations produites et utiles dans le cadre de la REDD+, sous forme d'un portail en ligne et enfin (v) de l'animation d'un processus visant à une bonne appropriation nationale et à la possibilité d'assurer la robustesse, la transparence et le contrôle externe de l'ensemble des opérations précédentes, dans le respect des règles CCNUCC. Le cadre de suivi global de la REDD+ en République du Congo comprendra également un système de suivi des autres dimensions (au-delà des aspects carbone) de la REDD+ : bénéfices multiples (sociaux et environnementaux), suivi de la gouvernance et des flux financiers REDD+, suivi des risques sociaux et environnementaux. Un travail préalable de quantification, spatialisation et valorisation des bénéfices multiples de la REDD+ sera entrepris, ainsi qu'un appui spécifique à l'établissement et aux travaux d'une *task force* spécifique pour le suivi des autres bénéfices et des risques de la REDD+ (dans l'esprit que cette *task force* agisse comme précurseur de l'Agence nationale de l'Environnement sur ces questions, mentionnée dans le R-PP mais encore inexistante), et un appui à la création de l'Observatoire REDD+ Indépendant afin d'assurer un contrôle indépendant et participatif du système de suivi.

Une description des activités se trouve dans les sections C1 à C4 de ce document. Le plan intégré d'activités et le budget de tout le processus REDD+, y compris les activités à financer par les agences de l'ONU-REDD, se trouve dans la section C5 – un résumé est présenté dans le Tableau 2 ci-dessous. Enfin, le cadre de suivi et d'évaluation du programme se trouve dans la section C6. Le R-PP complet est joint comme appendice et fournit davantage d'informations techniques, méthodologiques et analytiques sur la phase de préparation à la REDD+ que ce programme envisage d'appuyer.

Tableau 2. Synthèse des activités et budget (Gouvernement, FCPF et ONU-REDD) pour le processus REDD+

Composantes, domaines d'intervention et activités principales		Budget						
		Rép. du Congo	FCPF	ONU-REDD				TOTAL
				FAO	PNUD	PNUE	Total	
1. ORGANISATION ET CONSULTATION		365,000	2,095,000	50,000	801,000	10,000	861,000	3,321,000
1a) Dispositif national de gestion de la préparation								
Soutien à la Coordination Nationale REDD (CN-REDD)	- Personnel CN-REDD (chargés de cellules et spécialistes) - Conseiller technique principal (international) à la CN-REDD - Prise en charge du personnel d'appui de la CN-REDD - Frais de mission CN-REDD à l'intérieur du pays et à l'étranger - Fonctionnement CN-REDD (communications, véhicule, etc.) - Consultants et bureaux d'études pour la gestion financière - Recrutement d'un cabinet indépendant pour les audits - Organisation des réunions techniques	135,000	1,390,000	50,000	460,000		510,000	2,035,000
Soutien CONA-REDD+ et institutions	- Bureau d'études pour développer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités du CONA-REDD, des cellules décentralisées REDD+ et de la CN-REDD - Réunions et fonctionnement du CONA-REDD		175,000		10,000		10,000	185,000
Soutien à la décentralisation REDD+ (3 cell. dép.)	- Recrutement de 3 responsables de cellules REDD+ décentralisées et de 3 assistants - Equipement et fonctionnement des cellules décentralisées				156,000		156,000	156,000
1b) Consultation et participation								
Appui à cellule CN-REDD en charge de l'Information, Education et Communication (IEC)	- Conception de supports de communication et de sensibilisation - Production des outils de communication et de sensibilisation - Emissions radio communautaires et animation culturelle - Actions de sensibilisations et de consultation (sous traitance ONG) - Appui logistique à la cellule IEC	230,000	300,000		75,000	10,000	85,000	615,000
Dialogue décentralisé	- Appui à la création & réunions des plates-formes départementales - Formation des animateurs REDD+ (plates-formes départementales)				80,000		80,000	80,000
Consultations techniques	- Ateliers départementaux & atelier national validation de la stratégie nationale (composante 2a) - Ateliers de consultation sur le niveau de référence et le MNV (composantes 3 et 4) - Organisation de l'atelier national sur le EESS - Organisation ateliers consultation (selon besoins processus REDD+)		230,000		20,000		20,000	250,000

Composantes, domaines d'intervention et activités principales			Budget						
			Rép. du Congo	FCPF	ONU-REDD				TOTAL
					FAO	PNUD	PNUE	Total	
2. PREPARATION DE LA STRATEGIE REDD+			90,000	1,135,000	0	743,568	515,000	1,258,568	2,483,568
2a) Evaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance									
Analyse de la situation et construction du consensus sur les causes et facteurs de la déforestation et la dégradation forestière	- Etude d'analyse, de spatialisation et de pondération des causes de la déforestation et de la dégradation forestière - Acquisition de documentation pour l'analyse - Analyse de la situation en matière de gouvernance pour la REDD+ (étude sur l'économie politique de la REDD+; analyse participative de la gouvernance REDD+)	40,000	250,000		20,000		20,000	310,000	
2b) Options stratégiques REDD+									
Analyse des options stratégiques	- Etude prospective du potentiel REDD+ et analyse de scénarios de long terme (2025-2050) (potentiel économique, au-delà du potentiel de réduction d'émissions) - Analyses approfondies des options stratégiques REDD+ (coûts, bénéfices, faisabilité politique, durabilité, risques de fuites) selon proposée au R-PP - Réunions et consultations thématiques & sectorielles		310,000		38,568	200,000	238,568	548,568	
Finalisation de la stratégie et planification des investissements	- Consolidation de la stratégie nationale REDD+ - Expertise haut niveau pour mise en cohérence des différents éléments stratégiques & relai des orientations politiques - Préparation de plans et programmes d'investissements transformateurs basés sur les options stratégiques (déclenchement de la phase II de la REDD+)				65,000	250,000	315,000	315,000	
Soutien aux processus expérimentation	- Appui-conseil technique au développement des projets et initiatives pilotes REDD+ - Programme de petites subventions pour tester la REDD+ (mécanisme compétitif avec un guichet communautaire et un guichet pour le petit entrepreneuriat) - Revue des résultats des expériences des projets et initiatives pilotes par rapport aux options stratégiques REDD+ - Appui logistique pour le suivi des projets pilotes et la cellule action (véhicule, visites terrain et maintenance). - Projets pilotes : financement de leur exécution (non compris dans ce budget – cofinancement requis)	50,000			390,000	30,000	420,000	470,000	

Composantes, domaines d'intervention et activités principales		Budget						
		Rép. du Congo	FCPF	ONU-REDD				TOTAL
				FAO	PNUD	PNUE	Total	
2c) Cadre de mise en œuvre REDD+								
Conception du cadre de mise en œuvre	- Recrutement d'un bureau d'études pour développer et mettre en place les éléments du cadre de mise en œuvre de la REDD+: guide de projets pilotes et législation REDD+ - Appui à la gouvernance financière de la REDD+ (analyse et consultations, notamment sur partage de revenus & fonds REDD+) - Etude sur outils fiscaux & économiques d'incitation à REDD+		275,000		80,000	35,000	115,000	390,000
Registre national REDD+	Mise en place et entretien d'un registre national des projets et initiatives REDD+ avec procédures d'homologation				50,000		50,000	50,000
2d) Impacts sociaux et environnementaux								
Stratégie et mesures dimensions sociales & environnementales de la REDD+	- Développement participatif de mesures de sauvegarde sociales et environnementales pour la REDD+ (en utilisant l'outil PCES de l'ONU-REDD et en lien avec l'EESS) - Travaux techniques liés à l'EESS (par bureau d'étude spécialisée)		300,000		100,000		100,000	400,000
3. DEVELOPPEMENT DU NIVEAU DE REFERENCE (**)		25,000	170,000	298,532	0	0	298,532	493,532
Aspects techniques	- Etude pour quantifier (en émissions futures) et géolocaliser les dynamiques de déforestation et la dégradation des forêts - Recrutement d'un assistant technique pour la mise en cohérence de l'approche IIASA - Contribution de la CN REDD aux enquêtes auprès ménages		170,000				0	170,000
Renforcement de capacités	- Développement des capacités/formation - Evaluation externe AQ/CQ du niveau de référence - Appui aux travaux spécifiques d'étudiants de niveau master/doctorat au Congo - Appui à la CNI AF (soutien de 2 fonctionnaires/experts) - Matériel informatique au niveau du CNI AF - Coordination activités et publication	25,000		298,532			298,532	323,532
4. CONCEPTION D'UN SYSTEME DE SUIVI		120,000	0	930,218	150,000	240,000	1,320,218	1,440,218
4a) Système de suivi forestier national (**)								
Inventaire Forestier Nationale (IFN)	- Finaliser le développement et conduire l'IFN, y compris harmonisation méthodologique - Développer et appliquer une méthode de traitement des données d'inventaire pour la comptabilité carbone - Gérer et améliorer la conduite de l'IFN			128,369			128,369	128,369

Composantes, domaines d'intervention et activités principales		Budget						
		Rép. du Congo	FCPF	ONU-REDD				TOTAL
				FAO	PNUD	PNUE	Total	
Suivi du changement du couvert forestier	- Développer et conduire le suivi des changements du couvert forestier - Gérer et améliorer la conduite du suivi du changement du couvert forestier			211,692			211,692	211,692
IGES	- Développer et conduire l'IGES - Gérer et améliorer l'IGES			30,093			30,093	30,093
Système National de Surveillance	- Développer et construire le Système National de Surveillance - Gérer, alimenter & améliorer Système National Surveillance - Renforcement capacités de la cellule MNV			136,064			136,064	136,064
Animation transversale pour la mise en place du MNV	- Conseiller MNV international - Coordination des activités - Matériel informatique et de terrain de la cellule MNV - Véhicule pour la cellule MNV de la CN-REDD	100,000		424,000			424,000	524,000
(4b) Système d'information sur les bénéfices multiples, les autres impacts, la gouvernance et les mesures de sauvegarde								
Conception du système d'information et suivi des bénéfices et impacts	- Quantification, spatialisation et valorisation des bénéfices multiples de la REDD+ - Spécialiste national sur les risques et bénéfices multiples - Consolidation du système de suivi global de REDD+ (intégration des différents systèmes de suivi: sauvegardes, carbone, bénéfices multiples, gouvernance, mise en œuvre/registre)				50,000	240,000	290,000	290,000
Renforcement institutionnel	- Task force sur le suivi des risques et bénéfices sociaux et environnementaux - Appui à l'Observatoire indépendant REDD+ afin d'assurer un contrôle indépendant et participatif du système de suivi	20,000			100,000		100,000	120,000
Compilation budgétaire ONU-REDD								
Total de la mise en œuvre				1,278,750	1,694,568	765,000	3,738,318	
Coûts indirects de mise en œuvre ONU-REDD (7%)				89,512	118,620	53,550	261,682	
Total ONU-REDD				1,368,262	1,813,188	818,550	4,000,000	
Compilation budgétaire totale								
TOTAL		600,000	3,400,000	1,368,262	1,813,188	818,550	4,000,000	8,000,000



Atelier sur le processus REDD+, y compris l'adoption de la proposition d'appui ONU-REDD;
Brazzaville, le 25 de janvier de 2012 (photo: Danae Maniatis).



Événement d'IEC sur la REDD, 2010 (photo: CN-REDD).

C. Description du programme d'appui de l'ONU-REDD au processus REDD+

NOTE: Le Programme d'appui de l'ONU-REDD à la République du Congo s'inscrit pleinement dans le R-PP du pays (version septembre 2011). En conséquence, la description du programme ci-dessous comprend des extraits adaptés du R-PP (avec des références aux sections respectives), des précisions sur l'engagement ONU-REDD et sur les complémentarités avec le soutien du FCPF, et des éléments additionnels suite à des évolutions récentes dans le domaine de la préparation à la REDD+. Cette section descriptive suit le canevas conjoint FCPF & ONU-REDD, ainsi que la structure du R-PP du pays. La compilation intégrée de toutes les activités budgétisées se trouve dans la section C5 (composante 5).

Composante 1 : Organisation et consultation

1a. Dispositifs nationaux de gestion du processus de préparation à la REDD+

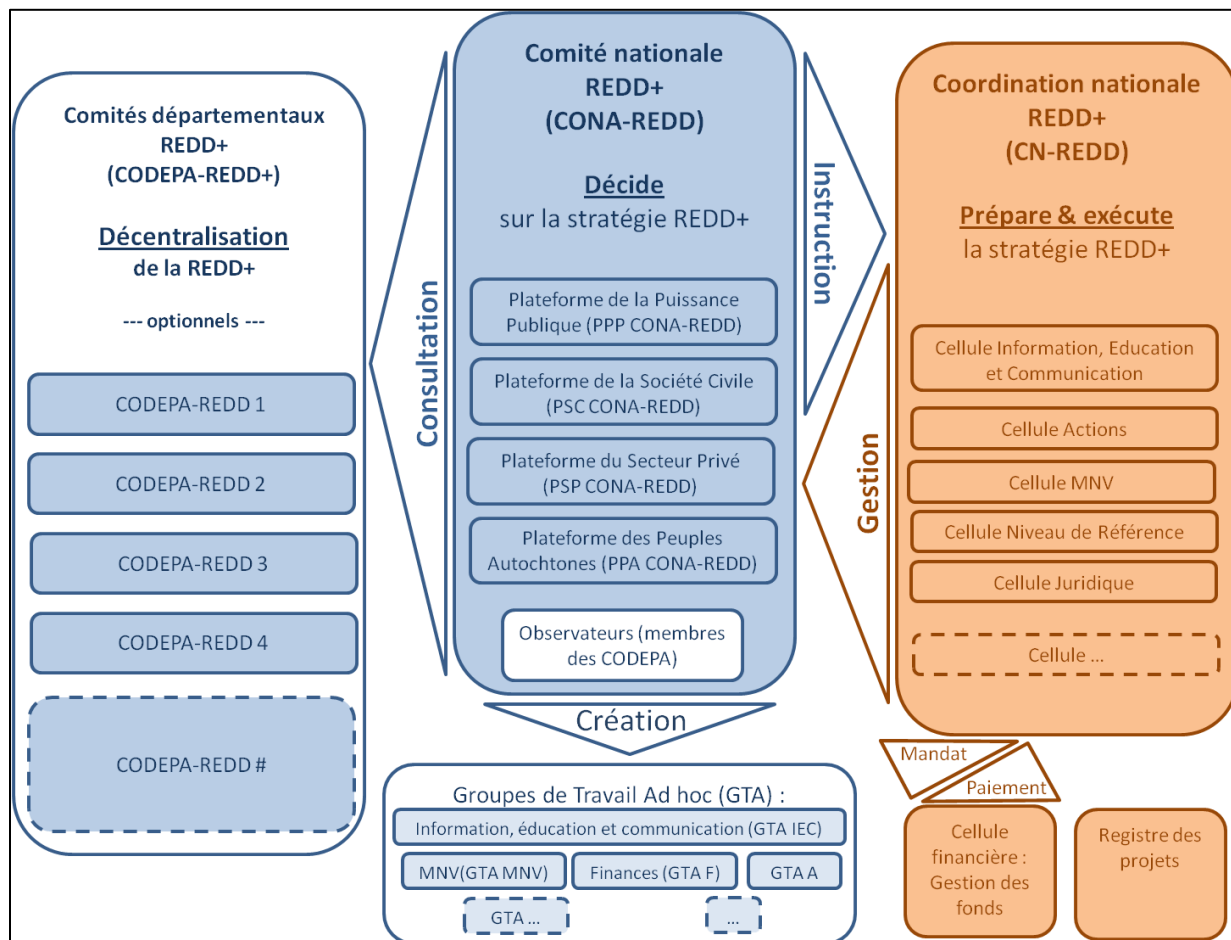
Description des dispositifs nationaux principaux pour la REDD+

Les structures principales de gestion de la REDD+ sont :

- le **Comité national REDD+ (CONA-REDD)**, avec un rôle d'orientation et prise de décisions stratégiques, notamment : grandes orientations sur le processus REDD+ ; approbation des plans de travaux et budget ; validation des documents stratégiques et des projets légaux ; et arbitrage des conflits ;
- la **Coordination nationale REDD+ (CN-REDD+)**, avec le rôle exécutif d'animation et de gestion du processus REDD+ au quotidien ; et
- les **Comités départementaux sur la REDD+ (CODEPA-REDD+)**, comme structures de relai de la CN-REDD+ et d'appui à la décentralisation de la REDD+ ;

Ces trois structures principales, ainsi que d'autres structures d'accompagnement, sont présentées dans la figure 2 et brièvement décrites ci-dessous (pour une description détaillée, voir la section 1a du R-PP).

Figure 2. Organigramme des structures de gestion de la préparation à REDD+



Source: Adaptation du R-PP (section 1a)

Le **Comité national REDD+ (CONA-REDD)**, qui a un rôle d'orientation et de prise de décisions stratégiques sur la REDD+, et qui a une composition multi-acteurs afin de représenter les différentes perspectives sur la REDD+, aura notamment les responsabilités suivantes : (i) décider de la vision et des options stratégiques de la REDD+ nationale au Congo ; (ii) animer le débat REDD+ national entre les plateformes de la puissance publique, de la société civile et du secteur privé, tel que décrits dans la composante 1b du R-PP ; (iii) arbitrer les conflits potentiels entre parties prenantes du processus REDD+ congolais ; et (iv) approuver le programme de travail et le budget de la Coordination nationale REDD+. Le Comité national REDD+ comptera quatre plateformes constitutives: la Plateforme de la puissance publique, la Plateforme de la société civile, la Plateforme des peuples autochtones et la Plateforme du secteur privé. Les membres du Comité national REDD+ seront nommés par décret. Dans la désignation des membres du Comité national, la question de l'égalité de genre devrait être prise en compte. Les décisions au sein du Comité national REDD+ seront prises par consensus.

La **Coordination nationale REDD+ (CN-REDD)**, déjà en place mais en attente du recrutement pérenne de ses professionnels, a les responsabilités principales suivantes : (i) exécuter (en direct ou en sous-traitance) les actions de préparation à la REDD+, y compris la mise en œuvre du plan intégré d'activités présenté à la section C5 ; (ii) assurer le dialogue national et les consultations entre les différentes parties prenantes du processus ; (iii) guider et superviser les études analytiques à réaliser ; (iv) préparer les sessions du Comité national REDD+ ; et (v) faire le suivi des programmes et financement d'appui au processus REDD+, y compris la préparation de rapports d'activités et financiers. La Coordination nationale REDD+ assure donc la gestion quotidienne du processus REDD+ en République du Congo. Elle est placée sous la tutelle administrative du Ministère en charge de l'Environnement et elle répond aux décisions prises par le Comité national REDD+, auquel elle transmet toute information utile sur le processus REDD+, sous forme de rapports d'activités ou d'assistance sur des sujets pointus où le Comité national REDD+ sollicite son expertise. La Coordination nationale REDD+ est composée d'au moins 6 membres désignés parmi les cadres nationaux par un arrêté du Ministre en charge de l'Environnement.

Les **Comités départementaux REDD+ (CODEPA-REDD+)**, à établir à niveau départemental, auront les fonctions principales suivantes : (i) faciliter la mise en œuvre des décisions du Comité national REDD+ et du processus REDD+ au niveau du Département ; (ii) animer le débat REDD+ départemental entre les parties prenantes du secteur publique, de la société civile et du secteur privé ; (iii) arbitrer les conflits potentiels entre parties prenantes du REDD+ départemental ; et (iv) formuler des propositions au Comité national REDD+. Les CODEPA-REDD+ sont en harmonie avec la structure de l'administration publique congolaise, qui est déconcentrée et décentralisée au niveau des 12 Départements. Dans la désignation des membres du Comité Départemental, la question du genre devrait être prise en compte.

Le Comité national REDD+ et des Comités départementaux sont encore à constituer. La Coordination nationale REDD+ existe depuis 2010, mais a besoin d'être renforcée en ressources humaines et moyens de travail. En République du Congo, le cadre juridique de la REDD+ sera consolidé soit par la mise en place d'une loi-cadre REDD+, soit par l'amélioration de la loi n°003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement. Ces améliorations se feront à travers des amendements au cadre actuel de l'environnement et l'introduction des principes liés à la REDD+, en vue d'organiser tous les aspects relatifs à la mise en œuvre du processus REDD+ dans le pays (les contours de ce cadre juridique sont présentés dans la section 2c du R-PP).

En plus, un **Fonds national REDD+** pourrait être créé pour gérer les financements additionnels REDD+ et plutôt afin de promouvoir et canaliser les investissements REDD+. Son fonctionnement est discuté en détails dans la composante 2c. Un **Registre national REDD+** serait aussi créé afin de recenser les activités REDD+ ; il est proposée plus spécifiquement dans la section 2c et le pays voisin de la RDC a déjà entamé une telle démarche et donc la République du Congo pourra s'en inspirer (d'ailleurs la création d'un tel Registre s'inspire de l'idée de créer un registre international des actions volontaires d'atténuation faites par les pays en développement, ce qui est connu comme NAMAs en anglais).

Appui de l'ONU-REDD sur l'organisation et la gestion du processus REDD+ (1a)

L'appui ONU-REDD dans cette composante 1a (US\$ 676 000) viendra en complément de celui prévu par le financement FCPF et visera les deux objectifs suivants : (i) renforcer l'appui-conseil à l'ensemble du processus REDD+ en mettant à disposition une expertise internationale de haut niveau ; et (ii) démarrer la décentralisation de la REDD+. Les activités suivantes sont prévues sous financement ONU-REDD:

- Recrutement d'un conseiller technique principal (CTP), qui sera basé à la CN-REDD (c'est-à-dire, dans les locaux du gouvernement). Il s'agira d'un expert international, très compétent sur la REDD+ ainsi qu'; avec des habilités démontrés de gestion de programmes et processus de politique, qui sera recruté par les Nations Unies en accord avec le Coordonnateur national REDD+. Ce CTP REDD+ aura les rôles principaux suivants :
 - (i) Gestion : Gestion de la mise en œuvre et du suivi du programme d'appui ONU-REDD, en assurant la coordination entre les trois agences onusiennes ; planification et suivi des activités REDD+ ; coordination d'interventions et d'intervenants ; formation et encadrement des experts de la CN-REDD ; et conseil en gestion du processus REDD+ auprès du Coordonnateur national REDD+ et du Ministre du MEFDD.
 - (ii) Conseil stratégique : Encadrement et coordination des chantiers du processus REDD+ ; guidance méthodologique et technique pour la construction de la Stratégie REDD+ ; conseil en analyse politique sur la Stratégie REDD+ ; et animation du dialogue national multipartenaire autour de la REDD+.
 - (iii) Mobilisation financière : Stimuler le dialogue et le plaidoyer avec les bailleurs de fonds et les partenaires au développement ; appui à la formulation des projets pilotes et des plans d'investissement REDD+ ; et dialogue avec le secteur privé national et international.
- Fonctionnement de la CN-REDD, notamment pour des missions d'appui au processus REDD+ à l'intérieur du pays ainsi qu'à l'étranger pour participer aux négociations ou initiatives de partage de connaissances sur la REDD+ et pour informer sur les progrès et leçons REDD+ acquises au Congo. Cette ligne d'activités couvre également les frais de mission des deux experts internationaux prévus dans la CN-REDD, à savoir: le conseiller technique principal (composante 1a) et le conseiller MNV international (composante 4a).
- Financement de réunions techniques de la CN-REDD et des réunions du CONA-REDD+.
- Un soutien important à la décentralisation de la REDD+, y compris la création de trois cellules REDD+ départementales, avec un responsable et un assistant pris en charge par le programme, et des frais d'équipement et de fonctionnement. Ces cellules seront en charge de : (i) renforcer les capacités et encadrer les parties prenantes de la REDD+ au niveau départemental et local ; (ii) soutenir des initiatives qui visent à faire avancer la REDD+ dans leur département, y compris les projets pilotes ; et (iii) animer les CODEPA-REDD+ ainsi que les plateformes multipartenaires

sur la REDD+ qui seront constituées au niveau local. Ce domaine d'intervention (renforcé par les activités de dialogue décentralisé dans la composante 2b) est considéré comme un des piliers du processus REDD+ car il permettra de construire une démarche décentralisée qui alimentera la stratégie nationale REDD+ en même temps qu'il permettra des actions de renforcement de capacités et d'expérimentations sur le terrain. Le financement ONU-REDD aura donc un rôle crucial dans cette démarche.

1b. Partage de l'information et dialogue précoce avec les parties prenantes clé

1c. Consultation et participation

NOTE : Le nouveau canevas FCPF & ONU-REDD comprend les sous-composantes 1b (information & dialogue) et 1c (consultation & participation), tandis que le R-PP de la République du Congo n'a qu'une seule sous-composante couvrant toutes ces problématiques. C'est pour cela qu'elles sont présentées conjointement ici, afin d'être en ligne avec le R-PP du pays.

Le processus de structuration des organisations de la société civile et des populations autochtones pour la REDD+ (2010-2012)

Lors du début du processus, le pays a entamé une démarche participative dans la formulation de son R-PP, tel que montré dans le R-PP même (cf. section 1b et annexe 1b). Pourtant, les organisations de la société civile et des peuples autochtones n'étaient pas suffisamment organisées pour une démarche de consultations et de participation, et cela a entraîné un déficit de participation. Depuis la mi-2010, l'engagement préliminaire de l'ONU-REDD, à travers le PNUD, a servi pour animer un exercice d'organisation en interne. Des outils du Programme ONU-REDD, tels que le *Guide conjoint FCPF & ONU-REDD sur l'engagement de parties prenantes aux processus REDD+* et le guide opérationnel de l'ONU-REDD pour l'engagement des peuples autochtones et d'autres communautés dépendantes de la forêt, ont servi à cet effet, ainsi que des expériences de l'ONU-REDD dans d'autres pays.

D'abord, une Commission Intérimaire de la société civile pour la REDD+ (CI-REDD) a été établie lors d'un atelier-assemblée réalisé en août 2010, sous l'animation d'ONU-REDD et du FCPF. Cette CI-REDD avait 13 membres (dont un 30% de femmes) qui représentaient toutes les plateformes non-gouvernementales intéressées aux dossiers forestiers et environnementaux. Elle a fonctionné pendant un an et demi et a constitué la première structure organisationnelle des acteurs non-gouvernementaux pour la REDD+. Néanmoins, sa vocation était temporaire, avec trois buts : (i) suivre de façon mieux coordonnée et pour un délai intérimaire le processus REDD+ ; (ii) servir de contrepartie intérimaire à la CN-REDD ; et (iii) élaborer des propositions pour un cadre organisationnel des acteurs non-gouvernementaux sur la REDD+ plus pérenne. Même si son fonctionnement fut parfois un peu

irrégulier, la CI-REDD a représenté une étape importante de maturation des dynamiques d'organisation de la société civile et des populations autochtones pour le processus REDD+.

Lors d'un nouveau atelier-assemblée, qui s'est tenu en janvier 2012 au cours de la troisième mission conjointe internationale pour la REDD+ après plusieurs mois de discussions intenses et d'un travail constructif, un *Cadre de concertation des organisations de la société civile congolaise et des populations autochtones sur la REDD+* (CACO-REDD+) a été conceptualisé et adopté afin de pérenniser la structuration de la société civile sur la REDD+. La charte du CACO-REDD+ a été ensuite rédigée et adoptée, et les membres de son Comité de pilotage conjoint ont été élus (y compris 30% de femmes). Les acteurs de la société civile et des populations autochtones de la République du Congo ont désormais, en partie grâce à l'engagement ONU-REDD, une structure de participation, consultation et plaidoyer autour de la REDD+.

La charte du CACO-REDD+ stipule les objectifs suivants : (i) faciliter les échanges et la circulation de l'information entre les organisations de la société civile impliquées dans la REDD+ ainsi qu'entre les organisations des populations autochtones, d'une part, et avec les autres parties prenantes du processus REDD+, d'autre part ; (ii) désigner les représentants de la société civile et des populations autochtones dans les différentes instances et chantiers multi-acteurs du processus REDD+ ; (iii) recueillir les points de vue de la société civile et des populations autochtones, les transmettre et les défendre auprès des autres parties prenantes ; (iv) faciliter l'accès de la société civile et des organisations des populations autochtones aux opportunités offertes par le processus REDD+ ; et (v) organiser la communication autour du processus REDD+.

Le CACO-REDD+ est constitué de deux piliers qui ont, chacun, une organisation propre : le pilier de concertation de la société civile sur la REDD+ ; et le pilier de concertation des organisations des populations autochtones sur la REDD+. Les organes dirigeants du CACO-REDD+ sont l'assemblée plénière (organe délibératif et pleinement participatif) et le Comité de pilotage conjoint (organe de 20 membres, chargé de l'accompagnement, de l'alimentation et du suivi du processus REDD+, en servant aussi de contrepartie à la CN-REDD et aux autres parties prenantes de la REDD+). Selon la Charte du CACO-REDD+, le Comité de pilotage conjoint a un quota d'au moins 25% de femmes, afin d'assurer une démarche vers l'équité entre les sexes (le premier Comité de pilotage conjoint, récemment élu, a 30% de femmes, ce qui dépasse la proportion moyenne de femmes dans les structures de gestion au pays, secteurs public et de la société civile confondus).

En conclusion, les organisations de la société civile et des populations autochtones intéressées à la REDD+ ont suivi un processus d'organisation interne et de structuration assez important entre 2010-2012, qui leur permet désormais d'accompagner le processus REDD+ de façon plus solide.

Appui de l'ONU-REDD (1b/1c)

L'appui du Programme ONU-REDD à la structuration et à la participation de la société civile et des populations autochtones sur la REDD+ ne peut pas s'arrêter à la constitution du CACO-REDD+. L'accompagnement du CACO-REDD+ comme instance non-gouvernementale principale pour le processus REDD+ est nécessaire, ainsi que le renforcement de capacités des acteurs et la mise à disposition de moyens pour assurer leur participation lors du processus REDD+.

Le R-PP identifie et décrit une série importante d'activités de participation, d'échange d'information et de consultation qui visent spécialement les acteurs de la société civile et des communautés à la base (cf. sa section 1b), y compris un *Plan de consultation et de participation* (cf. son annexe 1b/3). Dans ce cadre, et sans oublier que les aspects d'information et communication ciblent toutes les parties prenantes, l'appui de l'ONU-REDD dans la composante conjointe 1b/1c se focalisera sur les domaines suivants :

- Appui à la cellule de la CN-REDD en charge de l'Information, l'Education et la Communication (IEC), notamment dans la conception et la production de supports et outils de communication et de sensibilisation, l'appui aux émissions de radios communautaires existantes (la radio restant le moyen de communication privilégié notamment en milieu rural, avec une excellente couverture nationale), et l'animation culturelle sur la REDD+ (théâtre itinérant, musique, etc.).
- Soutien au dialogue décentralisé, y compris l'appui à la création et au financement de rencontres des plateformes départementales sur la REDD+ (qui sont des instances multi-acteurs) et la formation d'animateurs REDD+ (qui seront en charge de disséminer des informations sur la REDD+ et d'encadrer les acteurs au niveau local ; ils constitueront également un tissu d'intellectuels-activistes sur la REDD+ au niveau local, capables de connecter les niveaux local, départemental et même national).
- Financement de quelques consultations techniques participatives, selon les besoins du processus REDD+ et en complément des financements FCPF prévus dans ce domaine.

Composante 2 : Préparation de la Stratégie REDD+

2a. Evaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance

Le R-PP contient un exposé très détaillé sur le pays, y compris les dimensions politiques, sociales, économiques et écologiques autour des forêts, ainsi qu'une revue générale des facteurs de la déforestation et la dégradation de forêts (cf. section 2a du R-PP).

Les particularités du pays à considérer pour l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ sont les suivantes :

- **Un pays à fort couvert forestier.** La République du Congo s'étend sur 342 000 km², dont 2/3 de formations forestières et 1/3 de savanes. Dans le cadre du processus REDD+, la répartition de surface entre "savanes arbustives" et "forêt" est susceptible d'être modifiée selon la définition de la forêt qui sera adoptée à l'échelle nationale.
- **Des taux de déforestation et de dégradation faibles.** La République du Congo est un pays fortement boisé, à faible niveau de déforestation et de dégradation. Le rapport d'analyse des ressources forestières (FRA, 2010) estime le taux de déforestation à 0,08%. Le rapport sur l'état des forêts du Bassin du Congo (OFAC, 2009) mentionne pour la République du Congo un taux annuel de déforestation brute de 0,07%, tandis un taux annuel de déforestation nette de seulement 0,02% est aussi rapporté (Duveiller *et al.*, 2008). Ces chiffres diffèrent à cause des méthodologies utilisées. Certains experts considèrent que ces estimations semblent sous-estimées, notamment à cause d'un manque d'images satellitaires exploitables dans le Sud du pays (qui est généralement très ennuagé), mais les taux de déforestation et de dégradation de forêts sont globalement faibles au pays.
- **Une organisation administrative déconcentrée et décentralisée.** L'organisation administrative de la République du Congo est régie par la Loi n°3-2000 de l'année 2000 portant principes de la déconcentration et de la décentralisation. Les 12 départements et les communes sont des circonscriptions administratives et des collectivités locales. Le Département constitue l'échelon de conception, programmation, harmonisation, soutien, coordination et contrôle des actions et opérations de développement économique, social et culturel, réalisées grâce à l'intervention de l'ensemble des services départementaux de l'Etat.
- **Une croissance démographique forte.** La population congolaise est estimée à 3,8 millions d'habitants en 2008. La densité moyenne est de 10,5 habitants au km² et le taux moyen annuel de croissance démographique de 3,2%. Près de 60% de la population habite dans les cinq principales villes : Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi et Ouessou. Le reste de la population

(40%) vit en milieu rural. La population congolaise est très jeune : environ 45% de la population est âgée de moins de 15 ans. La plus grande partie de la population dépend toujours des forêts pour ses besoins vitaux (alimentation, énergie, pharmacopée, etc.).

- **Une économie dépendante des exportations de pétrole et de bois.** L'économie congolaise est essentiellement basée sur l'exploitation des ressources naturelles, notamment le pétrole et le bois, qui contribuaient en 2004, selon le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP, 2007) à près de 70% du PIB (64% pour le pétrole et 5,6% pour le bois) et à 98% des recettes d'exportation (93% pour le pétrole et 5% pour le bois). L'agriculture occupe 40% de la population active mais ne contribue que pour 6% au PIB. Avec plus de 22 000 emplois directs et indirects, le secteur forestier reste le plus important pourvoyeur d'emploi après l'administration publique. Il dégagerait un chiffre d'affaires d'environ 150 millions d'euros par an : ses recettes fiscales contribuent à 2% du total des recettes de l'Etat et ses recettes d'exportation à 10% du total des recettes d'exportation de l'Etat.
- **L'Etat, propriétaire des forêts.** Le domaine forestier national comprend le domaine forestier de l'Etat et le domaine forestier des personnes privées (cf. article 3 de la loi n°16-2000 du 20 Novembre 2000 portant code forestier). Le Domaine forestier de l'Etat est divisé entre le Domaine forestier non permanent (DFNP) et le Domaine forestier permanent (DFP), à l'intérieur duquel sont comprises les 18 Unités forestières d'aménagement (UFA) qui couvrent près de 18,5 millions d'hectares, soit plus de 80% de la superficie forestière nationale (voir 2.1 infra sur l'aménagement forestier). Les populations peuvent devenir propriétaires de forêts privées, si celles-ci se trouvent sur des terres qui leur appartiennent, ou de plantations forestières privées, si elles ont planté ces forêts sur des terres qui appartiennent à l'Etat (cf. art. 33, 34, 35 loi 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier). Mais l'exercice de tous ses droits est conditionné, d'après la loi, à l'obtention d'un titre foncier coutumier. L'article 31 de la loi 10-2004 du 26 mars 2004 fixant les principes généraux applicables aux régimes domanial et foncier proclame la reconnaissance des droits fonciers coutumiers. La loi portant régime agro-foncier, en son article 23, "assure la reconnaissance des droits fonciers coutumiers préexistants compatibles avec le code domanial". L'article 35 de la Loi 16-2000 portant code forestier indique cependant que la reconnaissance des droits des propriétaires des forêts privées se fait par l'Etat sur la base de titres fonciers ou de droits fonciers coutumiers, droits fonciers qui ont été reconnus par la Conférence nationale souveraine de 1991. Malheureusement, cette reconnaissance est soumise à des conditions fiscales et techniques qui ne sont pas accessibles aux communautés locales et aux populations autochtones. Il conviendrait par conséquent de prévoir l'assouplissement des conditions fiscales et techniques pour la jouissance des droits fonciers coutumiers.
- **Des modes d'exploitation forestière différents entre Nord et Sud du pays.** L'exploitation forestière et la transformation des produits forestiers sont surtout présentes dans les zones du pays les moins peuplées, les plus pauvres et les plus enclavées du pays où les concessionnaires respectant un plan d'aménagement fournissent des services sociaux (habitats décentes, écoles et centres de santé, routes, eau potable, électricité, téléphone, etc.) en l'absence de structures et

d'investissements publics. Dans le Nord du pays, l'exploitation forestière porte sur une dizaine d'essences (Sapelli, Sipo, etc.). Dans le Sud du pays, par contre, une trentaine d'essences sont exploitées (Okoumé, Limba, Niové, etc.). Il est pour l'instant établi que les ressources forestières prélevées par les populations sont généralement faibles dans la plupart des massifs forestiers éloignés des centres urbains. Des doutes persistent par contre sur l'ampleur réelle des prélèvements industriels, surtout dans le Sud où l'historique de l'exploitation est plus ancien et moins organisé du fait de l'absence des plans d'aménagement des concessions forestières. Le Projet d'Appui à la Gestion Durable des Forêts du Congo (PAGEF) a été initié en 2009 et confié au CNIAF dont les moyens sont renforcés à cet effet. Il vise à étendre la dynamique d'aménagement durable à l'ensemble des massifs forestiers du Congo et notamment au Centre et Sud-Congo. Aussi, la situation de la gestion dans le Sud du pays est en cours d'amélioration.

- **De gros efforts depuis les années 2000 pour développer l'aménagement forestier.** Avec le processus d'aménagement forestier durable, qui a démarré légalement à la fin de l'année 2000, la République du Congo a réalisé d'énormes progrès pour protéger ses écosystèmes et les populations qui en dépendent. Des efforts importants ont aussi été faits en termes de reboisement et création d'aires protégées. Ainsi, la base de données 2010 du CNIAF, indiquent les efforts ci-après :
 - 84.420 ha. de plantations, dont 12.450 ha. en forêt dégradée, ont été créés depuis 1950 ;
 - 3.531.438 ha. (10,30% du pays) ont été classés comme aires protégées depuis 1950 ;
 - 4.150.888 ha. de concessions ont été aménagés depuis 2001 ;
 - 6.436.376 ha. sont en cours d'aménagement ;
 - 8.369.760 ha. sont sous protection, car inondée en quasi-permanence ;
 - 3.048.279 ha. de concessions forestières déjà aménagées sont certifiées FSC. Cette performance fait du Congo le premier pays au monde en terme de surface d'exploitation certifiée FSC en forêt naturelle ; et
 - d'ici 2015, 80 à 85% des 13.040.695 ha. de forêts de production seront aménagées.
- **Le développement des aires protégées comme priorité de la République du Congo.** Les aires protégées couvrent près de 11% du pays, soit 3,5 millions d'hectares, dont 74% de forêts. Il s'agit de 3 Parcs Nationaux (3,2 millions ha.) et de 7 Réserves (1 million ha.), ainsi que 3 Sanctuaires et 1 Domaine de chasse (de surfaces plus modestes). Cet important réseau d'aires protégées, qui s'ajoute aux forêts bénéficiant d'une protection naturelle (forêts inondées, forêts de montagne, séries de protection et conservation des concessions forestières aménagées), est faiblement touché par la déforestation ou la dégradation. Il convient cependant de souligner que la création des aires protégées devra aussi obéir aux principes du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP). La gestion desdites aires protégées devra se faire suivant les principes du nouveau paradigme de la conservation, afin de garantir la participation, la cogestion, le co-bénéfice et le respect des droits des communautés locales et des populations autochtones (cf. loi n°37-2008 du 20 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées). La REDD+ devra par ailleurs garantir la participation des communautés locales et des populations autochtones dans le processus de

mise en place du mécanisme, afin de s'assurer qu'il soit conforme à leurs intérêts, compatible à leur culture, et à la reconnaissance de leur qualité de premiers protecteurs de la forêt.

- **Les fondements de la politique forestière congolaise.** L'objectif global de la politique forestière est d'assurer le développement économique, social et écologique du pays sur la base de la gestion durable des ressources forestières. Le cadre juridique qui constitue le fondement de la politique du Gouvernement dans les secteurs multidisciplinaires de la forêt et de l'environnement est essentiellement constitué par les textes suivants : Loi n°003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ; Loi n°20/96 du 15 avril 1996 instituant la journée de l'arbre ; Loi n°16/2000 du 20 novembre 2000 portant Code forestier ; Loi n°17-2000 du 31 décembre 2000 relative à la propriété foncière ; Loi n°10-2004 du 26 mars 2004 portant Code du domaine de l'Etat ; et Loi n°37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées. A l'exception de la Loi 003/91, en cours de révision, la Loi forestière (16-2000), la Loi sur la faune (37-2008) et toutes celles élaborées après le Sommet environnemental de 1992 intègrent les préoccupations de la communauté internationale en vue de garantir la durabilité économique, écologique et sociale des ressources naturelles (terre, forêt, eau, faune, etc.).
- **Engagements internationaux et régionaux.** L'engagement du pays à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles se traduit par son adhésion à de nombreux accords internationaux dont le plus récent est le traité relatif à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), signé à Brazzaville le 5 février 2005 et ratifié par la loi n°35-2006 du 26 Octobre 2006. Depuis mai 2010, la République du Congo a signé avec l'Union européenne un Accord de Partenariat volontaire (APV) dans le cadre du processus portant sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT). Elle s'apprête à émettre des licences FLEGT dès 2013, ce qui garantira la légalité de toutes ses exportations de bois. La République du Congo devrait utiliser le système de vérification de la légalité des bois et des produits dérivés (bois bruts ou transformés, bois de chauffage, sciures, déchets, débris de bois et agglomérés, charbon de bois, de coques ou de noix) pour l'ensemble des bois et produit dérivés, quel que soit le marché de destination, y compris national. De plus, la sous-région bénéficie également de quatre projets régionaux liés à la REDD+ :
 - **Projets GEF :**
 - Projet « Mesure des stocks de carbone forestier dans le Bassin du Congo » : Ce projet vise à faire une revue des capacités et de la littérature existantes dans la sous-région en lien avec la MRV, et plus de développer une méthodologie d'équations allométriques appropriée pour la sous-région. Finalement le projet vise à jeter les bases institutionnelles pour faciliter l'échange d'information satellitaire de la station basée à Libreville et créer un partenariat de collaboration scientifique ;
 - Projet « Renforcement des capacités institutionnelles sur les enjeux REDD+ pour la gestion durable de forêts du Bassin du Congo » : Ce projet vise à renforcer les

capacités MRV dans les six pays du Bassin du Congo, et à mettre sur pied des projets pilotes de gestion durable et de conservation des forêts dans quatre pays de la sous-région ;

- Projet « Renforcement des capacités pour la coordination de la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo » : Ce projet vise principalement à renforcer les capacités de la COMIFAC à mieux coordonner les activités régionales de gestion durable des forêts ;
- *Projet Régional MRV de la FFBC-COMIFAC* : Ce projet, développé conjointement par la FAO et l'Institut national de la recherche spatiale du Brésil (INPE), vise à soutenir les pays de l'ensemble de la sous-région à planifier et développer leurs propres capacités nationales en matière de MRV, notamment en appuyant le développement et la mise en œuvre de plans d'actions MRV. Ultimement, le projet appuiera les pays dans le déploiement d'un système de surveillance des forêts permettant de mesurer, notifier et vérifier le carbone contenu dans leurs forêts. Par ailleurs, le projet vise à appuyer la COMIFAC à mettre sur pied une structure de collaboration sous-régionale qui permettra le partage des expériences et l'échange d'information.
- ***Des points de faiblesse dans la législation forestière.*** La politique forestière présente des faiblesses majeures puisqu'elle a été adoptée avant que ne soient reconnus les droits fonciers traditionnels par la Conférence nationale souveraine de 1991. Le Domaine forestier de l'Etat n'est pas encore défini. Le projet d'appui à la gestion durable des forêts, en cours d'exécution n'a pas encore achevé cette tâche. Il s'ensuit dans certaines zones forestières quelques malentendus entre les populations et les exploitants forestiers et aussi entre les populations et le Service national du reboisement (SNR) du MEFD, les exploitants agricoles et les services de l'urbanisme. Par ailleurs, le faible équipement de l'administration forestière ne permet pas un contrôle adapté sur toute l'étendue du territoire national. Selon la Banque mondiale, des progrès sont à réaliser dans le domaine de la fiscalité et des adjudications de concessions forestières, de la protection de la biodiversité, de la participation des populations locales et autochtones à la gestion durable des forêts et des capacités institutionnelles du secteur. De manière générale, les conclusions de l'atelier national sur le processus FLEGT tenu à Brazzaville du 3 au 4 Décembre 2007, soulignent un bon nombre de défis majeurs que le pays est appelé à relever pour améliorer la gouvernance forestière, y compris, entre d'autres : le problème de la formation forestière au Congo ; la question de la gestion participative, avec notamment une plus grande implication des populations locales et autochtones au processus ; la question de l'appui du secteur forestier au développement et la nécessité d'impliquer la société civile et les populations locales et autochtones
- ***Insertion des politiques forestières dans les politiques de développement.*** Les grandes orientations définies par le Plan d'action forestier national (PAFN, 1992), le Plan national d'action pour l'environnement (PNAE, 1994), le Schéma national de développement rural (SNDR, 1997), le

Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT, 2005), le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP, 2008), le Plan d'action national (PAN, 2008) s'intègrent dans une vision stratégique commune et reposent principalement sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes, la gestion participative et la lutte contre la pauvreté. Les Ministères impliqués dans la gestion de l'espace et des ressources naturelles (forêts, environnement, agriculture, réforme foncière, énergie, mines, aménagement du territoire, plan, tourisme etc.), disposent de politiques sectorielles concourant à la fois à la gestion durable des écosystèmes forestiers et à la réduction de la pauvreté.

La série de cartes ci-dessous illustre différentes dimensions des forêts en République du Congo (figures 3 à 5).

Figure 3. Profil écologique du Congo

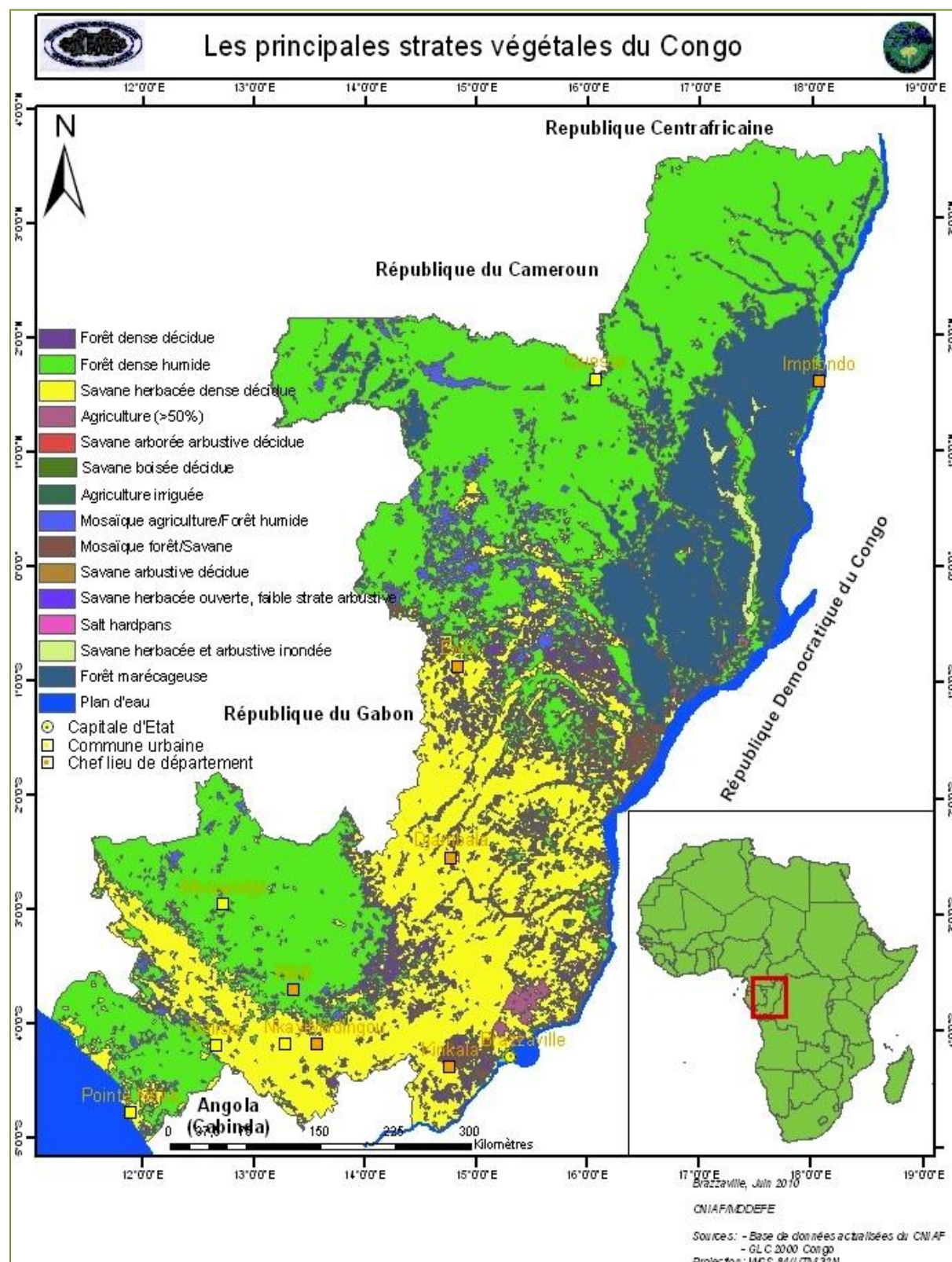
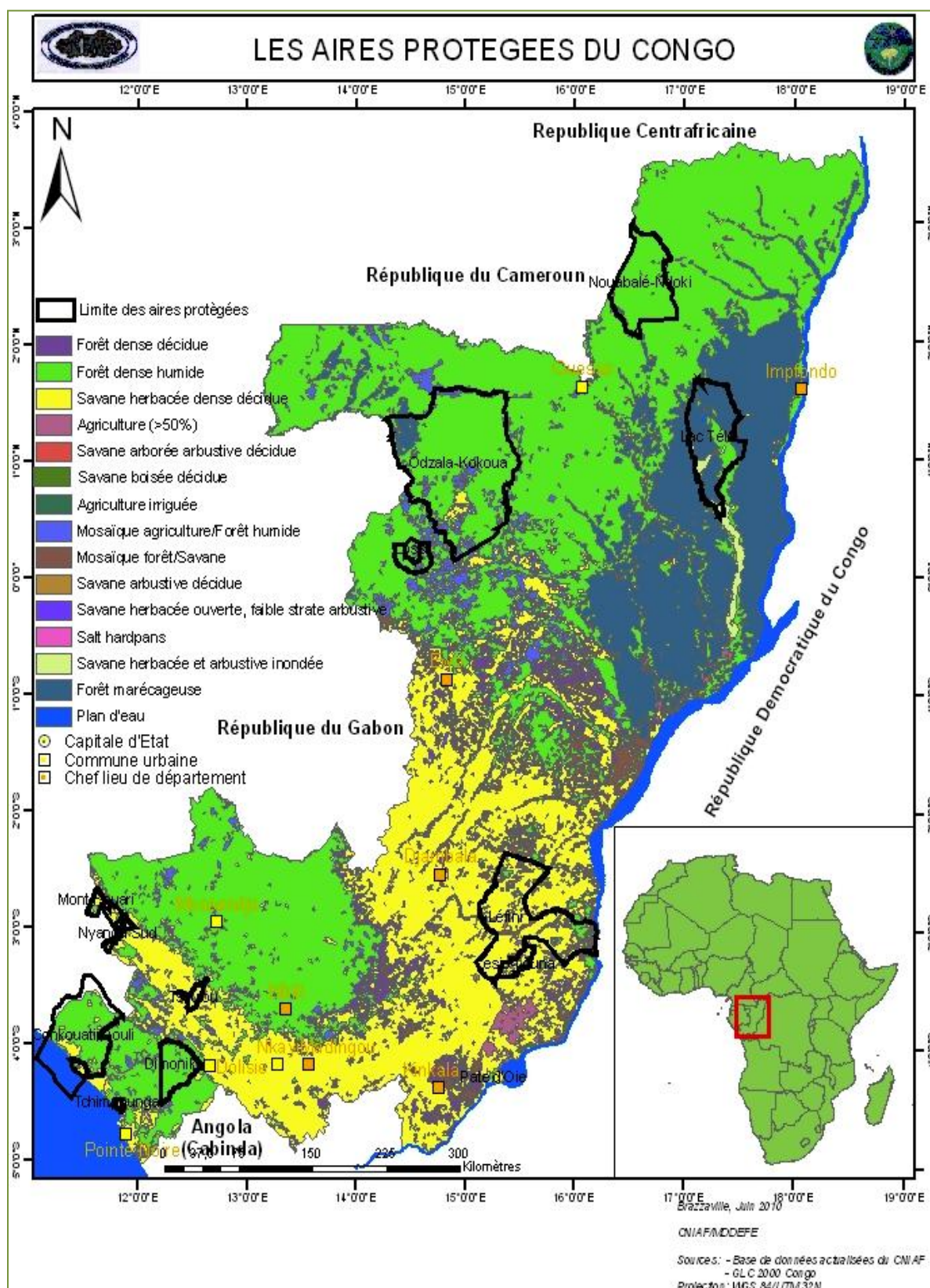


Figure 4. Les aires protégées du Congo

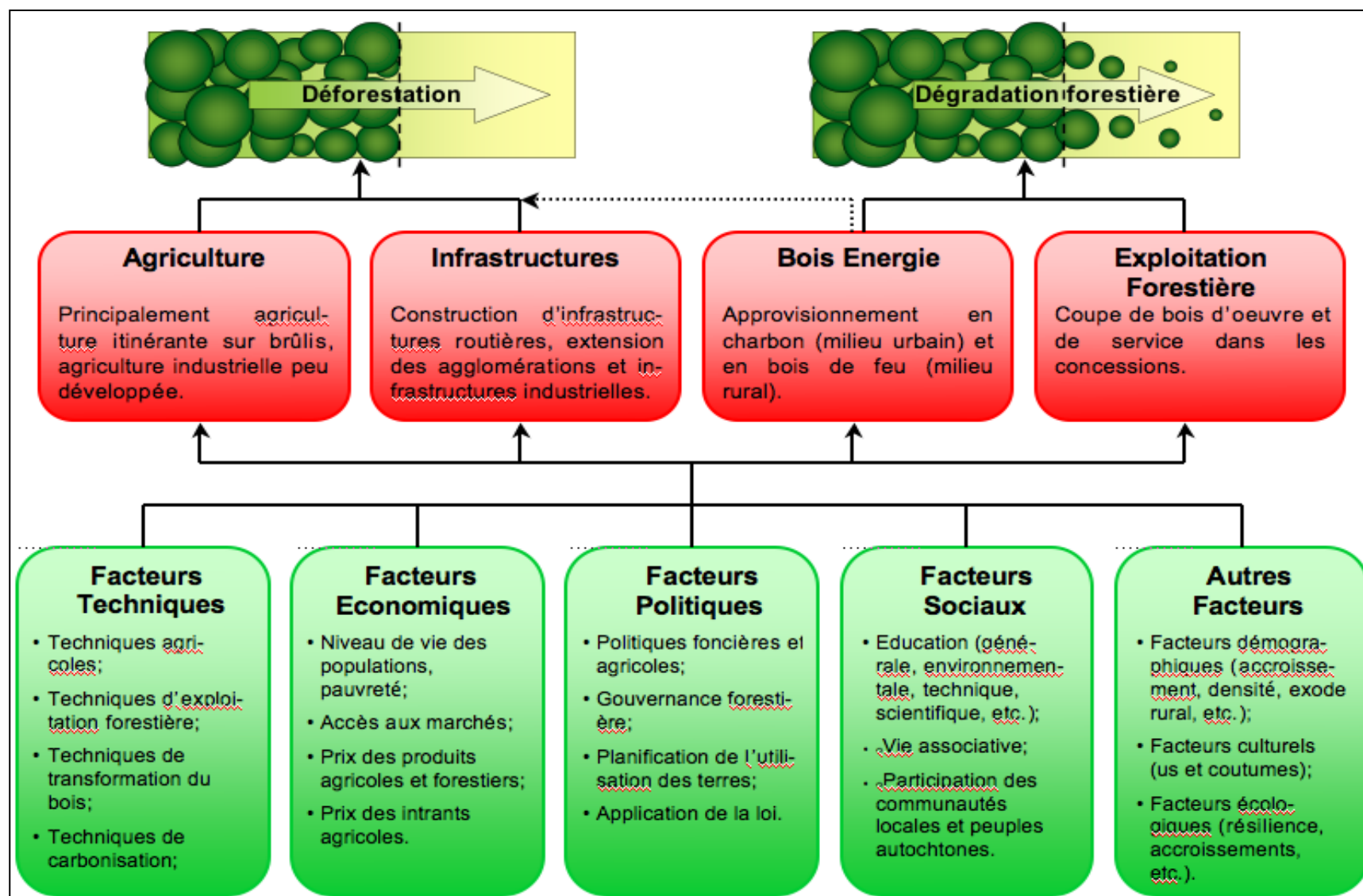


Concernant les causes et facteurs actuels de la déforestation et la dégradation de forêts, aucune analyse détaillée ou systématique n'a pas encore été conduite en République du Congo, mais selon la majorité des études disponibles à l'heure actuelle et les consultations des précédents exercices de planification nationale, les principales causes directes de déforestation et de la dégradation des ressources forestières sont les suivantes :

- la pratique non durable de l'agriculture itinérante sur brûlis ;
- la production et consommation non durable de bois énergie ;
- l'exploitation forestière non durable voire illégale ;
- le développement urbain.

La figure 6 ci-dessous compile et relie les principales causes directes et facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts. La section 2a du R-PP est une source de détails pour l'essentiel des facteurs de déforestation et de dégradation forestière identifiés dans la figure 6.

Figure 6: Causes directes et facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts



Appui ONU-REDD sur le chantier analytique préliminaire à l'élaboration de la stratégie REDD+ (2a)

Le travail d'analyse, de spatialisation et de pondération des causes et facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation forestière, avec des consultations et enquêtes de terrain, sera financé principalement par le FCPF et le Gouvernement. Le rôle de l'ONU-REDD se focalisera sur l'analyse des aspects de gouvernance.

Dans ce sens, l'ONU-REDD fournira un appui analytique sur la gouvernance pour la REDD+, avec deux options liées : une étude sur l'économie politique de la REDD+ et/ou une analyse participative de la gouvernance pour la REDD+ (APG/REDD+). Pour ces deux activités possibles, le PNUD fournira de l'expertise et des outils, développés au cours du travail sur l'engagement des parties prenantes pour la REDD+ ainsi qu'à partir du Centre d'Oslo sur la Gouvernance. Concernant l'APG/REDD+, qui est déjà en cours dans d'autres pays partenaires de l'ONU-REDD, notamment au Nigeria et en Indonésie, il s'agit d'un exercice analytique et consultatif qui contribue au développement des aspects de gouvernance dans les systèmes nationaux d'information sur les sauvegardes à développer (en ligne avec les *Accords de Cancun* : paragraphes 69 et 71d). En général, le Centre d'Oslo sur la Gouvernance, qui fait partie du PNUD et reste un partenaire de l'ONU-REDD, pourra fournir dans ce domaine le renforcement de capacités et la formation aux gouvernements et aux acteurs de la société civile pour la compilation et la systématisation d'information sur la gouvernance afin d'assurer la transparence et la responsabilisation de l'Etat dans les processus politiques et dans les investissements.

2b. Options stratégiques de REDD+

Note: Cette section est assez développée dans ce document car elle représente le noyau du processus REDD+ (c'est à dire, la réflexion préliminaire sur la stratégie REDD+ et sa portée).

Les options stratégiques REDD+ de la République du Congo

Le R-PP de la République du Congo détaille des options stratégiques préliminaires, qui feront l'objet d'un effort d'analyse approfondie (notamment à travers d'études spécifiques et du processus EESS) et de participation des acteurs de la société congolaise au fur et à mesure de l'avancement vers la stratégie nationale REDD+. Des consultations lors de l'élaboration du R-PP ont permis de bien cerner les principaux enjeux stratégiques. Les options stratégiques préliminaires retenues sont les suivantes :

- Option 1 : Renforcer la sécurité foncière (dans le cadre d'un plan d'aménagement du territoire) ;
- Option 2 : Gérer durablement les ressources forestières ;
- Option 3 : Améliorer les systèmes de production agricole ;
- Option 4 : Rationaliser la production et l'utilisation du bois énergie.

Option 1 (O1) : Renforcer la sécurité foncière dans le cadre d'un plan d'aménagement du territoire

L'absence d'une vision commune de l'aménagement du territoire, discutée et validée par toutes les parties prenantes, freine la mise en œuvre des actions de développement compatibles avec la préservation des biens communs (forêt, sol, eau notamment) et la protection des écosystèmes. La sécurisation foncière permettra de stabiliser les activités et mieux diffuser les pratiques durables d'exploitation des territoires et d'empêcher que les populations locales considèrent les forêts comme une ressources « en accès libre ». Elle visera aussi à faciliter l'accès au titre foncier coutumier soit par la prise en compte des charges fiscales et techniques relatives à l'acquisition de ce titre soit par la simplification des conditions fiscales et techniques.

Cette option stratégique est transversale. Elle devrait permettre de lutter contre les quatre causes de déforestation et dégradation identifiées dans la composante 2a, à savoir (i) la pratique non durable de l'agriculture itinérante sur brûlis, (ii) la production et consommation non durable de bois énergie, (iii) l'exploitation forestière non durable voire illégale et (iv) le développement urbain. Elle vise principalement à améliorer la situation foncière dans et autour des forêts, mais également à opérer un transfert des responsabilités de gestion de l'Etat vers les collectivités décentralisées et déconcentrées, les communautés locales et peuples autochtones.

Sous Option 1.1 (SO 1.1) : Mettre en place un Plan National d'Affectation des Terres

Le Plan National d'Affectation des Terres (PNAF) posera les bases d'un règlement durable du problème foncier et permettra aux usagers privés de sécuriser leur accès aux ressources naturelles (bois, mines, culture, etc.). Il facilitera le contrôle de l'exploitation de ces ressources, y compris forestière, par l'Etat. Il définira de façon durable la vocation prioritaire de chaque partie du territoire national sur des critères pédo-climatiques, démographiques et socio-économiques.

Le PNAT comprendra les domaines suivants, pas forcément exclusifs les uns des autres : forestier permanent (DFP = forêts du domaine privé de l'Etat, forêts des personnes publiques et forêts des communes et des autres collectivités locales), non permanent (DFNP = forêts protégées), agricole, minier, rural, urbain, de chasse, de pêche et tout autre domaine pertinent.

Développé dans le cadre d'un processus national participatif, piloté par le Ministère en charge du Plan et de l'Aménagement du Territoire et intégrant toutes les parties prenantes du secteur public, de la société civile et du secteur privé, le PNAT définira les zones d'affectation des terres selon les grands objectifs d'aménagement et de gestion, plus particulièrement :

- les zones forestières destinées à la production durable de produits forestiers (incluant les zones de reboisement et de restauration des forêts dégradées) ;
- les zones de protection (aires protégées existantes et futures) ;

- les parties du territoire national destinées à la production agricole ;
- les zones d'exploitation minière et pétrolière existantes et futures ;
- les zones rurales et urbaines destinées à l'extension des infrastructures (routes, habitations, industries, etc.).

Ces grands domaines d'affectation par objectifs pourront être superposés d'autres zones spécifiques par rapport à l'utilisation de certaines ressources naturelles (zones de chasse, de pêche, etc.), ainsi qu'aux modalités de gestion (gestion en régie, concessions, délégation de gestion aux communautés).

Sous Option 1.2 (SO 1.2) : Renforcer le réseau des aires protégées

Malgré le manque de données objectives, la majorité des experts s'accorde sur le fait que les aires protégées (AP) existantes semblent moins dégradées que les autres parties du territoire. Il est par conséquent recommandé de renforcer la gestion durable des aires protégées existantes et, également, de tester les opportunités et les impacts potentiels de la mise en place de nouvelles aires protégées, plus particulièrement en forêt dense humide.

Parallèlement, il semble important de mieux définir les écosystèmes sensibles dans le cadre de la gestion durable des concessions forestières, notamment dans les concessions certifiées FSC. Cette définition s'appuiera sur des résultats de recherche et mènera à terme à l'exclusion de certains habitats (forêts à haute valeur de conservation, pentes fortes, forêts le long de rivières, zones tampon) de l'exploitation forestière, afin de réduire leur dégradation.

Cette option s'appuiera sur deux principes fondamentaux :

- le renforcement de la gestion des aires protégées existantes et l'identification de nouvelles aires devront bien entendu se baser sur le PNAT, qui prend en compte les aires protégées existantes et définit les zones potentielles pour de nouvelles AP.
- les communautés locales et peuples autochtones devront être étroitement associés à toutes ces actions, notamment à travers des systèmes de co-gestion des aires protégées, afin de créer des bénéfices tangibles les motivant pour la conservation des forêts sous protection.

Option 2 (O2) : Gérer durablement les ressources forestières

La gestion non durable des ressources forestières mène généralement à leur surexploitation et contribue ainsi à dégradation des forêts. L'exploitation de certaines ressources, notamment la collecte anarchique de bois énergie ou l'exploitation illégale de bois précieux, contribuent directement à la dégradation, voire à terme à la déforestation.

Cette option stratégique vise par conséquent la réduction de la déforestation et de la dégradation à travers le renforcement des systèmes de gestion durable des ressources forestières et la promotion d'une utilisation plus rationnelle des produits forestiers ligneux et non ligneux. Il sera particulièrement important de mettre en place les structures et les systèmes nécessaires pour assurer que la gestion des forêts de production sera effectivement durable sur le terrain et non seulement dans les plans d'aménagement.

Les mesures suivantes, combinées avec une amélioration des techniques et capacités en matière de transformation du bois, mèneront à une augmentation de l'offre de produits forestiers produits de manière durable.

Sous Option 2.1 (SO 2.1) : Lutter contre l'exploitation forestière illégale

L'exploitation illégale peut prendre différentes formes (non respect des diamètres d'exploitabilité, des essences protégées et des porte graines, repasse dans les zones exploitées au détriment de la régénération naturelle etc.), mais elle est toujours un gâchis pour tous : le climat, la biodiversité et en voie de conséquence les générations futures...mais aussi et avant tout pour celui qui la pratique (accidents dus aux abattages non contrôlés, faible rendement matière, abandon des bois en forêt etc.) et à celui qui en achète le produit (avivés mal débités, bois de mauvaise qualité etc.).

Cette sous option est donc d'extrême importance. Il s'agira ici de mieux suivre les filières de trafic des bois illégaux et d'ajouter aux contrôles statistiques actuels des mesures pour mettre en application effective l'APV-FLEGT à tout le commerce du bois, national comme international [voir encadré 2b1 du R-PP pour les notes complémentaires sur les liens entre REDD+ et APV-FLEGT]. Ceci pourra passer par les options suivantes :

- Analyser les opportunités de la création d'une structure de contrôle autonome (au double plan financier et organisationnel) au niveau de l'administration forestière permettant de mieux séparer le contrôle forestier des activités d'aménagement proprement dites ;
- Appui à l'amélioration des systèmes de traçabilité des produits forestiers ligneux actuellement en cours dans le cadre du programme APV-FLEGT, ainsi qu'au renforcement des capacités de l'administration forestière et des principaux gestionnaires forestiers quant à leur mise en œuvre ;
- Renforcement des moyens d'intervention des agents chargés des interventions de contrôle forestier et de leurs capacités en matière de procédures de contrôle ;
- Appui au suivi de l'exploitation illégale avec l'aide de l'Observatoire Indépendant du secteur Forestier (OIF) et des ONG et communautés locales qui constatent les infractions sur le terrain.

Sous Option 2.2 (SO 2.2) : Renforcer l'aménagement durable des forêts de production

La République du Congo s'est beaucoup investie dans le développement de plans d'aménagement durable des concessions forestières. Cependant, dans certaines zones du pays, notamment dans le Sud Ouest, les plans d'aménagement ne sont pas encore systématiques. En outre, dans certains cas les plans d'aménagement forestiers sont développés, mais pas réellement mis en œuvre sur le terrain. Cette sous-option propose en conséquence de renforcer et de généraliser le développement de plans d'aménagement, principalement à travers les éléments suivants :

- Renforcement des normes d'aménagement nationales et de leur intégration dans la législation forestière et les autres législations pertinentes ;
- Développement et mise en œuvre de procédures d'octroi transparentes et compétitives des titres d'exploitation, pour garantir le suivi indépendant par des organismes nationaux et internationaux, prennent en considération également les compétences et les moyens techniques des soumissionnaires ;
- Renforcement des capacités de gestion de l'administration forestière, des concessionnaires du secteur privé, et des nouveaux gestionnaires forestiers ;
- Développement de systèmes d'information et de gestion forestier (SIGEF) permettant un meilleur suivi de l'application des mesures et des activités prévues dans les plans d'aménagement, ainsi que des performances et des capacités techniques des opérateurs ;
- Analyse des aspects financiers et de rentabilité de la gestion forestière durable.

Sous Option 2.3 (SO 2.3) : Impliquer les communautés locales et les peuples autochtones dans la gestion forestière

Les communautés locales et les peuples autochtones ne sont à l'heure actuelle que peu impliqués dans la prise de décision et la gestion des ressources naturelles, ce qui résulte en une prise de conscience insuffisante de leurs droits et devoirs par rapport à ces biens collectifs.

Des exemples dans d'autres pays montrent cependant que l'implication des communautés locales et des peuples autochtones dans la gestion des ressources forestières peut avoir un impact très positif sur la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts. Ces transferts de gestion permettent en outre de créer de nouvelles sources de revenu pour les populations concernées. Plus spécifiquement, cette diversification des acteurs de la gestion forestière se basera sur :

- L'analyse des expériences en matière de gestion communautaire des forêts au niveau national et international ;

- Le développement et la promotion de modèles innovants de délégation de la gestion des ressources forestières aux populations locales et aux peuples autochtones, mettant un accent particulier sur la création d'incitations pour une gestion réellement durable ;
- Le renforcement des capacités des nouveaux gestionnaires en matière de gestion durable des ressources forestières et de commercialisation des produits.

Bien que la gestion communautaire des ressources naturelles ne soit pas encore très répandue en République du Congo, ces travaux pourront s'appuyer sur de premières expériences du programme CARPE, mais également sur l'opérationnalisation des séries de développement communautaire mises en place dans certaines concessions dans le Nord du pays.

Sous Option 2.4 (SO 2.4) : Promouvoir la certification forestière

La République du Congo se trouve parmi les premiers pays en Afrique à voir certaines de ses forêts certifiées par le Forest Stewardship Council (FSC) et elle occupe actuellement le premier rang mondial en terme de superficie forestière éco certifiées. Beaucoup a déjà été fait, mais il faut continuer, car la certification représente un outil puissant pour promouvoir les bonnes pratiques forestières.

L'éco-certification est également un exemple intéressant pour la REDD+, dans le sens où elle repose elle aussi sur l'idée d'amélioration en continue : rien n'est acquis et des marges de progrès sont toujours possibles. La République du Congo adopte elle aussi cette attitude, en démarrant ses activités REDD+ avec des objectifs ambitieux mais réalistes, en gardant l'idée de progresser lentement mais sûrement sur REDD+ comme elle l'a fait sur l'éco certification. Cette promotion de la certification forestière reposera sur :

- une évaluation de l'intérêt de développer un système de « certification » forestière national obligatoire pour tous les exploitants, assurant principalement la légalité de l'exploitation ;
- une analyse de l'opportunité et de la faisabilité technique et financière de rendre la certification forestière obligatoire pour toutes les concessions du pays, ou dans certaines zones forestières particulièrement vulnérables.

Sous Option 2.5 (SO 2.5) : Améliorer les techniques en matière d'exploitation et transformation du bois

L'amélioration des techniques d'exploitation et de transformation - et le renforcement de capacité des professionnels de la forêt et du bois pour les mettre en œuvre - permettraient d'augmenter à court terme l'offre en bois produit de manière durable, ce qui réduirait les impacts de l'exploitation en forêt et ainsi les émissions de carbone. Différentes actions pourraient être analysées :

- Développer les techniques d'exploitation à faible impact : à dire d'experts, les émissions de carbone sont divisées par 3 avec l'exploitation sous plan d'aménagement par rapport à l'exploitation « traditionnelle » (sans plan d'aménagement). Avec les techniques d'exploitation à faible impact on aurait un facteur d'amélioration de 4. Bien que les modalités de valorisation carbone de ces réductions d'émissions ne soient pas encore définies, il semble important de promouvoir les techniques d'exploitation à faible impact ;
- Améliorer les techniques de transformation (sciage, tranchage, déroulage) ;
- Valoriser les rémanents de récolte (troncs creux ou « cheminées », essences non commercialisables détruites lors de l'abattage ou du débusquage, etc.) et les déchets connexes de scieries dans l'industrie des panneaux de particules (valorisation matière) ;
- Développer la cogénération dans les industries de transformation du bois (valorisation énergétique des déchets connexes de scieries et rémanents), comme cela est déjà envisagé par certaines concessions forestières dans la sous-région (groupe Rougier par exemple).

Option 3 (O3) : Améliorer les systèmes de production agricole

Les exploitations villageoises en Afrique sub-saharienne sont souvent sous capitalisées mais bien dotées en main d'œuvre familiale. Le principal objectif de l'agriculture itinérante sur brûlis est donc (rationnellement) de chercher à profiter de cette main d'œuvre pour défricher et obtenir ainsi une fertilité à moindre coût, via la combustion de biomasse sur site. Grâce à cela, la production de produits vivriers est possible, même en l'absence d'engrais chimiques, de faibles apports en engrais organique et avec un accès souvent limité aux semences améliorées.

Après quelques années de mise en valeur, le sol s'appauvrit : le cycle d'abattis-brûlis se poursuit ailleurs. Si le temps de régénération est suffisant, ce système est pérenne. Si la densité de population croît, les besoins en terres augmentent et les sols se détériorent (parfois jusqu'à l'induration, ce qui les rend impropres à toute culture). L'idée de cette option est de fixer les agriculteurs itinérants en luttant contre l'appauvrissement des sols tout en maintenant, voire augmentant, la production agricole nécessaire à un pays en plein boom démographique.

Lors du développement de cette option, il faudra faire attention à un effet pervers possible, qui est d'encourager la déforestation en augmentant le revenu agricole par unité de surface, d'où la nécessité de motiver les paysans itinérants pour une sédentarisation progressive. Des phases de test permettront d'estimer si ce risque est fondé ou non dans le contexte congolais.

Sous Option 3.1 (SO 3.1) : Favoriser l'accès des petits producteurs au microcrédit

Avec l'appui des banques congolaises et des ONG de microcrédit expérimentées, pourraient être mis en place des systèmes de microcrédit destinés aux petits producteurs et leur permettant d'accéder à

des prêts « de campagne » pour acheter engrais et semences améliorées, ce qui aurait le double effet d'assurer le maintien de la fertilité des sols et d'augmenter les rendements.

Le prêt étant accordé pour une campagne agricole, la garantie du remboursement peut être la récolte future. Dans les pays où de tels systèmes ont été expérimentés, les résultats sont souvent intéressants et permettent aux petits producteurs de sortir de la spirale de la pauvreté et de la sous-capitalisation de leur exploitation, qui se fait toujours aux dépens des ressources naturelles.

Sous Option 3.2 (SO 3.2) : Soutenir l'organisation de la profession agricole

En corollaire de SO3.1, l'appui à l'organisation de l'amont de la profession agricole (grossistes et détaillants en engrais et semences) permettra aux petits producteurs d'accéder aux intrants nécessaires au maintien de la fertilité des sols et à l'amélioration des rendements.

L'appui à l'organisation même des producteurs permettra à des derniers d'améliorer leurs pratiques agricoles en croisant leurs expériences, via des échanges ferme à ferme où la participation à des expérimentations de plein champs. Ils pourraient aussi à terme développer des activités économiques telles que la gestion en propre de systèmes de micro-crédit ou de banques de semences, leur permettant ainsi de ne pas retomber dans des cycles d'abattis-brûlis non durables.

Sous Option 3.3 (SO 3.3) : Renforcer la recherche et la vulgarisation agricoles

La recherche a un rôle important à jouer : en analysant les systèmes de cultures actuels et en identifiant leurs limites en terme de maintien de la fertilité et des rendements, elle pourrait être en mesure de proposer des alternatives, lesquelles pourraient être testées en station, puis en milieu paysan. Pour faciliter ce dernier transfert de connaissances, des vulgarisateurs agricoles, voire des conseillers de gestion, pourraient être mis à contribution.

Sous Option 3.4 (SO 3.4) : Promouvoir les systèmes agroforestiers

L'agriculture traditionnelle considère souvent les arbres comme des obstacles à abattre pour mettre en culture et qui produiront, au mieux, des éléments fertilisants temporairement les sols. La recherche agronomique en Afrique montre l'intérêt de développer des systèmes agroforestiers, tant pour la culture (protection des ressources en eau, fertilisation naturelle, etc.) que pour le producteur (produits forestiers non ligneux, bois de service et de feu).

Option 4 (O4) : Rationaliser la production et l'utilisation du bois énergie

La demande en énergies domestiques non durables, est une cause importante de déforestation et de dégradation. Cet impact est le plus prononcé dans les grandes agglomérations : Brazzaville, Pointe

Noire, Dolisie, Nkayi, Ouessou et Gamboma. Le problème est double : (i) du côté de l'offre, la production de charbon de bois est très peu efficace et nécessite une exploitation importante ; (ii) du côté de la demande, les besoins sont énormes à cause de l'utilisation de foyers traditionnels peu efficaces au plan de l'économie d'énergie. En outre, les programmes d'afforestation et de reboisement sont, pour le moment, très peu développés en République du Congo.

Sous Option 4.1 (SO 4.1) : Améliorer l'offre en structurant les filières bois de feu et charbon de bois

La carbonisation ou le charbonnage, peu professionnalisé et souvent illicite, est habituellement très inefficace et nécessite beaucoup de bois pour produire peu de charbon, ce qui conduit à une forte dégradation des forêts ou même leur destruction complète. Des mesures simples et peu coûteuses permettraient de doubler l'efficacité de la transformation et réduire les besoins en bois de moitié.

Tout comme les mesures d'amélioration des techniques d'exploitation et de transformation du bois mentionnées auparavant, l'impact de ces mesures d'augmentation du taux de carbonisation serait à court terme, contrairement aux mesures de reboisement et de restauration, proposées ci-après.

Les actions dans cette sous-option pourraient être les suivantes :

- Identifier des techniques de carbonisation efficaces et adaptées (meule casamançaise, etc.) ;
- Renforcer les capacités des producteurs de charbon, en adaptant les formations au niveau des techniques utilisées habituellement dans les principaux centres de production ;
- Développer des systèmes de contrôle et de fiscalité adapté pour encadrer le fonctionnement des filières de charbon de bois, en associant étroitement les communautés locales ;
- Développer des plans d'approvisionnement locaux en énergie domestique : appuyer la mise en place de plans d'aménagement forestiers dans les forêts d'affouage, appuyer l'organisation professionnelle des exploitants forestiers et transporteurs de bois et favoriser la reconnaissance officielle et l'« officialisation » de leurs associations, supporter la création de marchés à bois dans les 5 grands centres urbains, etc.

Sous Option 4.2 (SO 4.2) : Promouvoir l'Afforestation et le Reboisement, notamment pour améliorer l'offre en bois énergie

Les reboisements et la restauration forestière sont des options intéressantes pour augmenter l'offre de bois afin de réduire les pressions sur les forêts naturelles. Il faut cependant noter que les impacts de ces mesures ne deviennent effectifs qu'à moyen ou long terme, même en utilisant des espèces à croissance rapide.

Il existe en effet deux types de reboisements : (i) à des fins énergétiques (utilisant souvent des essences exotiques à croissance rapide comme l'Eucalyptus, l'Acacia, etc.) et (ii) à vocation de production de bois d'œuvre et de service (essences autochtones de valeur comme le Limba, l'Okoumé, etc.).

En outre, le succès de toute mesure de promotion des reboisements dépend fortement de la sécurité foncière (voir Option 1 ci-dessus), sans laquelle les investisseurs ne seront pas intéressés. En l'absence de PNAT, les projets de reboisement pourraient même avoir des effets pervers en augmentant la concurrence pour l'accès au foncier avec les petits producteurs agricoles, qui risqueraient de se tourner vers des pratiques plus destructrices sur les forêts alentours.

Deux voies de promotion du reboisement pourraient être testées en République du Congo : (i) mesures incitatives à destination du secteur privé et des populations locales (dispositif fiscal, appui technique, etc.) ou (ii) engagement de l'Etat dans le financement et la réalisation des reboisements, via le SNR, avec un canal financier ad hoc comme le fonds REDD+ (voir composante 2c).

La République du Congo possède une bonne expérience technique acquise en matière sylvicole, qui a abouti à la mise en place de 70 000 hectares de plantations forestières dont 60 000 hectares d'espèces exotiques comme l'Eucalyptus, le Pinus et les Acacia plantés en savanes et 10 000 hectares d'essences locales comme le Limba (*Terminalia superba*) et l'Okoumé (*Ocumea klaineana*).

La République du Congo a lancé en 2011 un vaste programme dénommé « Programme national d'Afforestation et de Reboisement en sigle : PRoNAR ». Ce programme vise la création des plantations forestières en savane avec des espèces à croissance rapide, les plantations de restauration forestière à base d'espèces locales et les vergers sur l'ensemble du pays. Ces plantations durablement gérées, assureront non seulement des fonctions économiques et sociales, mais aussi des fonctions écologiques additionnelles et augmenteront le stock de carbone forestier du pays.

Ce programme consiste à mettre en place 1 million d'ha. de plantations forestière et agro-forestière sur une période de 10 ans allant de 2011 à 2020. Cet objectif figure parmi les engagements de la République du Congo d'intensifier sa contribution à l'atténuation et à la stabilisation du climat global et de jeter des solides bases d'une économie verte à l'échelle nationale. Il porte sur : (i) l'approvisionnement du pays en produits forestiers ligneux (bois d'œuvre, bois-énergie, bois de service) et non ligneux (huiles essentielles, résines, miel, fruits, légumes, etc.) et aussi sur (ii) l'extension de la couverture forestière nationale (voir encadré 2b2 du R-PP pour plus d'information sur le PRoNAR).

Sous Option 4.3 (SO 4.3) : Diminuer la demande en améliorant l'efficacité de l'utilisation du bois énergie

L'efficacité énergétique de l'utilisation du bois de feu et du charbon de bois est généralement insuffisante ce qui résulte en des demandes en bois et en charbon très élevées pour couvrir les besoins

en énergie des ménages. Il est par conséquent recommandé d'améliorer l'efficacité de l'utilisation du bois énergie à travers les activités suivantes :

- Revoir les expériences en matière de foyers améliorés d'autres pays ;
- Développer des modèles de foyers améliorés pour le bois de feu et le charbon de bois adaptés aux différentes situations en République du Congo ;
- Développer des outils efficaces pour favoriser la diffusion des foyers améliorés développés.

L'appui ONU-REDD sur le chantier des options stratégiques et lien avec les financements FCPF (2b)

Le financement FCPF déjà sécurisé prévoit un approfondissement des options stratégiques (dont les contours pourront évoluer avec les résultats de l'étude sur les causes de la déforestation, les diverses consultations, l'EESS, et les retours précoces des processus d'expérimentation) à travers une étude systématique selon le cadre d'analyse suivant :

- Evaluation détaillée des coûts pour la mise en œuvre des options stratégiques de la REDD+ (elle couvrira plus particulièrement les coûts d'opportunité, d'investissement et de transaction) ;
- Estimation des bénéfices de la mise en œuvre de chaque option stratégique proposée. Cette analyse évaluera la contribution de l'option stratégique à la réduction de la déforestation et de la dégradation. En outre, l'étude devra évaluer les autres bénéfices potentiels, plus particulièrement ceux relatifs aux revenus des différentes parties prenantes (Etat, populations locales, etc.), à la sécurité alimentaire et aux autres aménités environnementales ;
- Appréciation de la faisabilité concernant la mise en œuvre des options stratégiques proposées. Cette analyse se focalisera sur les aspects politique, social, économique (lien avec les évaluations des coûts et des bénéfices mentionnées ci-dessus) et institutionnel ;
- Evaluation de la durabilité des options proposées, ainsi que des possibilités de leur insertion dans les différentes politiques de développement ;
- Détermination des risques de fuites lors de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ (car si la stratégie se concentre sur certaines zones, il y a le risque que la déforestation et la dégradation des forêts ne soient pas réduites, mais simplement déplacées dans d'autres zones).

Le soutien de l'ONU-REDD permettra de compléter cet appui à travers les interventions suivantes :

- ***Etude prospective du potentiel REDD+.*** Les changements espérés du processus REDD+ sur les dynamiques de déforestation et de dégradation des écosystèmes, ainsi que sur la restructuration de secteurs tels que l'agriculture et l'énergie, ne s'observeront qu'à long terme. Ce potentiel de long terme a besoin d'être évalué et décrit pour un large public pour comprendre le sens général de ces efforts et évaluer les enjeux réels, car le risque existe de se perdre dans la technicité de la

phase de préparation à la REDD+ et de diluer progressivement l'importance du processus et la mobilisation des acteurs. Une étude prospective du potentiel REDD+ sera donc menée pour évaluer des scénarios futurs qui découleraient de la mise en œuvre de REDD+, montrant clairement les impacts socio-économiques (emplois, distribution des richesses, autonomie alimentaire, etc.) et environnementaux (émissions de la déforestation et de la dégradation des forêts, biodiversité), ainsi que les coûts et investissements nécessaires liés à la mise en œuvre de la REDD+. Ce travail aura vocation à contribuer au débat national sur la vision du développement du pays (« Congo pays émergent 2025 »).

- **Finalisation de la stratégie nationale REDD+ et planification des investissements.** Les résultats des différentes études ci-dessus seront exploités pour la construction et la finalisation de la stratégie nationale REDD+. Il s'agira de soutenir un effort participatif de consolidation des différents éléments stratégiques et de mobiliser une expertise de haut niveau, le moment venu, pour l'articulation intelligente des éléments stratégiques. La mobilisation de cette expertise pourra culminer lors de l'organisation d'événements à haut niveau pour s'assurer que la stratégie nationale en phase de finalisation s'accompagne d'une volonté politique forte et intersectorielle pour la mise en œuvre de la stratégie. L'appui de l'ONU-REDD permettra également de transcrire les options stratégiques en programmes d'investissements opérationnels discutés avec des bailleurs potentiels, préparant le passage à la phase II de la REDD+. Ces programmes d'investissements auront vocation à promouvoir des interventions d'une échelle autre que celle de l'approche projet, afin d'enclencher des transformations profondes de secteurs entiers et de répondre durablement aux causes de la déforestation et de la dégradation au niveau national. L'attention sera portée sur des investissements sectoriels porteurs d'effets multiplicateurs sur l'emploi et les richesses partagées (par exemple, investissements dans la structuration de filières intégrées de produits agro-forestiers), mais aussi sur des investissements en amont des dynamiques sectorielles, comme par exemple sur la clarification et la sécurisation des droits fonciers, ou le soutien aux organisations intermédiaires et d'accompagnement (coopératives, accès au crédit, etc.) en milieu rural. Il s'agit d'investissements habilitants sans lesquels les activités REDD+ ne pourront pas se concrétiser sur une échelle significative pour réduire la déforestation et la dégradation forestière futures. Ces programmes permettront d'adosser un plan d'investissement de court terme (à l'horizon de cinq ans) pour opérationnaliser la stratégie nationale ; cette dernière s'inscrivant dans une période plus longue qui dépasse largement le cadre de la planification administrative et des investissements.
- **Soutien aux processus d'expérimentation.** Les activités d'expérimentation sur le terrain constituent un élément important du travail sur la stratégie REDD+. Si elles sont développées suffisamment tôt dans le processus REDD+, elles peuvent fournir des enseignements pratiques et complémentaires au travail d'analyse pour affiner la stratégie nationale REDD+. Elles permettent également de sensibiliser et d'engager une masse critique de personnes sur le terrain aux thématiques REDD+ sous leur jour le plus concret, souvent plus efficacement que des campagnes

spécifiques de sensibilisation et de consultation. En outre, elles permettront de bénéficier de capacités plus importantes de mise en œuvre des activités REDD+ pour la phase II. L'intangibilité des promesses de REDD+ lors de la phase de préparation est de plus un problème récurrent qui peut compromettre la motivation et l'engagement des parties prenantes pour la finalisation pleinement participative de la phase de préparation. Les interventions spécifiques d'ONU-REDD sur ce domaine seront les suivantes :

- Appui-conseil technique au développement des projets et initiatives pilotes : le R-PP prévoit de développer dix projets pilotes couvrant la diversité des options stratégiques [section 6.2, composante 2b]. Quatre d'entre eux sont présentés [voir l'encadré 2b3 du R-PP]. Certains projets pilotes sont en bonne voie de recevoir des financements pour leur exécution, tandis que d'autres nécessiteront un travail complet de préparation et de montage de dossiers de financement et de partenariats pour la mise en œuvre. Sans financer directement l'exécution des projets pilotes proprement dits (ce qui dépasse les capacités et les modes d'intervention des agences de l'ONU-REDD), le soutien de l'ONU-REDD permettra de fournir cet appui-conseil nécessaire à la concrétisation des ambitions du R-PP sur les projets pilotes et à l'exploitation de leur potentiel d'enseignements pour la stratégie REDD+.
- Mise en place d'un programme compétitif de petites subventions : afin de répondre à la forte demande nationale d'interventions tangibles sur le terrain, l'ONU-REDD prévoit un programme compétitif de petites subventions comme deuxième volet des processus d'expérimentation (« *small grants programme* »). Individus, organisations de la société civile et des peuples autochtones, petites entreprises, seront invités à proposer diverses initiatives qui pourraient voir le jour avec l'obtention d'une petite subvention (de l'ordre de 5, 10 ou 20 000 USD). Seront éligibles les propositions qui démontrent de façon convaincante qu'elles pourront contribuer aux objectifs de REDD+, directement ou indirectement. D'autres critères de sélection seront établis en fonction des besoins d'expérimentation du processus REDD+ (besoin éventuel, par exemple, de prioriser les expérimentations concernant les interventions dans le secteur agricole), ou en fonction d'autres critères préalablement définis. Il est prévu d'avoir un guichet communautaire, distinct d'un guichet pour le petit entrepreneuriat où seront favorisés les plans d'affaire REDD+ montrant comment la subvention pourra servir d'investissement pour des activités rémunératrices. L'obtention d'une subvention sera conditionnée à la possibilité pour les acteurs de la REDD+ (membres de la Coordination nationale, des cellules REDD+ départementales, etc.) d'effectuer des visites sur les lieux de l'activité pour collecter des enseignements de l'expérimentation. Les financements de l'ONU-REDD permettront de concevoir le programme de petites subventions (revue des modèles de programmes similaires, définition des règles et procédures, notamment pour la sélection des projets, conception de produits de communication, constitution, publication et diffusion médiatique de l'appel à candidatures), et de mettre un financement significatif pour une ou plusieurs

phases du programme (300 000 USD). Il s'agit ici de favoriser une approche « par le bas » des processus d'expérimentations, complémentaire des projets et initiatives pilotes.

- Revue des résultats des expériences des projets et initiatives pilotes : il s'agit d'appuyer l'analyse, avec des enquêtes de terrain, des expérimentations sur la REDD+ (projets pilotes, initiatives locales, subventions communautaires et au petit entrepreneuriat) afin d'en tirer des leçons et d'alimenter la construction de la stratégie REDD+ et la conception des plans d'investissement.

2c. Cadre de mise en œuvre de REDD+

Dans la composante homonyme, le R-PP fait des propositions sur les considérations légales et institutionnelles nécessaires pour soutenir un mécanisme REDD+ :

- (i) le cadre légal et institutionnel de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ congolaise ;
- (ii) la création de mesures d'incitation positives au niveau national ; et
- (iii) les actions à mener et les financements à réunir de 2011 à 2013 pour y arriver.

La République du Congo considère que le cadre légal et institutionnel doit être conçu et/ou réformé de manière à garantir une approche intégrée de la stratégie nationale REDD+, laquelle doit contribuer au développement durable du pays. Le cadre de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ doit reposer sur six valeurs : (i) durabilité, (ii) responsabilité, (iii) équité, (iv) efficacité, (v) mesurabilité et (vi) transparence. De plus, la République du Congo est convaincue que le succès de la mise en œuvre des activités REDD+ dépend de l'implication de tous les acteurs, publics ou privés. A cet effet, quatre principes guideront la mise en œuvre à savoir : (i) la Participation, (ii) la Régulation, (iii) l'Incitation et (iv) le Contrôle.

Le développement du cadre de mise en œuvre doit prendre en compte les considérations suivantes :

- l'amélioration du cadre légal et institutionnel existant ;
- les difficultés rencontrées pour officialiser les droits fonciers coutumiers, tandis un projet de loi est en examen pour favoriser la reconnaissance des droits coutumiers ;
- les options d'améliorations des conditions légales existantes via la promulgation d'une loi REDD+ (ou l'amendement de la loi sur l'environnement) ;
- le droit du carbone et de la finance carbone ;
- les différents statuts juridiques des crédits MDP ou REDD+ ;
- l'existence de deux options pour définir le crédit REDD+ en droit congolais : comme ressource naturelle ou comme bien meuble incorporel ;

- le rôle de l'Etat dans les transactions carbone ; et
- la gestion responsable et transparente des financements par un Fonds REDD+.

Etant donné que le FCPF prendra la direction technique et financière sur cette composante (et que les travaux débutent déjà avec la préparation d'un atelier sur le cadre de mise en œuvre de la REDD+ à Brazzaville), considérant néanmoins les compétences et l'expérience de l'ONU-REDD dans ce domaine, le financement de l'ONU-REDD se focalisera sur trois actions spécifiques et complémentaires :

- l'appui aux travaux sur la **gouvernance financière de la REDD+**, à travers l'analyse et les consultations sur le partage de revenus ainsi que sur l'analyse des options sur la construction d'un fonds national REDD+ ;
- une étude sur les **outils fiscaux et économiques d'incitation pour la REDD+** en lien avec les analyses stratégiques sur l'aménagement du territoire (possibilité d'une fiscalité différenciée en fonction de la vocation de différentes parties du territoire, notamment au sein du Domaine forestier permanent) et les mécanismes d'incitation et d'investissement REDD+ (éventuellement via un système de paiements pour services environnementaux) ;
- la mise en place et l'entretien d'un **registre national de projets et initiatives REDD+**, avec des procédures d'homologation contrôlant la qualité de ces projets et initiatives figurant au registre (cette proposition est basée sur l'expérience réussie de la même initiative en RDC, pays voisin qui a en fait développé son registre REDD+ avec une vision régionale pour le partager avec d'autres pays – en conséquence, il s'agira d'adopter et d'adapter l'outil déjà conçu et en cours d'opérationnalisation en RDC).

2d. Impacts sociaux et environnementaux autour de la REDD+

Le financement FCPF a prévu la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS). Il s'agit d'un exercice analytique et, en même temps, très consultatif, qui exige une profondeur et un niveau de détail assez importants, et qui certainement prendra du temps (autour de 1-2 ans). Le R-PP fournit toutes les précisions sur la démarche de l'EESS et sur le cadre juridique congolais existant en matière d'études d'impact environnemental et social. En bref, l'EESS va se dérouler en deux temps :

- (i) Une évaluation stratégique des impacts *potentiels*, basée sur le choix des options préliminaires stratégiques et du cadre de mise en œuvre (le FCPF lance déjà début 2012 les travaux sur le cadre de mise en œuvre).
- (ii) Un diagnostic des risques et des mesures d'atténuation, mais aussi, en ligne avec l'approche ONU-REDD, un diagnostic des bénéfices potentiels et des mesures de promotion. Le produit de cette seconde étape sera un Cadre de Gestion Environnemental

et Social (CGES) qui formera un élément important de la stratégie nationale REDD+ (le CGES doit donc être finalisé pour la fin de la phase de préparation).

Ce point de départ est donc pris en compte par l'ONU-REDD, afin de ne pas doubler les efforts et d'assurer les synergies. Néanmoins l'ONU-REDD a un rôle à jouer dans l'encadrement de cet exercice et, surtout, dans sa capacité d'appuyer les parties prenantes du processus REDD+ à entamer une réflexion pratique, plus immédiate et concrète, sur les sauvegardes sociales et environnementales. Le document *Principes et Critères Environnementaux et Sociaux* (PCES) développé par l'ONU-REDD (schéma provisoire du document attaché dans l'Annexe 2), qui est dans sa dernière phase d'adoption et qui sera accompagné d'un outil de mise en œuvre, représente un moyen d'avancer sur la construction des sauvegardes sociales et environnementales autour de la REDD+ d'une façon pratique.

Dans ce sens, le budget ONU-REDD sur le domaine des impacts sociaux et environnementaux (sauvegardes) est donc ajusté à US\$ 100 000, compte tenu que le FCPF a sécurisé un financement de US\$ 300 000 pour l'exercice EESS. En plus, le pays pourra bénéficier d'un transfert d'expériences avec la RDC, pays voisin, qui a déjà entamé une démarche conjointe ONU-REDD et FCPF sur les sauvegardes, en conciliant la démarche des PCES de l'ONU-REDD avec l'EESS, de façon assez efficiente jusqu'à présent. De plus, les travaux sur l'APV-FLEGT, qui sont particulièrement avancés en République du Congo, seront également exploités ici ; en fait, il est estimé qu'environ la moitié des aspects couverts par les PCES de l'ONU-REDD sont déjà pris en compte dans l'APV.

Les PCES de l'ONU-REDD (cf. schéma provisoire dans l'annexe 2), ainsi que l'outil associé d'atténuation des risques, en cours de développement, constituent un excellent cadre de référence pour développer des mesures de sauvegardes adaptées au contexte national. Lors des deux dernières missions conjointes ONU-REDD & FCPF en République du Congo, la CN-REDD et les parties prenantes ont réitéré leur souhait de développer des standards nationaux propres, adaptant les PCES (et éventuellement d'autres cadres de référence, notamment les PCIV de l'APV-FLEGT) au contexte national, en y ajoutant aussi une série d'indicateurs et de vérificateurs précis. Ces standards auront vocation à s'appliquer à tout projet et initiative REDD+ en République du Congo (via une procédure d'homologation et de maintien de l'homologation des projets et initiatives inscrits au registre national REDD+).

Etant donné la place donnée aux projets REDD+ dès le début du processus REDD+ dans ce pays, ce travail sur des standards nationaux est perçu comme important. Les financements ONU-REDD serviront ici principalement au développement de standards sociaux et environnementaux (sans oublier les aspects de gouvernance) propres à la République du Congo pour incorporation future dans le CGES. Les étapes envisagées sont les suivantes :

- développement participatif, piloté par la société civile conjointement avec la CN-REDD, d'une première version des standards nationaux ;
- activités d'expérimentation des standards (en liaison avec l'appui aux expérimentations REDD+)

sur le terrain, tel que prévu dans la composante 2b) ;

- vérification de la compatibilité des standards nationaux avec les normes de la CCNUCC ;
- négociations sur l'équivalence entre les standards congolais et les principaux standards volontaires internationaux reconnus pour REDD+ ;
- connexion des standards avec le registre national REDD+ via des procédures d'homologation des projets et initiatives ; et
- incorporation de ce travail dans le cadre cohérent du CGES (EESS), qui fera partie de la stratégie nationale REDD+.

Il convient d'insister sur la recherche de complémentarités entre le processus EESS et le soutien de l'ONU-REDD sur la gestion des impacts sociaux-environnementaux. La troisième mission conjointe internationale sur la REDD+ à Brazzaville (janvier 2012) a profité de la présence d'un expert du FCPF sur l'EESS pour discuter de cette articulation lors de plusieurs sessions techniques et participatives. Le processus EESS est un processus éminemment participatif et pourra compter pour une large part sur les activités prévues par l'ONU-REDD pour s'assurer que toutes les grandes étapes du processus REDD+ national (consensus sur les causes et facteurs de la déforestation ; élaboration du cadre de mise en œuvre ; précision des options stratégiques ; règles de partage des revenus ; etc.) soient soumises à des processus de participation ambitieux et inclusifs des différentes parties prenantes. De plus, le soutien financier de l'ONU-REDD au développement de standards nationaux socio-environnementaux d'une part, et au développement d'un système de suivi des autres bénéfices et risques d'autre part (cf. 4b), fournira ainsi deux contributions essentielles au futur cadre de gestion environnemental et social qui constitue à la fois le produit de l'EESS et un pilier central de la future stratégie nationale REDD+.

Composante 3 : Développement d'un Niveau d'Emissions de Référence et/ou d'un Niveau de Référence nationales pour les forêts

Rappel et liens entre la proposition ONU-REDD présentée dans ce document et le R-PP (section 3)

La R-PP, qui fait partie intégrante de cette proposition, a déjà prévu un certain nombre d'actions et de lignes budgétaires sur les principales actions présentées ci-dessous. Nous pouvons notamment mentionner l'appui pour l'intégration des travaux de IIASA, l'appui aux travaux de la Banque mondiale, des appuis pour la tenue d'atelier et une bourse de thèse dans le cadre du développement des Niveaux d'Emissions de Référence (NER) / Niveau de Référence (NR). Ainsi, le R-PP se concentre en priorité sur le renforcement d'initiatives existantes.

Pour autant, nous considérons que les actions prévues par la R-PP ne couvrent pas l'ensemble des actions à entreprendre pour élaborer un NER/NR national largement accepté. De plus, depuis la rédaction de la R-PP, divers progrès et avancées dans les négociations climat (CCNUCC) donnent une meilleure visibilité sur le travail à entreprendre. De même, différentes discussions tenues au niveau national éclairent mieux les choix nationaux quand à cette composante 3. La proposition ONU-REDD est ainsi l'occasion de reprendre et d'améliorer le programme de travail proposé par la R-PP, programme qui n'a pas encore été véritablement commencé dans les faits. Par ailleurs, le R-PP prévoyait un cofinancement du programme ONU-REDD supérieur à 50% sur cette composante, engendrant ainsi une grande responsabilité du programme ONU-REDD.

Ces deux considérations nous amènent à proposer un programme de travail complété, reprenant la grande place donnée aux appuis multiformes vers les équipes locales de la CNIAT chargées de cette composante : soutien de deux fonctionnaires, formation, participation financière pour les publications et l'organisation de réunions, etc. Nous pouvons aussi mentionner ici le recrutement d'un expert MNV, qui sera certes majoritairement mobilisé sur la composante 4 mais pourra apporter un appui ponctuel sur la composante 3.

Nous proposons en Annexe 3 un comparatif synthétique, sous forme d'un tableau, entre les activités prévues par le R-PP et le programme de travail proposé par l'ONU-REDD, sur cette composante 3.

Définition et contexte d'un Niveau d'Emissions de Référence, Niveau de Référence pour les forêts de la République du Congo

La Décision 1/COP.16¹ (Cancun) mentionne clairement la nécessité pour les pays s'engageant sur la

¹ <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf#page=2>

REDD+ de définir un Niveau d'Emissions de Référence (NER) pour les forêts et/ou un Niveau de Référence (NR) pour les forêts. Une ébauche de Décision de la COP.17² (Durban) détaille les modalités de développement des NER/NR. Les NER/NR sont des repères permettant d'estimer la performance de chaque pays dans la mise en œuvre des activités REDD+, les NER/NR sont exprimés en tonnes de dioxyde de carbone équivalents par an.

Les NER sont un indicateur du niveau probable d'émissions annuelles de gaz à effets de serre liées aux activités forestières, à l'avenir et en l'absence de mise en œuvre de la REDD+. Ainsi, les NER sont particulièrement pertinents pour les activités REDD+ qui ont une influence sur les émissions de GES, activités liées au déboisement et à la dégradation des forêts.

Les NR sont un indicateur des stocks probables de carbone forestier, à l'avenir et en l'absence de mise en œuvre de la REDD+. Ainsi, les NR sont particulièrement pertinents pour les activités REDD+ qui ont une influence sur les stocks de carbone forestier, activités liées à la préservation, à la gestion forestière durable et au renforcement des stocks de carbone forestier.

Le développement d'un NER et/ou d'un NR national pour les forêts est un exercice très délicat pour la République du Congo, en raison de son très faible taux de déforestation historique et de l'importance relative de son couvert forestier à l'échelle nationale. En effet, les bénéfices financiers que la République du Congo pourrait obtenir du mécanisme REDD+ dans sa phase pleinement opérationnelle dépendraient pour partie de la différence entre ces NER/NR et la situation comparative observée sur le terrain.

Justification et description succincte du programme de travail

L'importance des NER/NR pour la République du Congo, associé à son très faible taux de déforestation historique, entraîne un effort particulier dans leur détermination. Cet effort se développe selon les trois axes principaux de construction des NER/NR : en premier lieu sur une estimation chiffrée de la déforestation et de la dégradation des forêts du Congo sur les deux dernières décennies ; en second lieu sur une connaissance précise et consensuelle des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République du Congo ; enfin sur des initiatives novatrices et originales concernant les circonstances nationales qui peuvent voir le jour à l'avenir et changer sensiblement à l'avenir les tendances historiques de déforestation et de la dégradation des forêts en République du Congo.

En effet, si pour certains pays, les tendances historiques sont probablement un bon indicateur des tendances futures, il est probable que d'autres circonstances nationales soit à l'œuvre en République du Congo et éloignent sensiblement à l'avenir la déforestation et la dégradation des forêts des tendances historiques. Ces circonstances sont potentiellement liées à l'évolution non linéaire de la

² http://unfccc.int/files/meetings/durban_nov_2011/decisions/application/pdf/cop17_safeguards.pdf

démographie, ainsi qu'à des facteurs tels que l'évolution de l'économie et des pratiques agricoles et notamment des cultures de rente (palmier à huile).

Le travail de définition des NER/NR s'organise autour de différents actions : (i) l'analyse des facteurs d'émissions, (ii) l'analyse des données d'activité, (iii) la quantification des surfaces affectées par la déforestation et la dégradation des forêts et l'évaluation des taux de déforestation et de dégradation historique, (iv) l'analyse des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts à l'échelle nationale, (v) le Système National de Surveillance, (vi) l'analyse des circonstances nationales et enfin (vii) un processus de détermination et d'amélioration des NER/NR doublé d'un processus d'animation transversale.

En République du Congo, le travail de définition des NER/NR s'appuiera sur différents éléments et travaux couvrant l'ensemble des points (i) à (vi). Il s'agit notamment, concernant les composantes du programme d'appui ONU-REDD, de la sous-composante 2a (*analyse de la situation et construction consensus national sur les causes de la déforestation et de la dégradation forestière*) pour l'action (iv) ; de la composante 4 pour les actions (i), (ii), (iii) et (v). En plus de cela, le travail s'appuiera pour l'analyse des circonstances nationales (vi) sur les enquêtes de ménage conduites par la Banque Mondiale (dans le but de produire des données démographiques et micro-économiques) et sur le travail de IIASA (International Institute for Applied Systems Analysis – Autriche) et notamment son programme de Centre d'évaluation des politiques REDD+ (*REDD+ Policy Assessment Center*) visant notamment à éclairer l'importance des circonstances nationales dans les pays de l'espace COMIFAC³.

Dans le contexte de la R-PP et des actions citées ci-dessus, le programme ONU-REDD apportera uniquement son appui sur l'action (vii) à travers la mise à disposition de fonds pour supporter le travail de la CENIAF sur cette thématique et la tenue des diverses réunions nécessaires à l'établissement de consensus robustes et à l'acceptation nationale des travaux sur les NER/NR. Cet appui permettra aussi la tenue des processus visant à l'assurance qualité (contrôle interne) et au contrôle de qualité (externe et notamment en lien avec la CCNUCC) des travaux accomplis.

³ Personne ressource : Michael OBERSTEINER, Program Leader, Ecosystem Services and Management (ESM), International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA)

Composante 4 : Conception de systèmes nationaux pour la surveillance des forêts et d'information sur les sauvegardes

4a. Système de suivi forestier national

Rappel et liens pour la Composante 4a entre la proposition ONU-REDD présentée dans ce document et le R-PP (section 4)

Il est important de considérer ici que le R-PP a été rédigé en juin 2010 avant d'être amélioré jusqu'en septembre 2011 ; aussi, l'ensemble des Décisions des COP n'ont pu être prises en compte à l'époque. Pour autant, l'ensemble des indications contenues dans la R-PP sur le développement des systèmes de S et MNV (section 4 de la R-PP) sont considérées comme valables et l'appui de l'ONU-REDD sera décisif pour cette composante, qui ne bénéficie d'aucun appui du FCPF.

Une meilleure compréhension des Décisions des COP15, COP16 et COP17, ainsi que des retours d'expérience, notamment de la République Démocratique du Congo, ont entraîné dans le présent document une plus grande précision dans la définition des activités ainsi que l'ajout de certaines activités importantes qui n'avaient pas été listées dans la R-PP (notamment concernant le système de surveillance et le fort besoin de coordination transversale des activités). Par ailleurs, un lien plus fort a été établi entre les activités définies et le budget, lien qu'il était difficile d'établir dans le R-PP. Enfin, le R-PP mentionne une cellule MNV, au sein de laquelle il est important de préciser certaines allocations par domaine d'activité (ces domaines sont définis plus bas, notamment IFN, DA, IGES et Surveillance) pour lesquels des personnes physiques différentes, ainsi que des organismes d'Etat différents seront susceptibles d'intervenir. L'arbitrage des ressources et moyens doit donc être établi en fonction des activités de chacun. Cette remarque ne remet pas en cause les ressources humaines identifiées pour conduire les travaux dans le R-PP.

Afin de présenter au mieux ces différents changements, nous proposons en Annexe 4 une matrice permettant de trouver la correspondance entre les activités proposées dans la R-PP et celles proposées dans le présent document. Dans le texte ci-dessous, des liens sont également proposés pour faire le lien entre la présente proposition ONU-REDD et le R-PP.

Le budget global sur le S et MNV de cette proposition ONU-REDD est en conséquence largement à la hausse par rapport à celui contenu dans le R-PP mais semble plus réaliste par rapport aux travaux similaires conduits dans d'autres pays.

Le budget apporté par l'ONU-REDD ne couvre qu'un tiers des dépenses estimées, aussi il sera fait appel au cofinancement multi et surtout bilatéral. Pour autant, l'apport de l'ONU-REDD est décisif, à la fois comme catalyseur mais surtout pour aider à coordonner les différents partenaires sur ce travail important, notamment à travers le recrutement d'un expert MNV international pendant l'essentiel de la phase de préparation.

Définition d'un système national de Surveillance des forêts, Mesure, Notification et Vérification

La demande spécifique d'un système national de surveillance des forêts pour les pays désirant s'engager sur le REDD+ a été défini par les décisions 4/COP.15 (Copenhague, 2009⁴), 1/COP.16 (Cancun, 2010⁵) et Draft Décision/COP.17⁶. La République du Congo s'appuie également, ainsi que recommandé, sur les textes du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) et notamment ses Lignes directrices sur le secteur de l'agriculture, de l'utilisation des terres et de la forêt 2006⁷.

Face à cette demande, la République du Congo se propose de développer une approche reposant sur 4 piliers : surveillance (S), mesure (M), notification (N) et vérification (V). L'ensemble de ces quatre piliers permettra d'établir de manière fiable les émissions et absorptions de gaz à effets de serre liées à l'occupation des sols et aux changements d'occupation des sols et notamment ceux concernant les forêts, ainsi que d'évaluer l'impact des initiatives REDD+ visant à améliorer le bilan de gaz à effets de serre du pays.

La **surveillance (S)** porte essentiellement sur les résultats obtenus par les politiques et mesures REDD+. Elle s'appuie sur des indicateurs simples tels que : superficie des forêts, nombre d'arbres plantés, types d'écosystèmes forestiers, expansion ou création d'aires protégées, application de systèmes de certification, etc. Bien que le suivi des politiques et mesures REDD+ puisse être potentiellement lié à la performance sur les émissions et les absorptions, ce ne doit pas être l'objectif principal du système de suivi.

La **Mesure (M)** doit permettre l'établissement d'un Inventaire de Gaz à Effets de Serre (IGES). Cet IGES s'appuie sur la collecte de Données d'Activité (DA) et de Facteurs d'Emissions (FE). Dans le cas précis de la REDD+, les DA concernent les usages du sol et se traduisent en termes de surface occupée par ses activités et notamment la forêt. Ces surfaces sont évaluées grâce aux traitements de données de télédétection (imagerie satellitaire). Toujours dans le cas précis de la REDD+, les FE sont des stocks de carbone et modification de stocks de carbone pour les utilisations du sol considérées, en lien avec les

⁴ <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/fre/11a01f.pdf#page=11>

⁵ <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf#page=2>

⁶ http://unfccc.int/files/meetings/durban_nov_2011/decisions/application/pdf/cop17_safeguards.pdf

⁷ <http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/vol4.html>

activités REDD+. Ces stocks et modification de stocks sont évaluées grâce à des mesures de terrain, aussi appelées inventaires dans le cadre des forêts.

La **Notification (N)** implique principalement la communication des données et méthode(s) de traitement(s) employé(s) pour la Mesure (M) à la CCNUCC, mais également d'autres données.

Enfin, la **Vérification (V)** correspond au processus indépendant visant pour la CCNUCC à s'assurer de la fiabilité et de la précision de l'information notifiée, ceci afin d'assurer l'efficacité du mécanisme REDD+ dans lequel le pays s'est engagé.

Justification et description succincte du programme de travail

Afin que ces 4 piliers soient opérationnels, 4 composantes principales sont à mettre en place, assortis d'une cinquième composante d'animation transversale.

1.- Inventaire Forestier National

Dans la description succincte de la Mesure ci-dessus, il est mentionné que l'Inventaire de Gaz à Effets de Serre (IGES) s'appuie en partie sur des FE.

Ces FE expriment un stock de carbone, une émission ou une absorption de gaz à effets de serre liés à une activité humaine spécifique et identifiée.

Dans la REDD+, ces FE doivent être liées aux activités REDD+ telles que définies dans la Décision 1/COP.16⁸ : réduction des émissions dues au déboisement, réduction des émissions dues à la dégradation des forêts, conservation des stocks de carbone forestiers, gestion durable des forêts, renforcement des stocks de carbone forestiers. Ces FE sont donc essentiellement des stocks de carbone forestiers ou des variations de stocks de carbone forestier. Par ailleurs, ces FE concernent les 5 compartiments (*pools*) du carbone forestier : biomasse aérienne (troncs, branches, feuilles et fruits), biomasse souterraine (racines), bois mort, litière (débris de végétaux morts) et carbone organique du sol.

Le moyen le plus répandu de connaître les stocks de carbone de la biomasse vivante et morte en forêt est de réaliser des mesures sur le terrain (diamètre à hauteur de poitrine, relevés de bois morts, etc.) au cours d'un inventaire forestier, de déterminer la densité du bois en fonction de l'essence de l'arbre et de calculer le stock de carbone de cet arbre à travers une équation allométrique à partir de ces données simples.

⁸ <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fr/07a01f.pdf#page=2>

Aussi, pour produire des FE, la République du Congo juge nécessaire la conduite d'un Inventaire Forestier National (IFN), permettant de collecter des mesures de terrain suffisantes à la production de FE avec une bonne estimation.

Le MEFDD a déjà engagé, avec l'appui de la FAO, un Inventaire Forestier National. L'IFN, ainsi que son traitement, sont conduits par la CNIAF (Centre National des Inventaires et Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques).

Toutefois, cet IFN devra être adapté et renforcé par le processus ONU-REDD de manière à parvenir à atteindre un niveau d'exhaustivité et de précision suffisant pour produire des estimations du carbone forestier. Cela sera fait à travers une adaptation de la méthodologie employée, un renforcement en compétence sur les adaptations méthodologiques et un accroissement éventuel du nombre de placettes permettant de couvrir les strates forestières pour lesquelles la précision sera considérée insuffisante.

En parallèle à ces efforts sur l'IFN, un travail sera conduit afin d'identifier les meilleures méthodes de conversion des données d'inventaire en FE. Ce travail de bibliographie devra aussi apporter des réponses quant aux pools de carbone non couverts par l'IFN (carbone organique du sol et litière). Cette action prendra la forme d'une revue méthodologique complète et d'organisation d'une discussion ouverte avec les parties prenantes afin de s'assurer du meilleur choix dans le contexte local.

L'ensemble de ce processus sera intégré au sein d'un processus transversal d'amélioration continue, de contrôle interne et externe et d'animations visant à communiquer les résultats et les méthodes utilisées. Cette communication des résultats passera notamment à travers l'appui ONU-REDD pour la mise en place d'un système de base de données. Le contrôle interne pourra si nécessaire également s'appuyer sur les données des inventaires d'aménagement disponibles, tels que prévus dans le R-PP.

Cette composante est déjà en partie prévue par le R-PP, les activités proposées dans le R-PP portant sur l'IFN sont reformulées dans la présente proposition.

2.- Suivi du Changement du Couvert Forestier

Dans la description succincte de la Mesure ci-dessus, l'Inventaire de Gaz à Effets de Serre s'appuie sur des Données d'Activités (DA). Ces DA comptabilisent des activités anthropiques qui ont des conséquences en termes de variations de stocks de carbone ou d'émissions de Gaz à Effets de Serre.

Dans la REDD+, ces DA doivent permettre de quantifier les activités telles que définies dans la Décision 1/COP.168 (cf. liste détaillée dans le paragraphe supra). Le GIEC donne quelques indices pour savoir comment aborder et définir les DA : en premier lieu, le GIEC invite à considérer la forêt comme une

classe d'occupation du sol et par ailleurs, le GIEC invite à discriminer les surfaces gérées, donc soumises à une activité anthropique, par opposition aux surfaces non gérées.

Dans la recherche des DA, un bon indicateur semble donc être les surfaces de forêts gérées (et non gérées), ainsi que les surfaces déboisées (sortant de la classe forêt) et les surfaces (re)boisées ((ré)entrant dans la classe forêt : renforcement des stocks de carbone forestiers). Par ailleurs, les activités anthropiques peuvent également faire varier le stock de carbone forestier à la hausse (gestion durable et/ou conservation) ou à la baisse (dégradation) : les surfaces affectées par ces activités sont également recherchées.

Dans le cadre de ce travail, le programme ONU-REDD aidera la République du Congo à acquérir des images satellitaires et apportera son soutien pour la mise en place de capacités nationales permettant le traitement des images. Ce traitement permettra d'évaluer les surfaces recherchées à différentes dates, permettant notamment de reconstituer un historique des activités sur lesquelles portent la REDD+. Ce processus sera répété régulièrement afin de rendre compte des surfaces affectées par les activités REDD+, à la suite de la mise en place des politiques et initiatives REDD+. Des matrices de confrontation des superficies affectées par les différentes activités seront proposées, permettant de comprendre quelles nouvelles activités s'implantent sur le territoire, à quel endroit et au détriment de quelles activités. Après deux réitérations de l'exercice, la République du Congo sera capable de proposer un suivi précis de la localisation des activités et des changements d'activités sur l'ensemble de son territoire national, par un traitement d'imagerie satellitaire multi-date de mur-à-mur (*wall to wall*).

Le programme ONU-REDD apportera également son soutien à l'amélioration continue du processus (recherche de précision) ainsi qu'à l'animation transversale du processus, à l'échange de vues avec d'autres groupes techniques, à la définition des choix de méthodologies, au contrôle interne et externe et au partage des méthodes utilisées et des résultats obtenus. Cette dernière activité comprendra notamment l'appui à la mise en place d'un système de gestion et de divulgation des données.

Les activités ONU-REDD proposées dans cette composante recouvrent certaines activités proposées dans la R-PP. Le programme ONU-REDD se place pour autant comme un contributeur très important sur cette composante et la FAO pourra largement appuyer le pays dans cette activité, en coordination avec les financements conjoints apportés notamment par le FCPF. Les activités listées dans la R-PP sont largement complétées afin de répondre aux attentes de la République du Congo en matière d'appui et afin de tenir compte de l'expérience de la FAO dans d'autres pays sur les mêmes thématiques et en premier lieu en République Démocratique du Congo.

3.- Inventaire de Gaz à Effets de Serre

L'Inventaire de Gaz à Effets de Serre (IGES) permet d'exprimer l'impact des activités REDD+ sur le territoire national en terme d'émissions et d'absorptions de gaz à effets de serre exprimées dans l'unité

normative : « tonnes équivalent dioxyde de carbone » (teCO₂).

L'IGES doit proposer une compilation mathématique des différentes informations établies par les DA et les FE. Dans le cadre du REDD+, et comme évoqué plus haut, les DA expriment des surfaces (en hectares - ha), tandis que les FE expriment des concentrations de carbone sur des surfaces unitaires (teCO₂/ha). En multipliant les DA par les FE, nous obtenons donc le résultat recherché, exprimés en teCO₂. Pour autant, l'IGES doit assurer cette opération simple pour l'ensemble des activités REDD+ présentes sur le territoire, en prenant soin d'adopter les FE adéquates et sommer ensuite ces résultats d'activité. Pour obtenir un travail le plus fin possible, les DA et les FE seront déclinés en République du Congo par type de forêt et/ou par entité géographique appropriée et/ou par usage anthropique.

Dans ce cadre, le programme ONU-REDD apportera un soutien à la République du Congo pour l'acquisition du matériel et des capacités nécessaires à la conduite de l'IGES. La cellule de travail nationale qui sera mise en place ne traitera pas uniquement des activités REDD+ et aura la responsabilité de l'ensemble de l'IGES national, selon les orientations données par le gouvernement à ce sujet. Le programme ONU-REDD apportera aussi son soutien pour l'animation du processus et la gestion de l'information. Cette gestion de l'information revêt une très grande importance car la Notification (N) et la Vérification (V), en lien avec la CCNUCC, s'appuient sur les informations disponibles et la compilation de ces informations au sein de l'IGES. Les équipes en charge de l'IGES seront donc également appuyées par le programme ONU-REDD pour gérer cette information et la communiquer à la CCNUCC (dans le cadre de la notification) et aux vérificateurs indépendants de la CCNUCC (dans le cadre de la vérification).

L'action de l'ONU-REDD portera essentiellement sur le volet occupation des sols et activités anthropiques rurales de l'IGES qui peut comprendre d'autres volets sur des activités anthropiques non liées à l'usage des sols (industries, énergie, etc.). Il est probable que divers appuis soient apportés à la cellule responsable de l'IGES par d'autres partenaires de la République du Congo.

La R-PP ne proposait pas d'activités importantes portant sur l'IGES, ce manque est donc pallié par l'appui ONU-REDD tel que proposé dans ce document.

4.- Système National de Surveillance

La volonté de la République du Congo de s'engager sur la REDD+ s'assortit de contraintes formulées par le cadre des décisions de la CCNUCC. Il s'agit notamment de la Surveillance (S). Dans le cadre de la Surveillance, la République du Congo doit assurer un processus transparent de gestion et de communication de l'ensemble des informations portant sur les activités REDD+, dans la ligne des

communications nationales déjà rendues publiques par la République du Congo en 2001⁹ et 2009¹⁰. Cette Surveillance revêt deux intérêts majeurs. En premier lieu, elle permet la préservation des intérêts des parties prenantes concernées par les activités et mesures REDD+ entreprises (secteur privé, société civile, population) grâce à la connaissance des informations et ainsi d'éviter que les positions des parties prenantes ne soient atteintes (superposition de droits contradictoires sur un territoire notamment) ou au contraire que les parties prenantes puissent choisir une position proactive. En second lieu, elle permet d'optimiser les activités et mesures REDD+ en analysant au mieux les résultats des activités et mesures REDD+ déjà entreprises et de profiter pleinement et largement des retours d'expérience.

Un Système National de Surveillance permet de remplir cette contrainte par le traitement et la mise à disposition des informations jugées pertinentes et servant à l'établissement des DA, FE et de l'IGES. Il s'agit pour partie d'information liée à une localisation précise (cf. paragraphe sur les DA).

La République du Congo, avec l'appui de l'ONU-REDD, souhaite partir sur le modèle d'un portail disponible en ligne sur Internet et regroupant et organisant l'ensemble des informations considérées. Il conviendra que l'appui de l'ONU-REDD permette le développement et la maintenance du portail, mais aussi organise le processus de sélection et de production des informations à présenter. L'appui de l'ONU-REDD portera aussi sur l'amélioration continue du portail de surveillance. La R-PP n'aborde pas cette activité et donc la demande d'appui formulée à l'ONU-REDD est indispensable.

5.- Animation transversale pour la mise en place du MNV

Au vu des quatre composantes développées plus haut, un important besoin de coordination entre l'ensemble des acteurs impliqués est ressenti. En effet, la sensibilité des questions traitées par le S et MNV pour les parties prenantes qui devront donc être informés et consultés des directions adoptées ainsi que la diversité des acteurs devant se coordonner rendent compte d'un très fort besoin de coordination. Ce volet inclura l'appui à l'adoption consensuelle d'une définition de la forêt au niveau national, ainsi que la CNUCC le prévoit.

L'appui de l'ONU-REDD permettra la mobilisation à plein temps d'un expert international MNV (officier niveau P3), basé en République du Congo, pour coordonner les activités prévues, le travail des institutions nationales et les interventions d'experts extérieurs prévues, notamment dans le cadre de l'évaluation et du renforcement des capacités nationales.

Par ailleurs, le programme ONU-REDD apportera un appui financier important pour la tenue de réunions transversales sur ces thématiques S et MNV et la présence à ces réunions d'experts nationaux

⁹ <http://unfccc.int/resource/docs/natc/connc1.pdf>

¹⁰ <http://unfccc.int/resource/docs/natc/connc2.pdf>

et internationaux. La République du Congo souhaite que les méthodes et systèmes de S et MNV soient largement appropriés au niveau national (sur l'ensemble du territoire) et définis par consensus large afin de favoriser une adhésion pleine des parties prenantes à ces choix. La R-PP ne prévoyait en aucun cas un budget suffisant pour cette animation transversale et notamment pour la tenue de réunions récurrentes et importantes à la bonne appropriation nationale du S et MNV.

Conclusion sur les cinq composantes proposées pour le S et MNV

Les cinq composantes détaillées ci-dessus permettent de remplir pleinement l'ensemble des obligations et exercices liés à la Surveillance et à la Mesure, Notification et Vérification tels que définis à la partie 4a.1 ci-dessus.

4b. Système d'information pour les bénéfices multiples, les autres impacts, la gouvernance et les mesures de sauvegarde

Vers un système d'information et de suivi des autres bénéfices et impacts de la République du Congo

En dehors du suivi des émissions et des absorptions de carbone et d'autres gaz à effet de serre décrit dans le chapitre précédent, d'autres éléments et aspects de la mise en œuvre de REDD+ nécessitent la mise en place d'un système d'information et de suivi efficient, efficace et transparent au niveau national. Au-delà du seul carbone forestier, le système de suivi global REDD+ congolais incorporera donc à terme les éléments suivants :

- Suivi des impacts de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ sur l'environnement et sur le milieu social, relié à la conduite de travaux sur les sauvegardes sociales et environnementales (EESS, PCES, cf. composante 2d) ;
- Suivi de la gouvernance de la mise en œuvre de REDD+ au niveau national, plus particulièrement le fonctionnement des arrangements nationaux décrits dans la composante 1a et du cadre de mise en œuvre décrit dans la composante 2c ;
- Suivi de l'évolution des principaux facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts qui ont été identifiés dans la composante 2a et ont été utilisés dans l'ajustement du scénario de référence historique du Congo.

Dans la mesure du possible, le système de suivi des autres bénéfices et impacts de REDD+ s'appuiera sur des systèmes de suivi environnemental et socio-économique existants (notamment l'APV-FLEGT pour la gouvernance forestière ; et le cadre normatif existant des études d'impacts environnemental et social).

Focus de l'appui ONU-REDD sur le système d'information et de suivi des autres bénéfices et impacts

Les financements FCPF n'ont prévu aucune activité spécifique dans cette composante. Leur soutien sur l'EESS devrait néanmoins fournir des contributions importantes au système d'information et de suivi des autres bénéfices et impacts. Les financements ONU-REDD sur cette composante 4b serviront aux interventions suivantes.

- **Inventaire et analyse des autres bénéfices et impacts de la REDD+.** La connaissance des autres bénéfices et impacts potentiels des activités REDD+ fait défaut en République du Congo, hormis sur des aspects particuliers comme les impacts sur la biodiversité dans les exploitations forestières, notamment avec les travaux de recherche sur les taux de reconstitution des espèces exploitées. Les implications des activités REDD+ (ou des activités que REDD+ entend réduire ou transformer) sur

les autres biens et services environnementaux (maintien des sols et de la fertilité ; services hydriques ; produits forestiers non ligneux ; etc.) et sur les aspects sociaux (revenus ; genre ; santé ; etc.) sont mal connues. Le financement ONU-REDD permettra de faire un travail d'évaluation et de valorisation économique de ces autres bénéfices et impacts, et dans certains cas, un travail cartographique qui sera intégré au système national de surveillance et de suivi.

- **Renforcement de capacités nationales sur le suivi des autres bénéfices et impacts et de la gouvernance.** Le financement ONU-REDD permettra, d'abord, le recrutement d'un expert national sur les risques et bénéfices sociaux et environnementaux de la REDD+ qui sera basé à la CN-REDD et en charge d'animer les travaux relatifs à cette thématique. En fait, ces travaux comprendront le développement de mesures de sauvegarde nationales, le rassemblement d'information sur les bénéfices multiples de la REDD+ et la création d'un comité de travail (ou task force) sur les risques et bénéfices socio-environnementaux de la REDD+ (rôle de pilotage et suivi) ainsi que d'un Observatoire indépendant REDD+ (rôle de contrôle et supervision autonome). En fait, un soutien sera apporté à la mise en place et aux travaux de ce comité de pilotage (task force) sur les risques et bénéfices socio-environnementaux : il s'agira d'une structure composée de cadres de l'administration, des délégués de la société civile, des peuples autochtones et du secteur privé, ainsi que des spécialistes qui construira l'ébauche sur les mesures de sauvegardes sociales et environnementales de la REDD+. Le R-PP mentionne le rôle de l'Agence nationale de l'Environnement sur ce genre de questions, mais étant donné que cette agence n'existe pas encore et que sa mise en place nécessiterait des ressources financières et humaines importantes que ce programme ne peut pas amener, la proposition ONU-REDD opte à la place pour le soutien à une structure plus légère. Une attention particulière sera apportée afin d'éviter le dédoublement de structures de suivi de la REDD+ et les attributions précises de l'Observatoire indépendant resteront à définir à une étape de maturation plus avancée du processus REDD+.
- **Consolidation du système de suivi global de la REDD+.** Un travail d'intégration des différents systèmes de suivi sera nécessaire : suivi des projets et initiatives REDD+ (registre) ; suivi des impacts sur le couvert forestier et le carbone (système national de Surveillance et MNV) ; suivi de l'application des mesures de sauvegardes (Cadre de Gestion Environnemental et Social de l'EESS incorporant une série d'indicateurs permettant de vérifier le respect des principes et critères nationaux, sur le modèle des principes et critères sociaux et environnementaux de l'ONU-REDD) ; suivi des autres bénéfices et impacts (système national de surveillance). Le système national de surveillance sera le point d'entrée du système de suivi global, incorporant ou connecté aux autres dimensions du suivi REDD+ (notamment le registre national), sous la forme d'un portail internet ouvert au grand public.

Composante 5 : Plan intégré d'activités et budget du processus REDD+ et de l'appui ONU-REDD

La matrice intégrée d'activités et de budget ci-dessous est le résultat du travail de planification de l'équipe ONU-REDD et de la CN-REDD, affiné et validé lors de la 3^{ème} mission conjointe ONU-REDD, FCPF et EFI/UE-REDD en janvier 2012. Elle est basée sur le R-PP et mise à jour, montrant les composantes et sous-composantes, les domaines d'intervention et les activités prévues, avec la spécification budgétaire par activité et les responsabilités financières de chaque partie prenante, ainsi que les cofinancements sécurisés et requis. Cette matrice représente désormais le principal outil de planification et de gestion de la REDD+ pour le pays.

Composantes du RPP, résultats et activités principales		Budget								Période			
		Rép. du Congo	FCPF	ONU-REDD			Cofinancements		Grand Total	2012	2013	2014	
				FAO	PNUD	PNUE	Total	sécurisé					à trouver
Composante R-PP 1. ORGANISATION ET CONSULTATION		365,000	2,095,000	50,000	801,000	10,000	861,000	0	0	3,321,000			
Résultat 1.1 Les organes centraux de la REDD+ sont en place (CN-REDD, CONA-REDD+, et structures de participation de la société civile, du secteur privé et des peuples autochtones), opérationnels et capables de répondre à leurs cahiers des charges respectifs	Personnel CN-REDD (Coordonnateur national, chargés de cellules et spécialistes)		625,000							625,000	x	x	x
	Conseiller technique principal international à la CN-REDD (rôles: gestion, conseil stratégique & mobilisation financière)				400,000		400,000			400,000	x	x	x
	Prise en charge du personnel d'appui de la CN-REDD		45,000							45,000	x	x	x
	Frais de mission CN-REDD à l'intérieur du pays et à l'étranger (formations, gestion, soutien aux négociations)		95,000	50,000	50,000		100,000			195,000	x	x	x
	Fonctionnement de la CN-REDD (matériel, communications, véhicule, location du bureau, etc.)	135,000	300,000							435,000	x	x	x
	Consultants et bureaux d'études pour la gestion financière		150,000							150,000	x	x	x
	Recrutement d'un cabinet indépendant pour les audits		150,000							150,000			

Composantes du RPP, résultats et activités principales		Budget									Période		
		Rép. du Congo	FCPF	ONU-REDD				Cofinancements		Grand Total	2012	2013	2014
				FAO	PNUD	PNUE	Total	sécurisé	à trouver				
	Organisation des réunions techniques		25,000		10,000		10,000			35,000		x	x
	Bureau d'études pour développer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités du CONA-REDD, des cellules décentralisées REDD+ et de la CN-REDD		175,000							175,000			
	Réunions et fonctionnement du CONA-REDD				10,000		10,000			10,000		x	x
	Organisation des ateliers départementaux et d'un atelier national de validation de la stratégie nationale (2a)		45,000							45,000			
	Organisation des ateliers de consultation sur le niveau de référence et le MNV (composantes 3 et 4)		50,000							50,000			
	Organisation de l'atelier national sur le EESS		25,000							25,000			
	Organisation d'ateliers de consultation (selon besoins du processus REDD+)		110,000		20,000		20,000			130,000	x	x	x
Résultat 1.2 Des structures de décentralisation de la REDD+ sont opérationnelles	Recrutement de 3 responsables de cellules REDD+ décentralisées et de 3 assistants				135,000		135,000			135,000	x	x	x
	Equiper et fonctionnement des cellules décentralisées				21,000		21,000			21,000	x	x	x
	Appui à la création et aux réunions des plates-formes départementales				50,000		50,000			50,000		x	x
	Formation des animateurs REDD+ (au niveau des plates-formes départementales et au niveau local)				30,000		30,000			30,000	x	x	

Composantes du RPP, résultats et activités principales		Budget									Période		
		Rép. du Congo	FCPF	ONU-REDD				Cofinancements		Grand Total	2012	2013	2014
				FAO	PNUD	PNUE	Total	sécurisé	à trouver				
Résultat 1.3 Un système d'Information, Education et Communication (IEC) est fonctionnel et avec une ample portée	Conception de supports de communication et de sensibilisation				15,000	10,000	25,000			25,000	x	x	
	Production des outils de communication et de sensibilisation				35,000		35,000			35,000	x	x	x
	Emissions dans des Radio communautaires existantes (à être exécuté par les Comités Départementaux) et animation culturelles (sketch, pièces théâtrales, récital de musique)				25,000		25,000			25,000	x	x	x
	Conduite d'actions de sensibilisations et de consultation (sous traitance ONG)		300,000							300,000			
	Appui logistique à la cellule IEC	230,000								230,000			
Composantes R-PP 2 et 3. PREPARATION DE LA STRATEGIE REDD+ et NIVEAU D'EMISSIONS DE REFERENCE		90,000	1,135,000	0	743,568	515,000	1,258,568	0	7,500,000	9,983,568			
Résultat 2.1 Adoption d'une stratégie nationale REDD+ qui est préparée sur la base d'analyses de qualité et de consultations participatives	Bureau d'étude pour réaliser étude d'analyse, de spatialisation et de pondération des causes de la déforestation et de la dégradation forestière		250,000							250,000			
	Acquisition de documentation pour l'analyse	40,000								40,000			
	Analyse de la situation en matière de gouvernance pour la REDD+ (ex. étude sur l'économie politique de la REDD+; analyse participative de la gouvernance REDD+)				20,000		20,000			20,000	x		

Composantes du RPP, résultats et activités principales		Budget									Période		
		Rép. du Congo	FCPF	ONU-REDD				Cofinancements		Grand Total	2012	2013	2014
				FAO	PNUD	PNUE	Total	sécurisé	à trouver				
	Etude prospective du potentiel REDD+ et analyse de scénarios de long terme (2025-2050) (potentiel économique, au-delà du potentiel de réduction d'émissions)					200,000	200,000			200,000	x	x	
	Recrutement de consultants/bureaux d'études pour réaliser des analyses approfondies (coûts, bénéfices, faisabilité politique, durabilité, risques de fuites) des options stratégiques REDD+ proposées dans le R-PP		310,000							310,000			
	Réunions et consultations thématiques & sectorielles				38,568		38,568			38,568		x	x
	Consolidation de la stratégie nationale REDD+				15,000		15,000			15,000			x
	Expertise haut niveau pour mise en cohérence des éléments stratégiques & relai des orientations politiques				50,000	50,000	100,000			100,000			x
	Préparation de plans et programmes d'investissements transformateurs basés sur les options stratégiques (déclenchement phase II de REDD+)					200,000	200,000			200,000		x	x
Résultat 2.2 Un système d'encadrement & suivi des projets pilotes et d'expérimentations REDD+ est fonctionnel	Appui-conseil technique au développement des projets et initiatives pilotes REDD+ (lien avec base de données des projets pilotes et le guide des projets pilotes REDD+)				70,000		70,000			70,000	x	x	x
	Programme de petites subventions pour tester la REDD+ (mécanisme compétitif avec un guichet communautaire et un guichet petit entrepreneuriat)				300,000	30,000	330,000			330,000	x	x	x

Composantes du RPP, résultats et activités principales		Budget									Période		
		Rép. du Congo	FCPF	ONU-REDD				Cofinancements		Grand Total	2012	2013	2014
				FAO	PNUD	PNUE	Total	sécurisé	à trouver				
	Revue des résultats expériences des projets pilotes et autres initiatives par rapport aux options stratégiques REDD+				20,000		20,000			20,000			x
	Véhicule & maintenance (suivi projets pilotes, cellule action)	50,000								50,000			
	Projets pilotes : financement de leur exécution								7,500,000	7,500,000			
Résultat 2.3 Un cadre institutionnel et légal adéquat pour la mise en œuvre de REDD+ est mis en place	Recrutement d'un bureau d'études pour développer et mettre en place les éléments du cadre de mise en œuvre de la REDD+: guide de projets pilotes et législation REDD+		275,000							275,000			
	Appui gouvernance financière REDD+ (analyse & consultations, notamment sur partage des revenus et le fonds REDD+)				80,000		80,000			80,000		x	
	Etude sur outils fiscaux & économiques d'incitation à REDD+					35,000	35,000			35,000		x	
	Mise en place et entretien d'un registre national des projets et initiatives REDD+ avec procédures d'homologation				50,000		50,000			50,000		x	x
Résultat 2.4 Les dimensions, risques et sauvegardes sociales & environnementales de la REDD+ sont bien analysés et définis de façon participative	Développement participatif de mesures de sauvegarde sociales et environnementales pour la REDD (en utilisant l'outil PCES de l'ONU-REDD et en lien avec l'EESS)				100,000		100,000			100,000	x	x	x
	Recrutement d'un Bureau d'étude pour conduire les travaux techniques liés à l'EESS		300,000							300,000			

Composantes du RPP, résultats et activités principales		Budget									Période		
		Rép. du Congo	FCPF	ONU-REDD				Cofinancements		Grand Total	2012	2013	2014
				FAO	PNUD	PNUE	Total	sécurisé	à trouver				
Résultat 2.5 Le Congo a un niveau de référence préliminaire accepté par la communauté internationale	Recrutement d'un Bureau d'étude pour quantifier (en émissions futures) et géolocaliser les dynamiques de déforestation et la dégradation des forêts								Possibly IIASA (tbc)	125,000			
	Recrutement d'un assistant technique pour la mise en cohérence de l'approche IIASA		20,000							20,000			
	Contribution de la CN REDD aux enquêtes auprès ménages		150,000							150,000			
	Développement des capacités/formation			102,532			102,532			102,532	x	x	x
	Evaluation externe AQ/CQ du niveau de référence			30,000			30,000		20,860	50,860	x	x	x
	Appui aux travaux spécifiques d'étudiants de niveau master/doctorat au Congo			30,000			30,000			30,000	x	x	x
	Appui à la CNIAF (soutien de 2 fonctionnaires/experts)			96,000			96,000		0	96,000	x	x	x
	Matériel informatique CNIAF	25,000								25,000	x	x	x
	Coordination activités et publication			40,000			40,000		51,025	91,025	x	x	x
Composante R-PP 4. CONCEPTION D'UN SYSTEME DE SUIVI		120,000	0	930,218	150,000	240,000	1,320,218	195,760	1,761,601	3,397,579			
Résultat 3.1 Système MNV forestier et carbone construit et capacités nationales pour le système MNV renforcées	Finaliser le développement et conduire l'Inventaire Forestier National (IFN), y compris harmonisation méthodologique			45,786			45,786	21,760	313,170	380,716	x	x	
	Développer et appliquer une méthode de traitement des données d'inventaire pour la comptabilité carbone			23,324			23,324	26,850	61,224	111,398	x	x	x
	Gérer et améliorer la conduite de l'IFN			59,258			59,258	15,000	114,374	188,632	x	x	x

Composantes du RPP, résultats et activités principales		Budget									Période		
		Rép. du Congo	FCPF	ONU-REDD				Cofinancements		Grand Total	2012	2013	2014
				FAO	PNUD	PNUE	Total	sécurisé	à trouver				
	Développer & conduire suivi changements couvert forestier			106,660			106,660	62,525	317,644	486,830	x	x	x
	Gérer et améliorer la conduite du suivi du changement du couvert forestier			105,032			105,032	3,875	79,725	188,632	x	x	x
	Développer et conduire l'IGES			30,093			30,093	34,900	186,064	251,058		x	x
	Gérer et améliorer l'IGES							3,875	171,557	175,432		x	x
	Développer et construire le Système National de Surveillance			136,064			136,064	21,400	155,514	312,978	x	x	
	Gérer, alimenter & améliorer Système National Surveillance							3,150	106,932	110,082		x	x
	Renforcement capacités de la cellule MNV									0		x	x
	Conseiller MNV international			364,000			364,000	0	221,121	585,121	x	x	
	Coordination des activités MNV			60,000			60,000	2,425	34,275	96,700	x	x	x
	Matériel informatique et de terrain de la cellule MNV	50,000								50,000	x	x	x
	Véhicule pour la cellule MNV de la CN-REDD	50,000								50,000	x	x	
Résultat 3.2 Accord entre les parties prenantes sur un système de suivi des bénéfices et risques de la REDD+ (notamment sur des aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance) et renforcement des capacités de suivi	Quantification, spatialisation et valorisation des bénéfices multiples de la REDD+					150,000	150,000			150,000	x	x	
	Spécialiste national sur les risques et bénéfices multiples (composantes 2b investissements, 2d et 4b)					90,000	90,000			90,000	x	x	x
	Consolidation du système de suivi global de REDD+ (intégration des différents systèmes de suivi: sauvegardes, carbone, bénéfices multiples, gouvernance, mise en œuvre/registre)				50,000		50,000			50,000		x	x
	Task force sur le suivi des risques et bénéfices sociaux et environnementaux	10,000			50,000		50,000			60,000			x

Composantes du RPP, résultats et activités principales		Budget								Période			
		Rép. du Congo	FCPF	ONU-REDD				Cofinancements		Grand Total	2012	2013	2014
				FAO	PNUD	PNUE	Total	sécurisé	à trouver				
	Appui à l'Observatoire indépendant REDD+ afin d'assurer un contrôle indépendant et participatif du système de suivi	10,000			50,000		50,000			60,000		x	x
Compilation budgétaire ONU-REDD													
Composante 1 (1a / 1b)				50,000	801,000	10,000	861,000				x	x	x
Composante 2 (2a / 2b / 2c / 2d)				0	743,568	515,000	1,258,568				x	x	x
Composante 3				298,532	0	0	298,532				x	x	x
Composante 4 (4° / 4b)				930,218	150,000	240,000	1,320,218				x	x	x
Total de la mise en œuvre				1,278,750	1,694,568	765,000	3,738,318				x	x	x
Coûts indirects de mise en œuvre ONU-REDD (7%)				89,512	118,620	53,550	261,682				x	x	x
Total ONU-REDD				1,368,262	1,813,188	818,550	4,000,000				x	x	x
Compilation budgétaire totale													
TOTAL		600,000	3,400,000	1,368,262	1,813,188	818,550	4,000,000	195,760	9,458,486	17,654,246	x	x	x

Il faut souligner que le budget total de préparation à la REDD+ est actuellement de US\$ 17 654 246, celui du R-PP était de US\$ 15 500 000 – cette différence est due aux besoins additionnels identifiés lors de l'exercice d'analyse de l'équipe ONU-REDD. En tout cas, le financement conjoint du Gouvernement (US \$ 600 000), du FCPF (US \$ 3 400 000) et d'ONU-REDD (US \$ 4 000 000, si il est approuvé en mars 2012 par le Conseil d'orientation), porte le financement total des contributions identifiées à US\$ 8 000 000, ce qui demeure rassurant pour avancer dans un processus REDD+ de qualité. Pour compléter la préparation à la REDD+, le cofinancement sera nécessaire, notamment pour des projets pilotes, pour la décentralisation complète de la REDD+ et pour la construction complète et pérennisation du système MNV.

Composante 6 : Cadre de suivi et d'évaluation du programme

Composante du RPP	Résultats et impacts attendus	Indicateur	Point de référence	Cible des indicateurs (la période considérée est celle du programme sauf indication contraire)	Moyens de vérification	Responsabilités	Risques et hypothèses
Composante 1 Organisation et consultation	1.- Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif.	1. Nombre de personnes impliquées dans le processus REDD+	1. Moins de 150 personnes ont été impliquées sur la REDD+ jusqu'à présent dans les exercices de consultation et de validation des programmes FCPF et ONU-REDD.	1. Au moins 1 500 personnes impliquées dans le processus REDD+, tant au niveau central que décentralisé	Cahier des charges des organes de la REDD+ et rapports des événements de consultation et dialogue politique autour de la REDD+.	CN-REDD Organisations de la société civile et des populations autochtones	Attribution d'un haut niveau d'engagement et d'autonomie aux structures de gestion de la REDD+. (H)
	1.1 Les organes centraux de la REDD+ sont en place (CN-REDD, CONA-REDD+, et structures de participation de la société civile, du secteur privé et des peuples autochtones), opérationnels et capables de répondre à leurs cahiers des charges respectifs.	1.1 Fréquence des réunions des organes de gestion et de consultation sur la REDD+.	1.1 Les organes de gestion et de consultation se réunissent sporadiquement et la CONA-REDD+ n'est pas encore établie.	1.1 Les organes de gestion et de consultation sur la REDD+ prennent les mesures et actions correspondant à leur cahier des charges, dans les délais adéquats (décembre 2014) : trois réunions annuelles de la CONA-REDD+ et trois rencontres annuelles des structures de participation publique autour de la REDD+.	Textes de loi portant sur les arrangements institutionnels.	Secteur privé Gouvernement	Les structures de gestion de la REDD+ et d'engagement des parties prenantes sont renforcées. (H)
	1.2 Des structures de décentralisation de la REDD+ sont opérationnelles.	1.2 Etablissement des structures REDD+ décentralisées	1.2 Les structures REDD+ décentralisées sont inexistantes.	1.2 Le cahier des charges, l'ancrage institutionnel et les budgets de fonctionnement des trois cellules REDD+ décentralisés de gestion et de consultation sur la REDD+ sont adoptés (mi-parcours).	Rapports des activités et compte-rendu des réunions de la CN-REDD et des autres organes REDD+.	Agences ONU-REDD: PNUD, PNUE	Les structures de gestion de la REDD+ ne peuvent pas prendre de décision juridique faute d'un cadre juridique adéquat. (R)
	1.3 Un système d'Information, Education et Communication (IEC) est fonctionnel et avec une ample portée.	1.3 Portée des efforts de communication REDD+	1.3 Les efforts de communication sont irréguliers et limités.	1.3 La REDD+ est communiquée à travers de au moins cinq media différents, y compris via des communications ciblées au niveau communautaire (ex. journaux, radio, brochures, théâtre, matériel de formation, etc.)	Rapports des activités IEC, y compris rencontres et événements de formation et de consultation.		Faiblesse des parties prenantes nationales (notamment les organisations de la société civile) pour soutenir un dialogue et un processus de délibérations de qualité. (R)

Composantes 2 et 3 Préparation de la stratégie REDD+ et Développement d'un niveau d'émissions de référence	2.- Le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+, avec la prise en compte de sauvegardes	2.	Existence d'une stratégie nationale sur la REDD+ soutenue par un processus politique de haut niveau	2.	La stratégie nationale REDD+ n'existe pas.	2.	Une stratégie nationale adoptée à haut niveau politique, de façon consensuelle, accompagnée d'un plan d'investissement multisectoriel crédible pour la phase 2 de la REDD+, est disponible.	Document de la stratégie nationale et historique d'évolution de son élaboration.	Acteurs nationaux de la REDD+ : CN-REDD, société civile, peuples autochtones, secteur privé	Faible dialogue et manque d'accord entre les parties prenantes autour des causes et facteurs de la déforestation et la dégradation de forêts, et leur poids respectif. (H)
	2.1 Adoption d'une stratégie nationale REDD+ qui est préparée sur la base d'analyses de qualité et de consultations participatives	2.1	Livraison d'études analytiques intermédiaires importantes pour la stratégie nationale REDD+	2.1	Aucune étude analytique importante pour la stratégie nationale REDD+ n'est disponible.	2.1	Etude prospective du potentiel REDD+ réalisée (mi-parcours) (cette étude est une étape cruciale pour la construction et l'adoption de la stratégie nationale)	Compte-rendu et fiche de présence des discussions, négociations, réunions et d'autres consultations diverses sur la stratégie nationale.	gouvernement, bailleurs de fonds internationaux	Compréhension adéquate et partagée sur le mécanisme d'atténuation REDD+, ainsi que sur l'attribution de responsabilités, entre les parties prenantes. (H)
	2.2 Un système d'encadrement & suivi des projets pilotes et d'expérimentations REDD+ est fonctionnel	2.2	Nombre de projets et initiatives REDD+ pilotes recevant un encadrement important de la CN-REDD	2.2	La CN-REDD a établi des contacts très préliminaires avec quelques porteurs de projets REDD+ sans être en mesure, à ce stade, de fournir un appui-conseil structuré et assurer une cohérence dans ce genre d'interventions expérimentales REDD+.	2.2	La CN-REDD fournit de l'appui-conseil technique pour le développement d'au moins cinq projets et initiatives REDD+ pilotes.	Rapports sur les arrangements institutionnels pour le cadre de mise en œuvre de la REDD+.	Agences ONU-REDD : FAO, PNUD et PNUE.	Faiblesse technique des parties prenantes nationales, départementales et non gouvernementales, ainsi que déficit de dialogue entre eux pour la REDD+. (R)
	2.3 Un cadre institutionnel et légal adéquat pour la mise en œuvre de REDD+ est en place	2.3	Etablissement d'un registre nationale des projets et initiatives REDD+	2.3	Il n'y a pas de registre national de projets et initiatives REDD+ pilotes.	2.3	Un registre des projets et initiatives REDD+ est en place et les procédures d'encadrement sont suivies par les projets pilotes.	Communication du niveau de référence.		Eventuelles instabilités politiques et sociales dans le pays qui peuvent remettre en cause la priorité accordée au processus REDD+ au moment de la mise en œuvre. (R)
	2.4 Les dimensions, risques et sauvegardes sociales & environnementales de la REDD+ sont bien analysés et définis de façon participative	2.4	Intégration au registre de procédures pour le respect des sauvegardes sociales et environnementales	2.4	Les porteurs de projets REDD+ n'ont pas d'indications précises ou exigences au niveau national pour veiller au respect des sauvegardes sociales et environnementales.	2.4	Le registre comprend des procédures veillant au respect des sauvegardes sociales et environnementales pour tous les projets et initiatives REDD+.	Rapport sur l'élaboration du niveau de référence.		
	2.5 Le Congo a un niveau de référence préliminaire accepté par la communauté internationale	2.5	Existence d'un niveau de référence préliminaire consensuel	2.5	La République du Congo ne dispose pas de niveau de référence pour la REDD+.	2.5	Un niveau de référence consensuel préliminaire est en place.			Les activités REDD+ sur le terrain ne reçoivent pas les financements ou ont des problèmes de mise en œuvre, remettant en question la viabilité de la REDD+ au niveau local. (R)

Composante 4 Conception de systèmes nationaux pour la surveillance des forêts et MNV (S&MNV) et d'information sur les sauvegardes	3.- Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel	3. Disponibilité d'outils de suivi de la REDD+ et de ses divers impacts	3. Les outils pour le suivi de la REDD+ ne sont pas disponibles.	3. L'état des forêts et les impacts des activités REDD+ sont suivis au niveau national.	Système de surveillance des forêts accessible à toutes les parties prenantes.	Acteurs nationaux techniques du REDD+ : CN-REDD, CNIAF	Consultation internationale large sur les méthodes utilisées et vérification de la conformité des méthodes avec les obligations de la CCNUCC. (H)
	3.1 Système S&MNV forestier et carbone conçu, avec des capacités nationales pour le système S&MNV renforcées.	3.1 Initiation d'un inventaire forestier national	3.1 L'inventaire forestier national reste à faire.	3.1 L'inventaire forestier national entamé (mi-parcours).	Mise à disposition des premières estimations pour les Facteurs d'Emissions forestiers permettant l'Inventaire national de Gaz à Effets de Serre sur le secteur UTCAF.	Parties prenantes non-gouvernementales : société civile, secteur privé, populations autochtones	Les niveaux actuels de compréhension et les besoins en termes de renforcement des capacités signifient qu'il existe certains risques inhérents de ne pas pouvoir remplir les exigences imposées par la CCNUCC. (R)
	3.2 Accord entre les parties prenantes pour le suivi des bénéfices et risques de la REDD+ (notamment sur des aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance) avec le renforcement des capacités de suivi.	3.2 Existence d'un système d'information sur les risques et bénéfices multiples de la REDD+	3.2 Aucun système d'information sur les risques et bénéfices multiples de la REDD+ n'est en place.	3.2 Un système d'information sur les risques et les bénéfices multiples de la REDD+ est développé de façon participative	Mise à disposition d'une matrice de changements historiques d'usage des sols, données d'activité permettant l'Inventaire national de Gaz à Effets de Serre sur le secteur UTCAF.	Agences ONU-REDD : FAO, PNUD et PNUE	Une capacité nationale est formée mais n'est pas complètement autonome. (R)
					Système accessible et consultation publique possible.		Désaccord sur les risques de la REDD+ et leur portée parmi les parties prenantes principales du processus. (R)

D. Annexes

Annexe 1a: Communiqué final de l'atelier participatif sur la REDD+ (texte)

--- Le texte original avec les signatures se trouve à l'annexe 1b ---

COMMUNIQUÉ FINAL DE L'ATELIER PARTICIPATIF D'ÉCHANGES SUR LA REDD+, D'ÉVALUATION DE LA PROPOSITION ONU-REDD, ET D'ADOPTION DU CADRE DE CONCERTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA REDD+

République du Congo

Description de l'atelier et de ses travaux

Un total de 104 représentants du secteur public, de la société civile, des peuples autochtones et du secteur privé de la République du Congo se sont réunis le 25 janvier 2012, à Brazzaville, de 9 h à 19 h, dans la salle de conférences du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable, afin d'échanger sur le processus REDD+, notamment avec les objectifs d'évaluer la proposition ONU-REDD avant sa soumission au Secrétariat international ONU-REDD et d'avancer les échanges pour un cadre organisationnel de la société civile et des peuples autochtones pour la REDD+. Parmi les participants on a compté 85 hommes et 19 femmes, ainsi que 27 délégués venus de l'intérieur du pays avec une prédominance de représentants de la société civile et des peuples autochtones. En plus, l'atelier participatif a accueilli la mission conjointe des programmes FCPF, ONU-REDD et UE-REDD, ainsi que le Conseiller régional forêt et climat du Gouvernement de la Norvège et deux observateurs d'ONG internationales.

L'atelier a été ouvert par le Coordonnateur national de la REDD+, au nom de Son Excellence M. le Ministre Henri DJOMBO, qui avait déjà reçu la mission conjointe le lundi 23 janvier 2012 et donné ses encouragements pour les travaux de l'atelier. L'atelier a été modéré par le Coordonnateur national REDD+ en concertation avec les membres de la Commission Intérimaire de la société civile pour la REDD+. Un Secrétariat a été mis en place pour la rédaction des conclusions de l'atelier.

Les participants ont bénéficié d'une série de présentations informatives du Gouvernement, de la Commission Intérimaire REDD+, de la mission conjointe et du Conseiller de la Norvège, sur les thèmes suivants : état du processus REDD+ ; activités prioritaires du démarrage de l'appui FCPF ; présentation de la proposition ONU-REDD ; introduction à l'engagement de l'initiative UE-REDD ; options de structuration des organisations de la société civile et des peuples autochtones ; et contexte international

d'appui à la REDD+ dans le Bassin du Congo. Des questions ont ensuite été posées et les groupes de travail (GT) suivants ont été constitués :

- GT-1. Structuration de la société civile et des organisations des peuples autochtones.
- GT-2. Contenu de la proposition ONU-REDD de la République du Congo & gestion décentralisée de la REDD+ et des projets pilotes REDD+.
- GT-3. Sauvegardes sociales et environnementales.

Commentaires généraux

Les groupes de travail et les délibérations en plénière ont porté sur les commentaires et propositions suivants:

- On constate une volonté d'adapter les cadres de référence internationaux sur les mesures de sauvegarde (EESS du FCPF, PCES de l'ONU-REDD, etc.) au contexte national (processus de sauvegardes et standards nationaux propres à la République du Congo) avec un travail d'expérimentation.
- On propose de mettre en place un comité de suivi des risques et bénéfices sociaux et environnementaux de la REDD+, avec un rôle consultatif (une liste *email* préliminaire a été constituée lors de l'atelier à cet effet).
- Besoin de traduire les documents informatifs principaux de la REDD+ dans les langues locales afin d'assurer une compréhension à la base.
- Les objectifs du processus REDD+ et ses structures de gestion doivent être pris en compte dans les textes de loi.
- Proposition de réaliser une campagne de sensibilisation du processus REDD+ dans les établissements scolaires et parmi les groupes défavorisés, en langues locales.

Résolutions

1. A propos de l'engagement ONU-REDD :

L'assemblée de l'atelier a adopté la proposition ONU-REDD de la République du Congo et demande au Gouvernement et aux Nations unies de procéder à sa soumission officielle.

2. A propos du Cadre de Concertation de la société civile et des peuples autochtones pour la REDD+ :

L'atelier en plénière a adopté le nouveau *Cadre de Concertation des organisations de la société civile congolaise et des peuples autochtones sur la REDD+ (CACO-REDD+)*, qui rassemble désormais les acteurs de la société civile et des peuples autochtones concernés par le processus REDD+.

Le CACO-REDD+ repose sur deux piliers : un pilier des organisations de la société civile et un pilier des peuples autochtones. Une assemblée conjointe annuelle servira pour échanger idées et expériences, ainsi que pour élire les membres des comités de pilotage respectifs de chaque pilier. Les comités de pilotage seront composés de 13 membres pour le pilier société civile et de 7 membres pour le pilier peuples autochtones, avec un minimum de 25% de femmes, élus pour un période de 3 ans. Les comités de pilotage éliront un/e président/e et un/e secrétaire, et se réuniront environ 6 fois par an ou plus si nécessaire. Les comités de pilotage auront aussi un réseau de points focaux pour chaque département intéressé, qui pourront participer aux réunions de leur comité de pilotage respectif.

En plus, un comité de pilotage conjoint de la CACO-REDD+ (20 membres) se réunira selon les besoins, afin de fournir une contrepartie solide au processus REDD+ national et à la CN-REDD+. Au niveau départemental on pourra établir des comités analogues en fonction des motivations et des besoins. Les comités de pilotage mettront en place des groupes de travail pour réfléchir sur des questions ou thématiques spécifiques, idéalement avec une composition mixte, c'est-à-dire comprenant à la fois des membres de la société civile et des peuples autochtones.

La charte provisoire de ce Cadre de Concertation, qui a été élaborée lors de l'atelier, sera finalisée selon les orientations agréées ci-dessus avant la fin janvier 2012. Ensuite le CACO-REDD+ remplacera la Commission Intérimaire REDD+ de la société civile et des peuples autochtones.

Ce communiqué est adopté à Brazzaville, République du Congo, le 25 janvier 2012, à 19 h.

Comité de l'atelier :

Mme. Yves Angèle TSAKALA-MATSANGA, Secrétariat de l'Atelier [signature]

M. MAJEP-OBAMA, Secrétariat de l'Atelier [signature]

Mme. Gaëlle MATSOUMBOU KIOUNDA, Secrétariat de l'Atelier [signature]

M. Georges BOUDZANGA, Coordonnateur national REDD+ [signature]

Mme. Berthe BAYEKOLA, Commission Intérimaire REDD+ Société civile [signature]

--- La liste des participants, dûment signée, est attachée à ce Communiqué final ---

DESCRIPTION ET PROGRAMME DE L'ATELIER PARTICIPATIF SUR LA REDD+

--- 25 janvier 2012 ---

Contexte: Le processus REDD+ en la République du Congo entame en 2012 une nouvelle étape, avec le début des activités FCPF, la soumission d'une proposition d'appui technique et financier au Programme ONU-REDD et l'engagement de la facilité REDD+ de l'UE. Cela justifie un atelier participatif d'échanges, planification et organisation autour du processus REDD+.

Objectifs: (i) Informer les parties prenantes et échanger sur l'état du processus REDD+; (ii) présenter et discuter la proposition ONU-REDD du pays, basée sur le R-PP; et (iii) discuter et agréer d'un cadre organisationnel de la société civile et des peuples autochtones pour le processus REDD+.

Participants: Autour de 90 personnes, y compris au moins 26 représentants de l'intérieur du pays (qui seront financés par le Programme ONU-REDD). Les participants prévus incluent l'équipe nationale REDD+ (CN-REDD et CI-REDD), des cadres du MEFDD et de l'administration forestière et de l'environnement, représentants des conseils départementaux, organisations de la société civile, représentants des populations autochtones, points focaux et cadres des ministères impliquées dans le processus REDD+, représentants du secteur privé, journalistes, professionnels du développement, représentants des partenaires internationales du développement, et membres de la mission conjointe FCPF, ONU-REDD et UE-REDD.

Lieu : Salle de conférences, Ministère Développement Durable, Economie Forestière et Environnement (MEFDD).

Programme final :

	Activités
9:00 h.	SEANCE I. OUVERTURE ET ENCADREMENT Ouverture de l'atelier – M. Georges Boundzanga (Coordonnateur national REDD+) au nom de l'Honorable Ministre M. Henri Djombo Etablissement du Secrétariat de l'atelier Remarques d'encadrement de l'atelier – M. Josep Garí (ONU-REDD)
9:30 h.	SEANCE II. INFORMATION ET ECHANGES EN PLENIERE État du processus REDD+ – M. Georges Boundzanga (CN-REDD) Démarrage de l'appui FCPF: Activités prioritaires – M. André Aquino (FCPF) Présentation de la proposition ONU-REDD – M. Thomas Sembres (ONU-REDD) Engagement de la Facilité REDD+ de l'UE – M. Christophe Van Orshoven (EFI) Avancements sur la structuration de la société civile et des organisations des peuples autochtones pour la REDD+ – Représentants CI-REDD et de la société civile Le contexte international d'appui à la REDD+ au Bassin du Congo – M. Jostein Lindland (Ambassade de la Norvège à Lusaka) Questions & discussion ouverte
11:00 h.	<i>Pause café</i>
11:30 h.	SEANCE III. GROUPES DE TRAVAIL (GT) GT-1: Structuration de la société civile et des organisations des peuples autochtones GT-2: Contenus de la proposition ONU-REDD de la République du Congo & aspects de la gestion décentralisée de la REDD+ GT-3: Sauvegardes sociales et environnementales
13:00 h.	<i>Déjeuneur</i>
14:00 h.	SEANCE IV. DISCUSSION EN PLENIERE ET CONCLUSIONS Présentation des résultats des groupes de travail Discussion en plénière Synthèse et accords de l'atelier Lecture du Communiqué final de l'atelier et adoption
17:00 h.	Mots de clôture

Annexe 1b: Communiqué final de l'atelier participatif sur la REDD+ (originale & signatures)

**COMMUNIQUÉ FINAL DE L'ATELIER PARTICIPATIF D'ÉCHANGES SUR LA REDD+,
D'ÉVALUATION DE LA PROPOSITION ONU-REDD,
ET D'ADOPTION DU CADRE DE CONCERTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA REDD+**

République du Congo

Description de l'atelier et de ses travaux

Un total de 104 représentants du secteur public, de la société civile, des peuples autochtones et du secteur privé de la République du Congo se sont réunis le 25 janvier 2012, à Brazzaville, de 9 h à 19 h, dans la salle de conférences du Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement, afin d'échanger sur le processus REDD+, notamment avec les objectifs d'évaluer la proposition ONU-REDD avant sa soumission au Secrétariat international ONU-REDD et d'avancer les échanges pour un cadre organisationnel de la société civile et des peuples autochtones pour la REDD+. Parmi les participants on a compté 85 hommes et 19 femmes, ainsi que 27 délégués venus de l'intérieur du pays avec une prédominance de représentants de la société civile et des peuples autochtones. En plus, l'atelier participatif a accueilli la mission conjointe des programmes FCPF, ONU-REDD et UE-REDD, ainsi que le Conseiller régional forêt et climat du Gouvernement de la Norvège et deux observateurs d'ONG internationales.

L'atelier a été ouvert par le Coordonnateur national de la REDD+, au nom de Son Excellence M. le Ministre Henri DJOMBO, qui avait déjà reçu la mission conjointe le lundi 23 janvier 2012 et donné ses encouragements pour les travaux de l'atelier. L'atelier a été modéré par le Coordonnateur national REDD+ en concertation avec les membres de la Commission Intérimaire de la société civile pour la REDD+. Un Secrétariat a été mis en place pour la rédaction des conclusions de l'atelier.

Les participants ont bénéficié d'une série de présentations informatives du Gouvernement, de la Commission Intérimaire REDD+, de la mission conjointe et du Conseiller de la Norvège, sur les thèmes suivants : état du processus REDD+ ; activités prioritaires du démarrage de l'appui FCPF ; présentation de la proposition ONU-REDD ; introduction à l'engagement de l'initiative UE-REDD ; options de structuration des organisations de la société civile et des peuples autochtones ; et contexte international d'appui à la REDD+ dans le Bassin du Congo. Des questions ont ensuite été posées et les groupes de travail (GT) suivants ont été constitués :

GT-1. Structuration de la société civile et des organisations des peuples autochtones.
GT-2. Contenu de la proposition ONU-REDD de la République du Congo & gestion décentralisée de la REDD+ et des projets pilotes REDD+.
GT-3. Sauvegardes sociales et environnementales.

Communiqué final de l'atelier participatif REDD+ | Brazzaville | 25/1/2012

Commentaires généraux

Les groupes de travail et les délibérations en plénière ont porté sur les commentaires et propositions suivants :

- On constate une volonté d'adapter les cadres de référence internationaux sur les mesures de sauvegarde (EISS du FCPF, SEPC de l'ONU-REDD, etc.) au contexte national (processus de sauvegardes et standards nationaux propres à la République du Congo) avec un travail d'expérimentation.
- On propose de mettre en place un comité de suivi des risques et bénéfices sociaux et environnementaux de la REDD+, avec un rôle consultatif (une liste email préliminaire a été constituée lors de l'atelier à cet effet).
- Besoin de traduire les documents informatifs principaux de la REDD+ dans les langues locales afin d'assurer une compréhension à la base.
- Les objectifs du processus REDD+ et ses structures de gestion doivent être pris en compte dans les textes de loi.
- Proposition de réaliser une campagne de sensibilisation du processus REDD+ dans les établissements scolaires et parmi les groupes défavorisés, en langues locales.

Résolutions

1. *A propos de l'engagement ONU-REDD :*

L'assemblée de l'atelier a adopté la proposition ONU-REDD de la République du Congo et demande au Gouvernement et aux Nations unies de procéder à sa soumission officielle.

2. *A propos du Cadre de Concertation de la société civile et des peuples autochtones pour la REDD+ :*

L'atelier en plénière a adopté le nouveau *Cadre de Concertation des organisations de la société civile congolaise et des peuples autochtones sur la REDD+ (CACO-REDD+)*, qui rassemble désormais les acteurs de la société civile et des peuples autochtones concernés par le processus REDD+.

Le CACO-REDD+ repose sur deux piliers : un pilier des organisations de la société civile et un pilier des peuples autochtones. Une assemblée conjointe annuelle servira pour échanger idées et expériences, ainsi que pour élire les membres des comités de pilotage respectifs de chaque pilier. Les comités de pilotage seront composés de 13 membres pour le pilier société civile et de 7 membres pour le

-2-

Communiqué final de l'atelier participatif REDD+ | Brazzaville | 25/1/2012

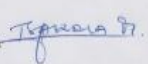
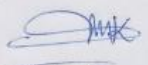
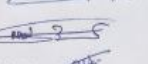
Un pilier peuples autochtones, avec un minimum de 25% de femmes, élus pour un période de 3 ans. Les comités de pilotage éliront un/e président/e et un/e secrétaire, et se réuniront environ 6 fois par an ou plus si nécessaire. Les comités de pilotage auront aussi un réseau de points focaux pour chaque département intéressé, qui pourront participer aux réunions de leur comité de pilotage respectif.

En plus, un comité de pilotage conjoint de la CACO-REDD+ (20 membres) se réunira selon les besoins, afin de fournir une contrepartie solide au processus REDD+ national et à la CN-REDD+. Au niveau départemental on pourra établir des comités analogues en fonction des motivations et des besoins. Les comités de pilotage mettront en place des groupes de travail pour réfléchir sur des questions ou thématiques spécifiques, idéalement avec une composition mixte, c'est-à-dire comprenant à la fois des membres de la société civile et des peuples autochtones.

La charte provisoire de ce Cadre de Concertation, qui a été élaborée lors de l'atelier, sera finalisée selon les orientations agréées ci-dessus avant la fin janvier 2012. Ensuite le CACO-REDD+ remplacera la Commission Intérimaire REDD+ de la société civile et des peuples autochtones.

Ce communiqué est adopté à Brazzaville, République du Congo, le 25 janvier 2012, à 19 h.

Comité de l'atelier :

Mme. Yves Angèle TSAKALA-MATSANGA, Secrétaire de l'Atelier 
M. MAJEP-OBAMA, Secrétaire de l'Atelier 
Mme. Gaëlle MATSOMBOU KIOUNDA, Secrétaire de l'Atelier 
M. Georges BOUDZANGA, Coordonnateur national REDD+ 
Mme. Berthe BAYEKOLA, Commission Intérimaire REDD+ Société civile 

— La liste des participants, dûment signée, est attachée à ce Communiqué final —

-3-

DESCRIPTION ET PROGRAMME DE L'ATELIER PARTICIPATIF SUR LA REDD+

--- 25 janvier 2012 ---

Contexte: Le processus REDD+ en la République du Congo entame en 2012 une nouvelle étape, avec le début des activités FCPF, la soumission d'une proposition d'appui technique et financier au Programme ONU-REDD et l'engagement de la Facilité REDD+ de l'UE. Cela justifie un atelier participatif d'échanges, planification et organisation autour du processus REDD+.

Objectifs: (i) Informer les parties prenantes et échanger sur l'état du processus REDD+; (ii) présenter et discuter la proposition ONU-REDD du pays, basée sur le R-PP; et (iii) discuter et agréer sur un cadre organisationnel de la société civile et des peuples autochtones pour le processus REDD+.

Participants: Autour de 90 personnes, y compris au moins 25 représentants de l'intérieur du pays (qui seront financés par le Programme ONU-REDD). Les participants prévus incluent l'équipe nationale REDD+ (CN-REDD et CI-REDD), des cadres du MDDEF et de l'Administration forestière et de l'environnement, représentants des conseils départementaux, organisations de la société civile, représentants des populations autochtones, points focaux et cadres des ministères impliqués dans le processus REDD+, représentants du secteur privé, journalistes, professionnels du développement, représentants des partenaires internationaux du développement, et membres de la mission conjointe FCPF, ONU-REDD et UE-REDD.

Lieu: Salle conférences, Ministère Développement Durable, Economie Forestière et Environnement (MDDEF).

Programme final :

	Activités
9:00 h.	SEANCE I OUVERTURE ET ENCADREMENT Ouverture de l'atelier - M. Georges Boudzanga (Coordonnateur nationale REDD+) en nom de l'Honorable Ministre M. Henri Djombo Etablissement du Secrétariat de l'atelier Remarques d'encadrement de l'atelier - M. Joseph Gari (ONU-REDD)
9:30 h.	SEANCE II INFORMATION ET ECHANGES EN PLENIERE Etat du processus REDD+ - M. Georges Boudzanga (CN-REDD) Démarrage de l'appui FCPF: Activités prioritaires - M. André Aquino (FCPF) Introduction de la proposition ONU-REDD - M. Thomas Sembres (ONU-REDD) Engagement de la Facilité REDD+ de l'UE - M. Christophe Van Orshoven (RPF) Avancements sur la structuration de la société civile et des organisations des peuples autochtones pour la REDD+ - Représentants CI-REDD et de la société civile Le contexte international d'appui à la REDD+ au Bassin du Congo - M. Jostein Lindland (Ambassade de la Norvège à Lomé) Questions & discussion ouverte
11:00 h.	<i>Pause café</i>
11:30 h.	SEANCE III GROUPES DE TRAVAIL (GT) GT-1: Structuration de la société civile et des organisations des peuples autochtones GT-2: Contenu de la proposition ONU-REDD de la République du Congo & aspects de la gestion décentralisée de la REDD+ GT-3: Sauvegardes sociales et environnementales
13:00 h.	<i>Déjeuner</i>
14:00 h.	SEANCE IV DISCUSSION EN PLENIERE ET CONCLUSIONS Présentation des résultats des groupes de travail Discussion en plénière Synthèse et accords de l'atelier Lecture du Communiqué final de l'atelier et adoption
17:00 h.	<i>Mots de clôture</i>

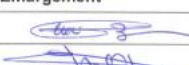
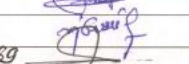
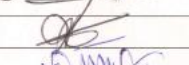
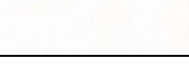
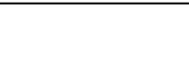





ATELIER NATIONAL

sur l'implication des Parties prenantes à la finalisation du RPP/UN-REDD et à l'organisation de la Société Civile en République du Congo

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Noms et Prénoms	Institutions	E-mails	Téléphones	Emargement
1.	BOUNDZANGA Georges Claude	CN REDD/MDEFE	georges.boundzanga@minre.gouv.cg	06 666 73 21	
2	VAN OESHOVEN Christophe	EPI / FACILITEUR REDD	christophe.vanoshoven@epi.int	+31 637 33 6021	
3	Marcel MOUKISSI	DDEF-UKUULA	marcel.moukissi@yahoo.fr	05 528 59 48	
4	MBEBELE Michel	D. D. Env. Niari	michelmbebel@yahoo.fr	06 668 49 53	
5	LOCKO Pascal	D. D. Env. Sangha	lockopascal@yahoo.fr	05 548 44 42	
6	OKANDA-OTOU	CB Kabo	okandaotou@yahoo.fr	06 529 45 49	
7	PANZON Gaston	ETP de la forêt	panzon.gaston@yahoo.fr	06 865 34 36	
8	Nganga-Sandrine	ADPPA	sandrine.nganga@yahoo.fr	04 443 3769	
9	NGONELE Elana	Renapac	elana.ngonele@yahoo.fr	06 666 19 50	
10	MAJEP-OBAMA-L.	REDD/Kouilou	l.majep-obama@redc.org	04 462 76 69	
11	KONDI Joachim	CLFT/HODEE	joachim.kondi@yahoo.fr	06 978 44 45	
12	ALHADI MOUSSOUNDA KINTOMBO J.A.H	HECON DE	alhadimoussounda@yahoo.fr	06 877 55 62	

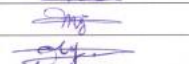
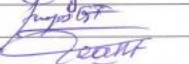
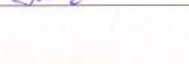





ATELIER NATIONAL

sur l'implication des Parties prenantes à la finalisation du RPP/UN-REDD et à l'organisation de la Société Civile en République du Congo

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Noms et Prénoms	Institutions	E-mails	Téléphones	Emargement
13	Loukengue Mézié	RENAPAC/SIBITE-Loxo	mezieloukengue@yahoo.fr	05 532 52 00	
14	OSSERO Alain Bienne	CLFT/MDEFE	alainbienneread@yahoo.fr	06 938 67 06	
15	SOLO GUY Bertin	CEDV	guy.solo@cedv.org	06 635 50 05	
16	MAIPASSI Daniel	A-D-E-L	daniel.maipassi@yahoo.fr	06 956 46 41	
17	Nfomtse Banya Sylvie N	ADPPA	nfomtse.banya@yahoo.fr	05 524 19 56	
18	NDJOUBARA-Schella	RENAPAC	schella.ndjoubara@yahoo.fr	05 532 92 34	
19	MANGUENGO Appoline	HACNEL	appoline.manguengo@yahoo.fr	05 530 88 34	
20	Mounele Bineke Guy	CI-REDD	guy.mounele@yahoo.fr	06 611 38 76	
21	Moyongo Guy Félix	CI-REDD	guy.moyongo@yahoo.fr	06 977 62 43	
22	Nganga Jean	ADPPA	jean.nganga@yahoo.fr	05 765 74 41	
23	KIMBATSA Jean-claude	RENAPAC/Boué	jean-claude.kimbatsa@yahoo.fr	06 609 33 20	



UN-REDD
PROGRAMME



ATELIER NATIONAL

sur l'implication des Parties prenantes à la finalisation du RPP/UN-REDD et à l'organisation de la Société Civile en République du Congo

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Noms et Prénoms	Institutions	E-mails	Téléphones	Emargement
24	Tang-Tang Etienne	Renapac		05 558 27 85	
25	Ngoma Larry	Renapac	Infendo	05 588 41 46	
26	Messibikondo TRINA	Délégué SANG		05 622 76 29	
27	Nkoua Camille	Délégué SANG		06 977 42 22	
28	GOKABA Frédéric	Délégué Plateau		06 932 77 27	
29	SAFOULA VIRGILE	Délégué Pool		05 529 27 49	
30	MBemba JASMIN	Délégué Pool		05 377 58 40	
31	GUY-SERGÉ-NGOMA	C. REDD	guysergen@yahoofr	06 649 46 10	
32	NGOMA Antoine	Autocritique NARI		06 940 84 41	
33	NGOMA Guy Fabrice	Autocritique P/N		06 957 94 01	
34	Toutou NGOMBE Jean-Oués	APSA/AN		06 801 50 84 05 539 40 99	
35	OKO KO THOMAS	Délégué SANG		703-87-91	



UN-REDD
PROGRAMME



ATELIER NATIONAL

sur l'implication des Parties prenantes à la finalisation du RPP/UN-REDD et à l'organisation de la Société Civile en République du Congo

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Noms et Prénoms	Institutions	E-mails	Téléphones	Emargement
36	KOAGNE Osei Collins	ACPF (théâtre de l'environnement)	oselcollins@yahoo.fr	06 679 93 72	
37	MOUKDUMBOU VALERE	ODEF	maulere@yahoo.fr	05 525 98 34	
38	MABOUNDA Bernard	FENAJEICO	marcostrait@yahoo.fr	06 673 88 35 05 573 88 35	
39	GUELELE KOUENE Arsène Rigobert	REST/REJEFAC	arsene.kouene@yahoo.fr	05 556 02 46	
40	MATSOUMBOU KOUNDA Gaudin	REST/REJEFAC	gaudin2002@yahoo.fr	06 674 42 08	
41	TSAMBA MATSANGA Yves Angèle	FENAJEICO	yvesamtsang@yahoo.fr	06 973 36 06 05 515 29 22	
42	DIHOUKAMBA Parfait	RENAPAC	parfaitdihoukamba@yahoo.fr	06 669 02 04	
43	Jean Baptiste Tchibouani	P.D, H.L	guysergen@yahoo.fr	05 576 00 88 06 636 25 56	
44	EMANA FIRMIN	FEGADAM	emana.firmin@yahoo.fr	06 631 31 38	
45	MANGANY Ditem	ADEMA	manganyd@yahoo.fr	06 635 61 80	
46	ONDOUNGA Ange Lisou	AIE Co-Co		05 548 53 38	
47	GOMA Serge Constant	C. REDD	serpegoma@gmail.com	06 679 91 25	



UN-REDD
PROGRAMME



ATELIER NATIONAL

sur l'implication des Parties prenantes à la finalisation du RPP/UN-REDD et à l'organisation de la Société Civile en République du Congo

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Noms et Prénoms	Institutions	E-mails	Téléphones	Emargement
48	NZOU ROCH EUGÈNE	PLATEFORME	renzou@yaho.fr	055534573	
49	Meloukani Gady Eri	Plateforme	mlo@yaho.fr	066566183	
50	BIKOUNOU Seraphin Jules	THANRY - Congo	jules1153@hotmail.fr	069429110	
51	Houngou Pascal	PAA/PNUD	marcel.houngou@paa.org	055688037	
52	TITI LÉVIS	CEPAREC	ged2003@yahoo.fr	055296660	
53	LETIA Gérard	MBDEFE	gerardletia@yahoo.fr	6443495	
54	MBOUTA-BATOUIDIRE	CEPAREC/OS	ged2003@yahoo.fr	066153882	
55	KIBIMA - OSCAR	Association Ami du Monde (Sangha)	kibima@yahoo.fr	055314068	
56	NIKA Celestin	Association Ami du Monde (Sangha)	celestineika@yahoo.fr	055701315	
57	BAKOUNO Louis DE GONZAGUE	Association Ami du Monde (Sangha)	louisbakouno@yahoo.fr	055511515	
58	Peyo Jean Jacques	ACF/Ce Felte		068491296	
59	BIGNANBA Hélène	A.F.E.M		069730262	
		LEKOU MPO		055026726	



UN-REDD
PROGRAMME



ATELIER NATIONAL

sur l'implication des Parties prenantes à la finalisation du RPP/UN-REDD et à l'organisation de la Société Civile en République du Congo

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Noms et Prénoms	Institutions	E-mails	Téléphones	Emargement
60	PANDI Thérèse	Association Ami du Monde (Sangha)	therese.pandi@yahoo.fr	066370412	
61	NTINDU ANGELIQUE	la Feconde	ntindup@yaho.fr	055264878	
62	NSOSSO Dominique	CI/CCO CE	dominique.nsosso@yahoo.fr	066436638	
63	MACKITA Jean Pierre R	CI/COHADEC	conradec.vogel@yahoo.fr	055222917	
64	NTAKOULOU LOUISE THÉRÈSE	PAGEF/CNIAF	ntakoulou@paa.org	0551276	
65	ITANGO Marie Odette	Radio Congo	itango2011@yahoo.fr	06626242	
66	ITOVA Adélaïde	Cabinet/MADEF	adelange@yahoo.fr	055007633	
67	ALFRED NGIAMPIO	RENAPEC	alfredngiampio@yahoo.fr	066763942	
68	MINIKORO CESAR	ADUR/Plateaux	adur@yaho.fr	06633971	
69	DIACKABANA Lill Toddy	MRV/CNIAF	dominononon@yahoo.fr	0551276	
70	MILANBOU Carine S.	MRV/CNIAF	carine.milanbou@yahoo.fr	066515034	
71	BOCKONDAS François Yani	ACIM	ani.rockondas@gmail.com	055090103	
		ele MBambu		066628680	


UN-REDD
PROGRAMME


ATELIER NATIONAL

sur l'implication des Parties prenantes à la finalisation du RPP/UN-REDD et à l'organisation de la Société Civile en République du Congo

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Noms et Prénoms	Institutions	E-mails	Téléphones	Emargement
72	BAHAKOULA MABIDI Louis	ONG ACEPAMA-Longo	ong.acepamalog@ymail.com	06 6786598	
73	KINKONDO Chimène	Action Jeunesse pour le développement	ong.ajedec@gmail.com	05 532 42 80	
74	EBE Jean Frédéric	ONG ALUCOPA-PRERAC	alucopa.prerac@yahoo.fr	05 543 43 72	
75	LOUFOUKOU PRIVAT	ONG ALUCOPA-PRERAC	alucopa.prerac@yahoo.fr	01 041 83 34	
76	IWANGOU Désiré	FENATEICO C.I. REDD+	desireir@yahoo.fr	06 952 73 53	
77	MATSONA KINOUANI G	PRONAH/UNOPE	matsona.kinouani@gmail.com	06 666 55 49	
78	HALANDA Gustavine	CONADEC	gustavine.mai@yahoo.fr	06 654 10 00	
79	LETATHY Lyone	ONG ACMA	lyoneh@acma-cg.org	06 958 07 72	
80	NGUIMBIBENZE Frank	ONG ACMA	nguibibenze@gmail.com	06 651 75 26	
81	ENGODA-DAN-Bouloum AJLB	—	danielchess@yahoo.fr	06 684 42 00	
82	HALAOUTHAS Yves	Centre de Recherche et de Développement de la Forêt	yves.halaouthas@yahoo.fr	06 658 68 85	
83	YBONARD Prosper-Daniel	ACDA	—	04 410 27 10	


UN-REDD
PROGRAMME


ATELIER NATIONAL

sur l'implication des Parties prenantes à la finalisation du RPP/UN-REDD et à l'organisation de la Société Civile en République du Congo

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Noms et Prénoms	Institutions	E-mails	Téléphones	Emargement
84	MIALIBANG Harmand R	CNUAF	harmand.mialibang@gmail.com	06 673 78 15	
85	EDEBE Arnold Tudiail	ONG ACDA	—	06 631 95 17	
86	GASTON ANZANBOU AJLB	—	Responsable	06 657 60 15	
87	BLANGA Christ	AJLB	secrtaire	05 546 57 57	
88	OUISSIKA CHERUBINI Rina	CN-REDD	ocherubini@yahoo.fr	06 628 61 53	
89	PONGUI Brice Servan	CN-REDD	brice.pongui@yahoo.fr	05 22 82 20	
90	ONDON-ÉKO-Alex	Sonorisatou	—	06 664 89 70	
91	MANKOU-ALEXANDRE Sene	—	—	05 545 59 83	
92	NZABA Ted	Lono	—	06 621 02 30	
93	NLOUA Camille PO	Curelle Centre	—	06 977 42 02	
94	IFO Suzanne Aroto	CN-REDD	ifo.suzanne@yahoo.fr	—	
95	MOSSIBIKONDO PRING	SANGLA	—	05 22 26 29	



ATELIER NATIONAL
sur l'implication des Parties prenantes à la finalisation du RPP/UN-REDD et à l'organisation de la Société Civile en République du Congo

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Noms et Prénoms	Institutions	E-mails	Téléphones	Emargement
96	EYENGA PEA CHRIST	A J L B	eyengap@yahoofr	06 359 6434	
97	Youbou Nioha Dady	A.C.NA/CEPAREC	info.acna@yahoofr	06 665 5991	
98	Bayekola Berthe	FAD BZU	marie.berthe.bayekola@yahoofr	06 667 3563	
99	Ifo suspense	AM-REDD			
100	NDINGA Gaelle	AESI CCI	carmiter.ndinga@yahoofr	055262678	
101	Natalie Fauré	clientearth	nfauré@clientearth.org	0044 758 6318876	
102	Maixent HANIMBAHEKA	FGH	maixentf@yahoofr	06 618 5158	
103	PAMBOU Francis	C.D.H.D	frambou@yahoofr	06 667 8193	
obs.	JOSEP A. GARI	ONU-REDD	josep.gari@undp.org		
obs.	JOSTEIN LINDLAND	Gouv. Norvège	jlin@wfa.no		
obs.	Kennan Rapp	Banque Mondiale	krapp@worldbank.org	202-473-3502	
obs.	André Aquino	Banque Mondiale			



ATELIER NATIONAL
sur l'implication des Parties prenantes à la finalisation du RPP/UN-REDD et à l'organisation de la Société Civile en République du Congo

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Noms et Prénoms	Institutions	E-mails	Téléphones	Emargement
obs.	DANAE MANIATIS	FAO (Rome)	danac.maniatis@fao.org		
obs.	Thomas SEMBRES	PNU (Nairobi)	thomas.sembres@unep.org		
obs.	CHRISTOPHE VAN DERHOVEN	EFI / EU REDD FACILITY	christophe.vanderhoven@efi.int		
104	MOLYASSON Fone	CN-REDD	fonem@yahoofr	05 510 03 55	

Annexe 2: Principes et Critères Environnementaux & Sociaux (schéma ONU-REDD)

-- document provisoire, en cours de finalisation --

Principe 1 – Se conformer aux normes de la gouvernance démocratique, notamment celles qui sont reflétées dans les engagements nationaux et les accords multilatéraux.

Critère 1 – Assurer l'intégrité et la transparence des systèmes de gestion fiduciaires et de fonds.

Critère 2 – Assurer la responsabilité et la légitimité de tous les organes qui représentent les parties prenantes, notamment en créant des mécanismes nationaux réactifs de remontée de l'information, de plaintes et de griefs, entre autres mécanismes.

Critère 3 – Assurer la transparence et l'accès à toutes les informations relatives à la REDD+, notamment la diffusion effective auprès des parties prenantes concernées.

Critère 4 – Assurer la participation intégrale et effective des parties prenantes concernées, en particulier les peuples autochtones et les autres communautés dépendant de la forêt, en prêtant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables et marginalisés.

Critère 5 – Promouvoir la coordination, l'efficacité et l'efficacité, notamment la coopération entre les secteurs et lors de l'application des lois.

Critère 6 – Assurer la primauté du droit et l'accès à la justice.

Principe 2 – Respecter et protéger les droits des parties prenantes, notamment les droits de l'homme, les droits prévus par la loi, les droits coutumiers et les droits collectifs.

Critère 7 – Respecter et promouvoir la reconnaissance et l'exercice du droit des peuples autochtones et des autres communautés locales à un régime foncier et à des droits sur le carbone équitables.

Critère 8 – Promouvoir et renforcer l'égalité entre les genres, l'équité entre les genres et l'autonomisation des femmes.

Critère 9 – Obtenir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des peuples autochtones et des autres communautés dépendant de la forêt, ainsi que respecter et défendre la décision prise (que le consentement soit accordé ou pas).

Critère 10 – Veiller à ce qu'il n'y ait aucune réinstallation involontaire suite à la REDD+.

Critère 11 – Respecter et protéger les connaissances traditionnelles et le patrimoine et les pratiques culturels.

Principe 3 – Promouvoir et renforcer la contribution des forêts à des moyens de subsistance durables.

Critère 12 – Assurer un partage et une distribution équitables, sans discrimination et transparents, des avantages entre les parties prenantes concernées, avec une attention particulière aux groupes les plus vulnérables et marginalisés.

Critère 13 – Protéger et renforcer le bien-être économique, social et politique des parties prenantes concernées, tout en réduisant les effets néfastes qui pèsent sur elles, avec une attention particulière aux groupes les plus vulnérables et marginalisés.

Principe 4 – Contribuer à une politique de développement durable sobre en carbone résiliente au climat et conforme aux stratégies nationales de développement, aux programmes nationaux concernant la forêt et aux engagements pris dans le cadre des conventions et accords internationaux.

Critère 14 – Assurer la cohérence avec, et la contribution aux objectifs nationaux de politique climatique, y compris les stratégies d'atténuation et d'adaptation et les engagements internationaux.

Critère 15 – Prendre en compte les risques d'inversion des réalisations REDD+, y compris les futurs risques potentiels pour les stocks de carbone forestier et les autres avantages afin d'assurer l'efficacité et l'efficacité du mécanisme REDD+.

Critère 16 – Assurer la cohérence avec, et la contribution aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté et aux autres objectifs de développement durable (notamment ceux énoncés dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement), y compris l'alignement sur les stratégies et plans des ministères, ainsi que ceux mis en œuvre au niveau infranational qui peuvent avoir un effet sur ou être touchés par le secteur forestier et/ou le changement d'affectation des terres.

Critère 17 – Assurer la cohérence avec, et la contribution aux politiques de préservation de la biodiversité nationale, aux autres objectifs de politiques environnementales et de gestion des ressources naturelles, aux programmes forestiers nationaux et aux engagements internationaux.

Principe 5 – Protéger la forêt naturelle de la dégradation et/ou de la conversion à d'autres utilisations des terres, y compris les plantations forestières.

Critère 18 – Veiller à ce que les activités de la REDD+ ne provoquent pas la conversion des forêts naturelles en d'autres utilisations des terres, y compris les plantations forestières, et faire de la réduction de la conversion due à d'autres causes (par exemple l'agriculture, l'extraction de bois ou de bois de chauffe, le développement des infrastructures) une priorité de la REDD+.

Critère 19 – Minimiser la dégradation des forêts naturelles par les activités de la REDD+ et faire de la réduction de la dégradation due à d'autres causes (par exemple l'agriculture, l'extraction de bois ou de bois de chauffe, le développement des infrastructures) une priorité de la REDD+.

Critère 20 – Minimiser les effets du changement indirect de l'affectation des terres liés aux activités de la REDD+ sur les stocks de carbone forestier, la biodiversité et d'autres services rendus par les écosystèmes (y compris les effets des activités extractives).

Principe 6 – Maintenir et améliorer les fonctions multiples de la forêt pour assurer des avantages tels que la préservation de la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes.

Critère 21 – Veiller à ce que la planification de l'affectation des terres pour REDD+ tienne explicitement compte des services rendus par les écosystèmes et de la conservation de la biodiversité en lien avec les valeurs des parties prenantes locales et d'ailleurs, des synergies éventuelles et des arbitrages potentiels entre les différents avantages.

Critère 22 – Veiller à ce que les forêts naturelles et plantées soient administrées de manière à maintenir ou à accentuer l'importance des services rendus par les écosystèmes et de la biodiversité au niveau tant local que national.

Principe 7 – Minimiser les effets néfastes (directs et indirects) sur les services rendus par les écosystèmes non forestiers et la biodiversité

Critère 23 – Minimiser les effets néfastes sur les stocks de carbone, la biodiversité et les autres services rendus par les écosystèmes non-forestiers résultant directement des activités de la REDD+ (telles que le boisement).

Critère 24 – Minimiser les effets du changement indirect de l'utilisation des terres sur les stocks de carbone, la biodiversité et les autres services rendus par les écosystèmes non-forestiers (y compris les effets des activités extractives).

Critère 25 – Minimiser les autres effets néfastes indirects sur la biodiversité et les stocks de carbone des écosystèmes non-forestiers, tels que ceux résultant de l'intensification de l'utilisation des terres.

Annexe 3: Analyse comparative entre ce programme et le R-PP concernant la composante 3

Tableau comparatif entre les activités proposées par le document stratégique ONU-REDD et par le R-PP, pour la composante 3

Activités proposées par l'appui ONU-REDD pour la composante 3	Correspondance activités mentionnées dans le R-PP pour la composante 3
Analyse des données de Facteurs d'Emissions (cf. MRV a1)	
Déterminer les facteurs d'émissions / stocks de carbone des forêts	
Analyse des Données d'Activité (cf. MRV b1)	
Conduite des travaux de cartographie et de stratification pour différentes dates	
Production d'une matrice des changements d'usage des sols	
Analyse des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts (cf. 2a)	
Analyse de la situation et construction consensus national sur les causes de la déf/dég	*Recrutement d'un Bureau d'étude pour quantifier (en émissions futures) et géolocaliser les dynamiques de déforestation et la dégradation des forêts
Système National de Surveillance (cf. MRV d)	
Production d'un outil de partage d'information	
Analyse des circonstances nationales	
Analyse sur les circonstances nationales (IIASA)	
Recrutement d'un assistant technique pour la mise en cohérence de l'approche IIASA	
Enquête micro socio-économique auprès des ménages (Banque Mondiale)	*Contribution de la CN REDD dans les enquêtes auprès des ménages
Contribution de la CN-REDD dans les enquêtes auprès des ménages	*Recrutement d'un assistant technique pour la mise en cohérence de l'approche IIASA
Détermination et amélioration des RLs/RELS, animation transversale	
Développement des capacités / formation	
Appui à la CENIAF (soutien de deux fonctionnaires)	*Bourse de thèse à réaliser dans le cadre du développement du scénario de référence national
Coordination des activités et publication	*Matériel informatique au niveau du CENIAF
Evaluation externe AQ/CQ du niveau de référence	*Maintenance du matériel informatique
Appui aux travaux spécifiques d'étudiants de niveau master/doctorat au Congo	*Assistance technique (consultants internationaux et nationaux à 100%) en matière de système MRV au niveau du CENIAF
Matériel informatique au niveau de la CENIAF	*Ateliers de consultation, de validation et de renforcement des capacités à organiser dans le cadre du développement du scénario de référence
Appui et suivi de l'animation transversale	*Assistance technique (consultants internationaux à 100%) en matière de système MRV au niveau du CENIAF

Annexe 4: Analyse comparative entre ce programme et le R-PP concernant la composante 4

Tableau comparatif entre les activités proposées par le document stratégique ONU-REDD et par le R-PP, pour la composante 4 (partie 1/2)

Activités proposées par le document ONU-REDD pour la composante 4	Correspondance activité mentionnée dans le R-PP pour la composante 4
Inventaire Forestier National	
Finaliser le développement et conduire l'IFN	
Adapter la méthodologie appliquée pour mieux tenir compte des estimations de carbone	Activité 17 : Acquisition du matériel d'inventaire (GPS, tronçonneuses, clisimètre pour estimer les hauteurs d'arbres, prisme relascopique pour estimer les surfaces terrières, etc.) Activité 18 : Finalisation de l'inventaire forestier national (75% des UE restent à couvrir)
Complément des manuels de terrain	
Développement et renforcement des capacités sur les mesures carbone et botanique	
Confronter les résultats de l'IFN aux inventaires d'aménagement	
Dotation / renforcement en matériel pour les mesures carbone	
Renforcement du maillage de l'inventaire sur le terrain sur base d'une post-stratification	
Développer et appliquer une méthode de traitement des données d'inventaire pour la comptabilité carbone	
Evaluer la littérature sur les calculs de stocks de carbone	Activité 16 : Lancement de la mise en œuvre du système MRV
Choisir la méthodologie la plus pertinente	Activité 23 : Identification pour la République du Congo des paramètres d'estimation de la biomasse (densités de bois des principales espèces, facteur d'expansion de biomasse, coefficient d'expansion racinaire, carbone du bois mort, carbone du sol, etc.) et les facteurs d'émissions (pour les brûlis)
Définir des études complémentaires à l'application de la méthodologie	Activité 24 : Réalisation d'un choix entre les méthodes de CHAVE et al. (2005) et BROWN et LUGO (1997) pour estimer les stocks de carbone aérien, selon les strates forestières. Si l'équation de CHAVE est utilisée, l'affiner en fonction de paramètres locaux des forêts de la République du Congo (diamètre du tronc, type de forêt, densité spécifique des principales essences forestières, etc.)
Déterminer les facteurs d'émissions / stocks de carbone des forêts	Activité 25 : Réalisation d'un choix entre les méthodes « différence ou variation des stocks » et « gains et pertes » pour estimer les émissions dues à la déforestation ou la dégradation
Conduire ses études complémentaires	Activité 26 : Évaluation des stocks de biomasse et les stocks de carbone
Gérer et améliorer la conduite de l'IFN	
Amélioration de la base de données pour gérer les informations générées	Activité 2 : Mise en place d'un système d'archivages centralisé pour héberger l'ensemble de l'information utilisée dans le cadre des mesures du MRV. Ce système assurera la traçabilité des données utilisées, leur sécurité (pour les données confidentielles) et facilitera le contrôle et la validation des inventaires réguliers par des structures indépendantes : rapports d'activités, rapports d'experts, relevés de terrain, données d'inventaires forestiers, données dendrométriques, dires d'experts, données satellites sources, cartographie, données vectoriels, etc.
Suivi et amélioration continue des processus	Activité 4 : Mise en place au sein du CNIAP d'une équipe multi acteurs dédiée au MRV Activité 6 : Mise en place d'une procédure d'analyse et de contrôle de la qualité à utiliser sur la base des calculs effectués, pour estimer la précision du système MRV et proposer des améliorations progressives du système en développement
Animation du processus	Activité 19 : Compilation des données d'inventaire d'aménagement déjà disponibles et s'assurer de la bonne mise en place des placettes permanentes dans les UFA Activité 20 : Analyse corrélatrice des résultats d'inventaires d'aménagement par rapport aux strates forestières, notamment la distribution des effectifs, la représentativité
Appui et suivi de l'activité IFN	Activité 21 : Comparaison des résultats des inventaires d'aménagement dans la partie Nord avec les résultats de l'inventaire national quand ceux-ci seront disponibles. Ceci permettra de valider le taux de sondage de l'inventaire national et donc les résultats pour la forêt inondée (strate pour laquelle il n'existe aucune donnée d'inventaire, à l'instar des mangroves – qui est cependant d'une taille très limitée - environ 5000 ha - et donc peu significative à l'échelle nationale)
Appui Assurance qualité / (contrôle qualité)	Activité 22 : Organisation le cas échéant, des études complémentaires pour les forêts inondées (qui seront a priori couvertes par l'inventaire forestier national si tout se passe bien) et la mangrove (a priori couverte aussi, mais où la faiblesse du taux de
Suivi du changement du couvert forestier	
Développer et conduire le suivi des changements du couvert forestier	
Evaluer les données existantes et données historiques (images, cartes stratifiées)	Activité 1 : Lancement d'une étude courte identifiant : a) les besoins nationaux précis en matière d'informations cartographiques thématiques et topographiques b) les caractéristiques techniques nécessaires (compromis entre les utilisations envisagées) c) et la méthodologie la plus efficace pour répondre à ces exigences
Evaluer les méthodologies disponibles	Activité 3 : Analyse et capitalisation des expériences sur les projets de systèmes MRV des pays rencontrant des problèmes de couverture nuageuse (Guyana, Colombie, Equateur, Cameroun, Gabon, etc.)
Evaluer les capacités en place pour le SCCF	Activité 5 : Formation du personnel existant et les nouvelles recrues de l'équipe MRV à la production de données de couverture du sol
Evaluer le matériel disponible	Activité 11 : Production d'un document décrivant avec précision l'itinéraire technique identifié pour l'élaboration d'une cartographie de base et d'une cartographie thématique actualisée en s'intéressant particulièrement aux procédures suivantes : géodésie, acquisition de points d'amer, contrôle qualité des corrections géométriques, élimination des nuages, analyse de données multi-sources (optique, radar, résolution différentes, etc.), procédure de contrôle qualité et d'estimation des incertitudes, procédure d'archivage des données et de gestion des bases de données
Production de données complémentaires	Activité 12 : Production d'une cartographie nationale de référence, sur les bases du rapport de l'activité précédente. Les données les plus importantes, nécessaire au développement de la cartographie thématique étant : un référentiel cartographique précis, des points d'amer officiels sur l'ensemble du territoire, un modèle digital d'élévation du territoire fiable, un tracé du réseau routier actualisé, un inventaire des zones habitées et de l'emprise des zones urbaines, un tracé actualisé des parcelles forestières
Choix d'une méthodologie	Activité 13 : Production d'une couverture forestière de référence, sur les bases du rapport de l'activité de 5.1. La couverture thématique sera produite pour la période la plus récente 2010/2011 et pour au moins deux dates historiques, afin de disposer rapidement de données de dynamique de l'occupation des terres sur l'ensemble du territoire. La couverture de référence sera une couverture globale du territoire car aucune donnée de ce type n'existe pour le moment. Par la suite, l'option de travailler sur un système par échantillonnage sera étudiée en rapport avec les difficultés pour obtenir des données satellites sans nuages
Dotation / renforcement en matériel	
Acquisition de données complémentaires	Activité 14 : Collecte des informations nécessaires à l'analyse du suivi de l'évolution des couvertures forestières (stratifiée par typologie forestière), à partir de la couverture thématique multi-dates et des résultats et calculs de l'activité 16 : Lancement de la mise en œuvre du système MRV s matrices de conversion de l'occupation des terres et élaboration du scénario de référence historique
Recrutement / développement / renforcement des capacités	
Conduite des travaux de cartographie et de stratification pour différentes dates	
Production d'une matrice des changements d'usage des sols	

**Tableau comparatif entre les activités proposées par le document stratégique ONU-REDD
et par le R-PP, pour la composante 4 (partie 2/2)**

Activités proposées par le document ONU-REDD pour la composante 4	Correspondance activité mentionnée dans le R-PP pour la composante 4
Suivi du changement du couvert forestier	
Gérer et améliorer la conduite du suivi du changement du couvert forestier	
Création d'une base de données pour gérer les informations générées	Activité 2 : Mise en place d'un système d'archivages centralisé pour héberger l'ensemble de l'information utilisée dans le cadre des mesures du MRV. Ce système assurera la traçabilité des données utilisées, leur sécurité (pour les données confidentielles) et facilitera le contrôle et la validation des inventaires réguliers par des structures indépendantes : rapports d'activités, rapports d'experts, relevés de terrain, données d'inventaires forestiers, données dendrométriques, dires d'experts, données satellites sources, cartographie, données vectoriels, etc. Activité 4 : Mise en place au sein du CNIAF d'une équipe multi acteurs dédiée au MRV Activité 6 : Mise en place d'une procédure d'analyse et de contrôle de la qualité à utiliser sur la base des calculs effectués, pour estimer la précision du système MRV et proposer des améliorations progressives du système en développement Activité 15 : Evaluation des résultats de la phase de conception du système MRV, développé. Rapport d'analyse sur la qualité du système de suivi des couvertures forestières et propositions d'améliorations pour le système à mettre en œuvre. À l'issu de cette activité, un rapport méthodologique devra décrire le système finalement utilisé pour le suivi des couvertures forestières. Ce système pourrait se baser sur une approche par échantillonnage de points, stratifiés à partir des informations obtenues sur la dynamique d'occupation du territoire obtenue par la couverture thématique (zone de forte pression, zone pression moyenne, etc.). Cette approche permettrait de réduire les coûts de production, d'intensifier les efforts de détection et de suivi dans les typologies forestières complexes (sources d'erreur de classification) et les territoires dont la dynamique de changement d'occupation des terres est importante
Suivi et amélioration continue des processus	
Animation du processus	
Appui et suivi de l'activité "Suivi du changement du couvert forestier"	
Assurance qualité / (contrôle qualité)	
Inventaire de Gaz à Effets de Serre	
Développer et conduire l'IGES	
Évaluer les capacités en place	Activité 5 : Formation du personnel existant et les nouvelles recrues de l'équipe MRV aux recommandations du GIEC, aux logiciels ad hoc Activité 16 : Lancement de la mise en œuvre du système MRV Activité 27 : Croisement des données de changements d'affectation des terres (passage de la classe forêt à une autre classe et vice versa) avec les valeurs de stocks de carbone correspondantes à la classe initiale (avant déforestation) et la classe finale (après déforestation et dégradation des forêts)
Évaluer le matériel disponible	
Évaluer les options méthodologiques	
Choix des options méthodologiques	
Recrutement / développement / renforcement des capacités	
Dotation / renforcement en matériel	
Conduite de l'IGES	
Gérer et améliorer l'IGES	
Création d'une base de données pour gérer les informations générées	Activité 2 : Mise en place d'un système d'archivages centralisé pour héberger l'ensemble de l'information utilisée dans le cadre des mesures du MRV. Ce système assurera la traçabilité des données utilisées, leur sécurité (pour les données confidentielles) et facilitera le contrôle et la validation des inventaires réguliers par des structures indépendantes : rapports d'activités, rapports d'experts, relevés de terrain, données d'inventaires forestiers, données dendrométriques, dires d'experts, données satellites sources, cartographie, données vectoriels, etc. Activité 6 : Mise en place d'une procédure d'analyse et de contrôle de la qualité à utiliser sur la base des calculs effectués, pour estimer la précision du système MRV et proposer des améliorations progressives du système en développement
Assurance qualité / contrôle qualité	
Suivi et amélioration continue des processus	
Animation du processus	
Appui et suivi de l'activité IGES	
Système National de Surveillance	
Développer et construire le Système National de Surveillance	
Comparaison des systèmes disponibles	Activité 2 : Mise en place d'un système d'archivages centralisé pour héberger l'ensemble de l'information utilisée dans le cadre des mesures du MRV. Ce système assurera la traçabilité des données utilisées, leur sécurité (pour les données confidentielles) et facilitera le contrôle et la validation des inventaires réguliers par des structures indépendantes : rapports d'activités, rapports d'experts, relevés de terrain, données d'inventaires forestiers, données dendrométriques, dires d'experts, données satellites sources, cartographie, données vectoriels, etc. Activité 6 : Mise en place d'une procédure d'analyse et de contrôle de la qualité à utiliser sur la base des calculs effectués, pour estimer la précision du système MRV et proposer des améliorations progressives du système en développement Activité 8 : Etablissement d'un lien entre les composantes 2a et 2b du RPP afin de s'assurer que le MRV des GES forestiers permet de mesurer précisément l'efficacité des options stratégiques REDD+ retenues
Définition d'un cahier des charges pour le Système National de Surveillance	
Production d'un outil de partage d'information	
Gérer, alimenter et améliorer le Système National de Surveillance	
Alimenter le Système National de Surveillance	
Assurance qualité / (contrôle qualité)	
Assurance qualité / (contrôle qualité)	
Appui et suivi de l'activité "Système National de Surveillance"	
Renforcement de la cellule MRV	
Animation transversale pour la mise en place du MNV	
Conseiller MNV international (ONU/P3)	Activité 4 : Mise en place au sein du CNIAF d'une équipe multi acteurs dédiée au MRV
Coordination des activités	
Appui et suivi de l'animation transversale	
Matériel informatique et de terrain de la cellule MN V	
Véhicule pour la cellule MNV	

Appendice : R-PP de la République du Congo (septembre 2011) – document séparé

Le R-PP de la République du Congo, en sa dernière version de septembre 2011, est joint à ce programme d'appui ONU-REDD en document séparé.

Le R-PP représente le document principal d'analyse et de planification du pays pour son processus de préparation à la REDD+.